

**LUUS**  
L'UNIVERSITÉ  
SYNDICALISTE

**MAAG**

**Actualité**

**Vers l'action**

**Dossier**

**Primaire-Collège,  
accompagner la rupture**

**Dans la classe**

**Handicap et scolarité**

« J'en tremble encore. La bagarre a éclaté entre 2 élèves sans que j'aie rien vu venir. J'ai été mis en cause pour défaut de surveillance et là, ça m'a vraiment soulagé d'avoir quelqu'un avec moi pour m'accompagner et me défendre. »

Olivier – Professeur des écoles à Grenoble.



**OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION EN PARTENARIAT  
AVEC LES AUTONOMES DE SOLIDARITÉ LAÏQUES.**

L'Offre Métiers de l'Éducation couvre vos risques professionnels et vous propose un accompagnement solidaire de proximité pour vos démarches administratives et juridiques. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [maif.fr](http://maif.fr)



**ASSUREUR MILITAIRE**



## 16 Fenêtre sur Le logement en question

## 21 Dossier Primaire-collège : accompagner la rupture

## 40 Entretien avec Clara Bouffartigue



# Édito

## Au-delà de la vigilance

Ces dernières semaines ont donné lieu à de graves désaccords avec le ministère sur les contenus du projet de loi d'orientation et de programmation. Le plus marquant est celui qui découle du projet du ministre d'un rapprochement premier-second degré ouvrant la possibilité pour les CA des EPLE d'expérimenter notamment des modifications des statuts des enseignants, ce qui conduirait tout droit à imposer dans ces établissements la bivalence et l'intervention de professeurs des écoles au collège, et réciproquement. Personne ne sera surpris d'apprendre que le SGEN et le SE-UNSA ont défendu ces propositions ministérielles. Ces projets remettant en cause notre métier, permettant au local de déroger à nos règles statutaires, le SNES a dû se battre avec toute sa détermination pour obtenir un premier recul du ministre. Aujourd'hui, le constat est alarmant : près d'un élève sur cinq en fin de CM2 n'est pas en situation de poursuivre, avec des chances réelles de succès, sa scolarité au collège. Par conséquent, on peut se demander si exporter dans le second degré le fonctionnement du premier est une réponse pertinente. Au-delà, cette conception du système éducatif irait à l'encontre des personnels du second degré et du respect de leur métier. C'est pourquoi il nous faut un SNES puissant : consolider, renforcer le rapport de force est fondamental. Comme à chaque fois, dans de telles circonstances, ce sera l'expression de la détermination de nos professions, et la mobilisation des personnels qui pèseront de façon décisive. Convaincu de l'adhésion de la grande majorité des collègues au combat que nous menons sur le contenu de cette



loi, c'est cette stratégie que le SNES entend mettre en œuvre.

**Daniel Robin**  
cosecraire général

## SOMMAIRE

<b>30 jours</b>	<b>4</b>	<b>Métier</b>	<b>28</b>
<b>Dans la classe</b>	<b>5</b>	• <i>LPC</i>	
• <i>Handicap et études</i>		• <i>Fonds sociaux</i>	
<b>Portrait</b>	<b>6</b>	• <i>Lycées</i>	
• <i>Aurélie Trouvé</i>		• <i>Langues vivantes au baccalauréat</i>	
<b>Actualité</b>	<b>8</b>	<b>Catégories</b>	<b>30</b>
• <i>Manifestations contre l'austérité</i>		• <i>Le tutorat en question</i>	
• <i>Loi d'orientation</i>		• <i>IFIC</i>	
• <i>États généraux du second degré</i>		• <i>AED et étudiant</i>	
• <i>Concours externes, concours réservés</i>		• <i>Mutations 2013</i>	
• <i>EHPAD : menaces de suppressions de postes</i>		<b>Sur le terrain</b>	<b>32</b>
• <i>Pacte de compétitivité</i>		• <i>Adultes non enseignants des établissements</i>	
• <i>TVA</i>		<b>Culture</b>	<b>34</b>
• <i>Compétitivité industrielle et formations technologiques</i>		• <i>Multimédia</i>	
• <i>Décentralisation</i>		<b>Droits et libertés</b>	<b>35</b>
• <i>GIP-GRETA</i>		• <i>Racisme ordinaire anti-Roms</i>	
• <i>Protection sociale</i>		• <i>Mariage pour tous</i>	
<b>Fenêtre sur</b>	<b>16</b>	<b>Culture</b>	<b>36</b>
• <i>Le logement en question</i>		• <i>Livres/Revue</i>	
<b>Éco/social</b>	<b>18</b>	• <i>Cinéma/Théâtre/Spectacle</i>	
• <i>Budget 2013</i>		<b>Entretien</b>	<b>40</b>
• <i>Rapport Gallois</i>		• <i>Clara Bouffartigue</i>	
• <i>Les inégalités territoriales</i>		<b>International</b>	<b>42</b>
<b>Dossier</b>	<b>21</b>	• <i>Congrès CSEE</i>	
• <i>Primaire-collège : accompagner la rupture</i>		<b>Congrès FSU</b>	<b>44</b>

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignants de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu). Rédacteur en chef : Thierry Pétrault. Secrétaire de direction : Bénédicte Derieux. Collaborateurs permanents : Nicolas Bénéès, Baptiste Eychart, Nicolas Morvan, Véronique Ponvert. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, 25, rue Fernand-Delmas, 19100 Brive. Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03 - Fax : 05 55 18 03 73 - www.comdhabitude.fr. Compogravure : C.A.G., Paris. Imprimerie : SEGO, Taverny (95). C.P. N° 0113 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Photo de couverture : © Luis Santos/Fotolia.com. Prix du numéro :

1,30 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres, France : 42 € ; étranger : 56 €. Publicité : MAIF (p. 2), Arvel (p. 46), ANCV (p. 47), GMF (p. 48), encart ADL Partner. Joint à ce numéro : 36 p. *Entrer dans le métier* ; *Mouvement inter* ; *Courrier de S1n° 4* ; 8 p. *Évaluation* ; lettre de relance.





© Jewel Samad / AFP

## “Four more years”

La première partie de campagne très à droite de Mitt Romney, son passé d'homme d'affaires expert en licenciements et les dérapages très peu contrôlés de nombre de républicains sur des questions comme l'avortement auront sans doute été déterminants dans la victoire d'Obama. Cette dernière est également le signe d'un profond clivage d'une société américaine caractérisée par une explosion de la pauvreté : les noirs, les latinos, les femmes et les jeunes ont massivement voté pour le candidat démocrate, alors que les suffrages des blancs se sont majoritairement reportés sur le candidat républicain. « *Four more years* », donc. Mais que faire de ce second mandat, alors même que les États-Unis connaîtront une nouvelle période de cohabitation, puisque la Chambre des représentants reste républicaine, avec, en son sein, des idéologues rétifs à tout compromis et déterminés à faire échouer le Président ? Certes, le pire n'a pas eu lieu. Et Obama devra désormais prouver qu'il est sincère, quand il déclare : « *Je retourne à la Maison blanche, plus inspiré et déterminé que jamais* ».

**1<sup>er</sup> oct.** **Pigeon vol.** La taxation des plus-values de cessions d'entreprises, fronde des entrepreneurs autoproclamés « pigeons »

**2 oct.** **Pas d'économies.** Plus de 120 économistes se prononcent contre le traité européen

**6 oct.** **Touch' pas à mon pain.** J.-F. Copé déclenche la polémique avec ses propos sur le « pain au chocolat »

**9 oct.** **En grande condition.** Le Nobel de physique pour le Français Serge Haroche et l'Américain David J. Wineland

**10 oct.** **Pas d'humanités**  
Nouveau record du chômage en Grèce

**11 oct.** **Chine il y en a...**  
Le prix Nobel de littérature 2012 attribué au Chinois Mo Yan

**12 oct.** **... pas d'autres**  
Le Nobel de la Paix pour l'Union européenne

**16 oct.** **La boulette !**  
Vincent Peillon plaide pour la dépénalisation du cannabis

**20 oct.** **Eau pas... bénite**  
Inondations dans les sanctuaires et la ville de Lourdes

**21 oct.** **Tu vas banker !** Trois ans de prison pour l'ex-trader de la Société Générale et 4,9 milliards à payer

**22 oct.** **Y'a du boulot !** Bond du chômage en septembre, 17<sup>e</sup> hausse consécutive

**23 oct.** **Forcément ça dépasse...** Accord sur les dépassements d'honoraires entre syndicats de médecins et assurance maladie

**24 oct.** **Mariage pour tous !**  
Carla Bruni suggère à Valérie Trierweiler de se marier

**25 oct.** **Forza justicia**  
Quatre ans de prison ferme pour Silvio Berlusconi

**26 oct.** **Jaune pâle**  
Les Tours de France retirés à Armstrong resteront sans vainqueur

**28 oct.** **Illusoire**  
Bombardements et attentat concluent la « trêve » syrienne

**29 oct.** **Sous l'eau.** L'ouragan Sandy s'est abattu sur les côtes du New Jersey après avoir dévasté Haïti

**30 oct.** **Dites trente... cinq**  
Une phrase d'Ayrault relance le débat sur les 35 heures

**3 nov.** **Esprit peu sain.** Ouvrir le mariage aux couples de même sexe serait une « supercherie » estime l'archevêque de Paris

**5 nov.** **Aux rapports.** Après le rapport Gallois sur la compétitivité, celui de Lionel Jospin, pour un renouveau démocratique

### BILLET D'HUMEUR

## À la boulang'

Le vol du pain au chocolat de Jean-François Copé rappellerait le populisme d'un Boulanger vite débordé, en son temps, par l'extrême droite. La comparaison avec le général s'arrête là. Car le secrétaire général de l'UMP n'a rien d'un égaré en politique. Cette polémique confirme une dérive droitiste rendant encore plus

ténue la frontière entre droite républicaine et FN. En voulant jouer au boulangier pour se rapprocher de la boulangère, il marche ainsi sur les talons du petit mitron. Après tout, cette stratégie de droitisation n'était-elle pas celle adoptée pendant la campagne présidentielle ?

**Thierry Pétrault**

Chiffres

79 878

Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en 2011-2012 dans les établissements de second degré relevant du ministère de l'Éducation nationale (public et privé).

2 297

Nombre d'ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire, ex-UPI) répertoriés à la rentrée 2011 en collège, LGT et LP.

1 500

Nombre d'AVS-i supplémentaires recrutés dès cette rentrée.

Personnels

Auxiliaires de vie scolaire

Les AVS-co travaillent auprès d'élèves en situation de handicap relevant d'un dispositif collectif d'intégration (CLIS ou UPI) et participent à la mise en œuvre d'un parcours scolaire adapté. Les AVS-i travaillent avec un ou plusieurs élèves en situation de handicap (après notification de la CDAPH).

Précarité

AED, AVS, EVS...



Pour exercer ces missions, sont recrutés des assistants d'éducation (AED) par l'inspecteur d'académie,

sous contrat de droit public d'un an renouvelable, soit six ans d'activité au maximum (niveau bac au minimum).

Il existe aussi des EVS (Emplois de vie scolaire), recrutés par les EPLE, sous contrat aidé de droit privé d'un an en général, renouvelable une fois ou deux fois au maximum. Conscient des difficultés de ces personnels (statut précaire, manque de formation, salaire et temps de travail notamment), le SNES lance à cette rentrée une enquête pour mieux connaître la situation des AED et AVS. Il demande la professionnalisation et la pérennisation des dispositifs d'accompagnement.

HANDICAP ET ÉTUDES

"Je veux m'adapter"

Cassandra Petit a vécu en septembre sa première rentrée au lycée Galilée de Franqueville-Saint-Pierre, comme de nombreux élèves. Elle témoigne de sa rentrée en Seconde, qu'elle aborde en fauteuil roulant.

« Mon arrivée au lycée me semble compliquée, je n'arrive pas encore à m'adapter. En un mois et demi, il y a trop de changements.

Mais je sais que tous les élèves en passent par là. Je passe d'un petit collège de banlieue à un grand lycée. Et le rythme est plus soutenu. Je vois mes notes baisser de plus en plus. Ça me déprime car je suis une bosseuse. Je ne pensais pas que ce serait si dur !

Au sein de l'établissement, je dois tout le temps changer d'étage ; c'est assez fatigant. Ce qui est perturbant, ce sont les grands couloirs et il y a beaucoup de lourdes portes à deux battants. Certains élèves nous aident. Je dois aussi me faufiler en m'excusant, et les élèves ne me voient pas toujours. Pourtant, avec mes camarades, des amitiés ont commencé à naître. Beaucoup d'élèves, en me voyant, me disent bonjour, me font la bise. Ça se passe plutôt bien. Je discute beaucoup avec eux en attendant les cours. Je ne parle pas encore avec tous les enseignants mais c'est une question de temps. La présence de l'AVS ne



change pas ma relation avec les autres, je suis plutôt réservée, c'est moi qui ne vais pas toujours vers eux. Pendant les cours, je rencontre des difficultés scolaires !

Jusqu'à maintenant, j'avais des AVS-co qui s'occupaient de plusieurs élèves, parfois plus jeunes. J'apprécie d'avoir une AVS-i qui s'occupe de moi à temps complet, jusqu'à ce que mon taxi arrive. Pendant la première semaine, elle n'a fait que 27 heures et j'ai dû me débrouiller seule certains après-midis, avec l'aide de mes camarades.

Mon ambition, c'est que ma situation s'améliore ; mes notes déjà ! Je veux vraiment m'adapter, passer du collège au lycée. Et je n'ai pas envie qu'on

me considère comme différente. Au collège, j'étais intégrée : les élèves plus jeunes me posaient des questions sur mon état et je répondais avec plaisir et je trouvais cela touchant parce qu'ils voyaient, certes, que j'étais en fauteuil roulant mais aussi que j'avais une personnalité et pas une carapace, que j'étais unique. Je les remercie de m'avoir apporté cela. » ■

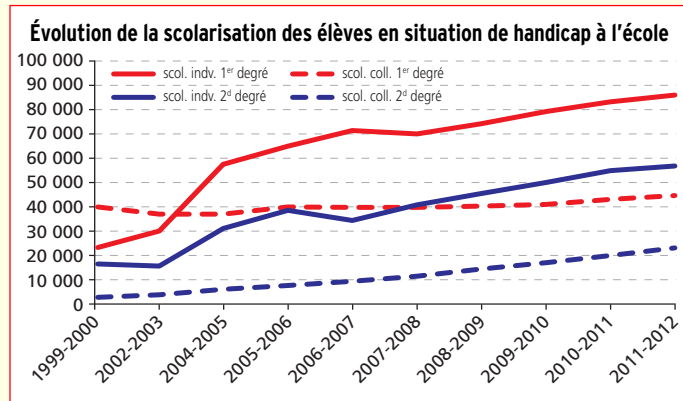
SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour une intégration de qualité

La scolarisation des élèves en situation de handicap est en hausse constante depuis les années 2000, en raison notamment d'une meilleure prise en compte du handicap à l'école avec les circulaires « Handiscol » (1999).

Hausse confirmée avec l'élargissement de la notion de handicap (loi du 11 février 2005) intégrant handicap psychique, maladie invalidante, troubles spécifiques des apprentissages et avec le développement de certains dispositifs, comme les ULIS. Il s'agit aujourd'hui de passer de l'accessibilité des lieux (même s'il reste beaucoup à faire car de nombreux établissements ne peuvent accueillir d'élèves en fauteuil) à une accessibilité réelle aux savoirs et aux apprentissages.

La nature des atteintes (intellectuelles, psychiques, invalidantes...) demande la mise en œuvre rapide d'adaptations matérielles (livres et manuels adaptés, mobilier, appareillages), pédagogiques (progressions personnalisées, travail en petit groupe ou individuellement...) et humaines (présence d'un auxiliaire, intervention d'un enseignant spé-



cialisé, formation des personnels...). Se pose aussi, outre l'aide à l'adaptation et la contribution à la réussite de chacun, la question de l'orientation, de l'insertion professionnelle et de l'ouverture plus large aux séries générales et technologiques des lycées puis vers l'enseignement supérieur. L'intégration passe également par la formation des différents acteurs et

l'appui des personnels dans le cadre des équipes pluriprofessionnelles de suivi. Au-delà, les ressources à mobiliser autour de l'élève sont multiples : équipe médico-psychologique d'un service spécialisé, appui d'associations intervenantes... sans oublier la famille de l'élève. ■

Rubrique réalisée par Élisabeth Labaye

**INGÉNIEUR DES EAUX ET FORÊTS ?** Économiste ? Militante associative ? Enseignante chercheuse ? Candidate à la succession de DSK à la présidence du FMI ? Qui est Aurélie Trouvé, en définitive ? Après six années en tant que coprésidente d'ATTAC France, Aurélie Trouvé est à la fois une figure importante de la scène médiatique aujourd'hui et une personnalité pourtant énigmatique pour le plus grand nombre : comment cette femme jeune entre-t-elle à corps perdu dans le militantisme ? Quels sont ses combats ? Comment réussit-elle à allier activité intellectuelle et professionnelle, militantisme et vie privée ?

# Économiste et altermondialiste, une femme justement indignée

Ce n'est pas facile de rencontrer Aurélie Trouvé, pas facile de trouver une date, un créneau ; cette jeune trentenaire ne chôme pas, elle revient d'une conférence, anime un meeting, donne des cours à Dijon... Sans compter la vie privée et familiale. C'est pourtant avec générosité qu'elle donne de son temps pour exposer ce qui l'anime, les valeurs auxquelles elle est attachée. Car c'est une femme de convictions, et elle ne perd pas une occasion de faire passer un message, de populariser ses idées. C'est sans doute ce qui la relie si fort à l'enseignement, d'une part, et à ATTAC, association d'éducation populaire, d'autre part.

## Un engagement associatif qui privilégie le collectif

Cette jeune trentenaire a fait de brillantes études, elle a également vécu des rencontres importantes, avec des enseignants qui l'ont marquée autant que formée et qui tracent la voie d'Aurélie en termes d'engagement ; issue d'une famille « de gauche », elle est sensibilisée aux questions sociales, mais c'est la rencontre avec deux enseignants en particulier qui fera office de déclic et la fera entrer en militantisme. « *Au début des années 2000, on vivait le boom du mouvement altermondialiste, avec le Larzac, le FSE de Saint-Denis, le contre-G8 à Évian. ATTAC était présent sur les sites universitaires, je me suis engagée à ATTAC-Campus sur mon école d'ingénieur et j'ai milité localement.* » Elle s'engage alors dans ATTAC et intègre le CA, et devient très vite coprésidente. Si elle choisit de s'investir dans l'associatif et non le politique, c'est de façon délibérée ; de culture « syndicalo-associative », elle est impliquée depuis toujours dans de nombreuses associations et se syndique dès son entrée dans la vie professionnelle à la FSU ; la FSU étant membre fondateur d'ATTAC, c'est en toute logique qu'elle lie les deux engagements. Dans le milieu associatif, elle milite avec



**« Je suis convaincue qu'il n'y a pas de changement politique sans mouvement social à la base »**

d'autres qui, comme elle, continuent à travailler, ne mettent pas de côté leur profession, comme c'est le cas le plus souvent en politique, et c'est très important pour elle. Et puis, elle avance deux autres raisons essentielles : « *dans le milieu associatif, il y a des forces de rappel collectives, peut-être davantage que dans le politique. On réfléchit beaucoup, au sein d'ATTAC, à la démocratie interne de l'organisation, on veut éviter la personnalisation ou tout fonctionnement pyramidal. Et pour le reste, je milite dans l'associatif parce que je suis convaincue qu'il n'y a pas de changement politique sans mouvement social à la base : je ne pense pas qu'on puisse attendre d'un gouverne-*

*ment de gauche qu'il fasse une réelle politique de gauche s'il n'y a pas de mouvements sociaux pour le pousser, sur la base d'un réel rapport de forces.* »

## Faire converger les forces syndicales, associatives et politiques

« Collectif » et « rapport de forces » : le 30 septembre, ATTAC a joué un rôle essentiel dans la construction de la manifestation contre le TSCG<sup>(1)</sup>, en contribuant à élargir l'arc de forces, à faire converger les luttes, afin de tendre vers une action la plus large possible. « *Les médias ont beaucoup focalisé sur Mélenchon et ils n'ont pas vu d'autres points fondamentaux : d'abord, alors que tout s'est fait dans l'urgence, la campagne a donné lieu à plus de cent réunions et meetings locaux, et la manifestation a regroupé 80 000 personnes ; il s'agissait vraiment d'une action unitaire, les féministes étaient là notamment, et bien d'autres ; même la CES s'est prononcée contre le TSCG, c'est historique. Ensuite, c'était la première action importante contre des politiques du gouvernement, et elle était conduite par une mouvance associativo-syndicalo-politique de gauche, c'est très important et positif politiquement.* » Elle insiste sur le fait qu'après la réussite du 30, il faut continuer au niveau national, et chercher à créer des convergences en Europe, contre les politiques d'austérité. Les CAC<sup>(2)</sup>

© BS

## Bibliographie : pour aller plus loin

- Sur internet, ATTAC : [www.france.attac.org](http://www.france.attac.org)
- *Souveraineté alimentaire : que fait l'Europe ?* Éditions Syllepse, 2009
- *La nature n'a pas de prix.* Éditions ATTAC, 2012
- *L'Europe à quitta ou double.* Éditions Syllepse, 2009



© Didier Bonnel

initiés par ATTAC sont un outil d'éducation populaire, une politique de convergence sur le pacte budgétaire, à développer : « il nous faut mettre en place un processus d'éducation populaire qui implique les

**« Il faut fédérer toutes les luttes pour en faire un levier de transformation à une échelle européenne »**

collectifs locaux en Europe pour identifier les "fauteurs de crise". Si la dynamique de convergences a pu s'affaiblir ces derniers temps, on assiste au contraire, aujourd'hui, à une reprise du processus de convergence des luttes ; des échéances sont prévues au plan européen, avec l'alter-summit entre autres en 2013, et il faut s'en saisir, sans se limiter à cela : entre l'action en novembre à Florence et l'alter-summit, les mobilisations doivent se construire et s'amplifier. D'ici là, il y a un appel général à la grève le 14 novembre, en Grèce, au Portugal et en Espagne, et ATTAC veut s'impliquer dans ce processus, pour permettre une implication large, c'est-à-dire populaire, citoyenne.»

**Pour une autre Europe solidaire**

Attac, c'est aussi un lieu d'analyse et d'expertise, notamment grâce à son conseil scientifique, qui ne regroupe pas que des économistes mais conduit une réflexion interdisciplinaire, en alliant action et réflexion, en développant une vision globale de la situation ; pour cette enseignante qui travaille sur les politiques agricoles et sur la PAC<sup>(3)</sup>, beaucoup de questions relèvent de la probléma-

tique européenne : « il faut refonder une Europe solidaire, écologique et démocratique. Il faut fédérer toutes les luttes pour en faire un levier de transformation à une échelle européenne, chercher l'alliance des mouvements sociaux et des mouvements écologistes. C'est la base de sortie de crise. Face à l'énorme pouvoir de la finance et des multinationales, on a besoin d'une puissance sociale de contre-pouvoir au niveau européen ». Elle ne

cache pas que l'alternative, sinon, sera de voir se répandre l'idéologie de la « souveraineté nationale » qui conduit, très vite, au repli nationaliste et fasciste : « c'est la souveraineté des peuples qu'il faut porter, et au sein de l'Europe, en s'appuyant sur les solidarités internationales. À nous de redonner la main aux populations, contre l'austérité ». Les combats pour un autre monde, une autre société, une autre Europe, Aurélie les mène de front et sans relâche ; pourtant, elle reconnaît que tout n'est pas simple, et qu'il est souvent difficile de concilier une vie personnelle, quand on est une femme, jeune, avec enfant en bas âge, et une vie militante. « Cela interroge aussi nos rythmes militants, et il est bon de se poser ces questions si l'on veut efficacement résoudre le problème du renouvellement des équipes. Dans nos statuts, à ATTAC, nous avons la limitation des mandats et la parité des instances : ce sont des valeurs auxquelles nous tenons, qui représentent aussi des difficultés par moment. » Mais le plus difficile, Aurélie le reconnaît, c'est de devoir répondre, sur un plateau télé ou radio, aux tenants de l'économie libérale : là, elle mesure le machisme, et subit souvent le

**RAPIDE BIOGRAPHIE**

**1999-2002** : Diplôme d'ingénieur agronome de l'ENSAT (École nationale supérieure agronomique de Toulouse).

**2001-2003** : Diplôme d'ingénieur d'agronomie délivré par l'ENESAD (Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon).

**2003-2007** : Doctorat en sciences économiques de l'Université de Bourgogne, réalisé au sein de l'UMR-CESAER (Centre d'économie et sociologie appliquées aux espaces ruraux, INRA-ENESAD).

**2003-2006** : Ingénieur du génie rural des eaux et forêts, en formation continue par la recherche à l'ENESAD.

**2006** : Coprésidente d'ATTAC France.

**2006-2007** : Ingénieur du génie rural des eaux et forêts, en poste au CEMAGREF de Grenoble, unité « Développement des territoires montagnards ».

**Depuis 2007** : Maître de conférences en économie, ENESAD-CESAER.

mépris des puissants en face d'elle. Ce n'est pas suffisant pour arrêter la belle énergie dont elle fait preuve, et toute la pugnacité qu'elle met au service de ses convictions et de ses luttes. ■

(1) TSCG : Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance. Nom du pacte budgétaire européen ratifié en octobre dernier.

(2) CAC : Collectif pour un audit citoyen de la dette publique. Nom du collectif initié par ATTAC.

(3) PAC : Politique agricole commune

Portrait réalisé par Véronique Ponvert

# DES NÉCESSITÉS, PAS L'AUSTÉRITÉ !

**Alors que dans de nombreux pays d'Europe la contestation des politiques d'austérité prend de l'ampleur, le gouvernement confirme les orientations budgétaires qu'il a choisies et les chiffres du chômage sont alarmants. Dans le même temps, les arbitrages sur le projet de loi de refondation de l'école ne sont pas connus ou suscitent déjà de réelles oppositions. Autant d'ingrédients d'un cocktail qui peut être explosif.**

**C**ent trente manifestations ont vu défiler ensemble le 14 novembre salariés du public et du privé en France dans le cadre de la journée pour l'emploi, la solidarité en Europe et contre l'austérité, organisée dans 22 pays par la Confédération européenne des syndicats. Dans les pays les plus touchés par les mesures d'austérité comme le Portugal et l'Espagne, des appels à la grève dans tous les secteurs ont été lancés, en Grèce également des mouvements de grève auront lieu. Au-delà de la simple solidarité avec ces pays, la FSU donne comme sens à sa participation à cette journée la revendication d'une autre politique économique et sociale, l'arrêt des mesures qui ne font qu'enfoncer davantage l'Europe dans la crise. La situation française, sans atteindre la gravité d'autres pays, est plus qu'inquiétante au regard du chômage, de l'extension de la pauvreté, du pouvoir d'achat et ce ne sont pas les propositions retenues par le gouvernement après le rapport Gallois, et confirmées par le

président de la République lors de sa conférence de presse du 13 novembre, qui instaureront une nouvelle donne.

## Désaccords sur les perspectives

Dans l'éducation, la loi d'orientation est l'objet de graves désaccords avec nos professions. Il y a des éléments inacceptables dans le projet de loi (orientation, carte des formations professionnelles, école du socle et statut des enseignants), mais il y a aussi l'absence totale de perspectives concernant l'amélioration des conditions d'emploi, de service et de rémunération.

Les États généraux du second degré organisés par le SNES, le SNEP et le SNUEP ont pourtant mis en évidence les attentes fortes des personnels sur ces sujets.

Il ne s'agit pas d'être dans la logique du « tout, tout de suite » mais d'exprimer l'absolue nécessité de construire une dynamique de programmation qui, non seulement consti-



© Thierry Nectoux

tue un coup d'arrêt aux dégradations continues que nous vivons, mais fixe un échéancier d'améliorations correspondant aux attentes des personnels.

Notre pouvoir d'achat s'est dégradé par l'absence d'augmentation de la valeur du point d'indice. Dans le même temps, le salaire des enseignants a diminué comparativement à la valeur moyenne des salaires dans la Fonction publique. Nos conditions de service ont été mises à mal par la multiplication des postes sur plusieurs établissements, par les effets des réformes, en particulier dans les lycées, par l'augmentation des effectifs d'élèves, par une application sans cesse plus pointilleuse des abattements horaires prévus dans nos décrets statutaires.

Le SNES entend bien faire en sorte que le ministère ne soit pas exonéré d'engagements clairs sur tous ces points. ■

Frédérique Rolet



© Thierry Nectoux

## DU 26 AU 30 NOVEMBRE : SEMAINE D'ACTION POUR UNE AUTRE CONCEPTION DE LA FORMATION

Comme dénoncé dans les *US* précédentes, les stagiaires ont toujours des conditions d'entrée dans le métier déplorables.

V. Peillon a annoncé aux stagiaires en prérentrée à Créteil qu'ils seraient « la dernière génération sacrifiée ». Or, dans la conférence de rentrée du 29/08 et le projet de loi de finances 2013, on lit que les fonctionnaires stagiaires 2013/2014 « bénéficieront des mêmes conditions d'aménagement des services que ceux qui prennent leurs fonctions à cette rentrée ». Ceux de 2014/2015 devront assumer un mi-temps, la réussite de leur master 2, et valider le CLES et le C2i2e.

Pour revendiquer une autre conception de la formation et de l'entrée dans le métier, le SNES organise une semaine d'action du 26 au 30/11. Le 28, des stagiaires et des étudiants viendront témoigner de leurs difficultés lors d'une conférence de presse au SNES national. Dans les académies, AG, manifestations et/ou conférences de presse seront organisées.



© Thierry Nectoux

# LOI D'ORIENTATION : SI C'EST FLOU...

La préparation de la loi d'orientation et de programmation sur l'école connaît diverses phases, rebondissements, mais manque surtout d'un travail approfondi.

**A**près avoir laissé un temps long à la concertation avec les organisations syndicales, le ministre de l'Éducation s'était engagé à des négociations avec l'ensemble des fédérations de l'Éducation lundi 12 novembre, mais l'absence de document préparatoire rendait difficile une appréciation critique de l'ensemble des propositions. Le SNES, pour sa part, avait été reçu antérieurement par le cabinet du ministre dans une unique réunion destinée à donner des éléments d'information sur la teneur de la loi. Les difficultés rencontrées dans l'écriture ont vite été perceptibles, V. Peillon cherchant des voies de passage pour tenter d'éviter un conflit ouvert et concilier des projets éducatifs différents.

## ... y a un loup !

Le socle commun rebaptisé « socle commun de connaissances, compétences et de culture » en est un témoin flagrant. Cependant, le refus de porter la scolarité obligatoire à 18 ans, l'absence de réflexion sur l'ensemble des transitions entre les différents segments du système éducatif et, notamment, aucune référence au lycée, risquent de priver la loi d'un souffle véritable. Faute d'analyse fine de la genèse des difficultés scolaires, de réflexion sur les contenus et sur les pratiques des enseignants pour les élèves les plus éloignés des attendus scolaires, reviennent les idées de limitation des ambitions pour une partie des jeunes : cela se traduit par la volonté d'un continuum école primaire/collège et la remise en cause des identités professionnelles des enseignants des différents degrés. De même, le discours convenu sur le supposé manque d'adéquation des formations professionnelles, l'orientation conçue comme gestion des flux d'élèves et l'emploi alimente



© Clément Martin

la volonté d'une décentralisation accrue de la filière professionnelle à travers la carte des formations et le transfert des CIO aux Régions. Des arbitrages sont en cours entre ce que contiendra la loi de décentralisation et celle de l'école.

Le SNES a dit, lors de son audition, ses vives critiques sur ces sujets centraux de conflit et exprimé le mécontentement des professions du second degré privées de mesures immédiates d'amélioration des rémunérations et des conditions de travail, et de plus menacées quant aux missions et

## ORIENTATION

La dernière version du projet, malgré nos multiples interventions, prévoit toujours le transfert des CIO aux Régions pour l'accueil de tous les publics.

Le placement des CO-Psy sous une double tutelle État/Région, les questions, lourdes, posées par le SNES restent ainsi sans réponse : que deviennent les missions institutionnelles assurées par les CIO ? Quel sera le lieu d'affectation des CO-Psy ? Comment sera assuré le lien avec les équipes éducatives ?

Le SNES a clairement réaffirmé son opposition résolue à ses arbitrages et le ministre a annoncé qu'il recevrait l'intersyndicale « orientation » très rapidement.

statuts. Des interventions ont été faites auprès de l'ARF, auprès du cabinet du ministre pour infléchir les projets. Les propositions faites pour l'instant et dévoilées lundi montrent que l'état de vigilance s'impose : des formes d'évolution sur l'articulation premier/second degré semblent possibles. À l'issue du refus du SNES de l'« École du socle » et d'une expérimentation très développée mettant à mal les obligations de service des enseignants comme les contenus disciplinaires, une nouvelle version a été transmise. En revanche sur l'orientation et la double tutelle État/Régions imposée aux CO-Psy, rien n'a bougé pour l'instant.

Un texte définitif sera communiqué la semaine prochaine ; le SNES poursuit ses interventions. La CA réunie les 20 et 21 novembre appréciera la conduite proposée en terme d'action. ■

Frédérique Rolet

## LIAISON ÉCOLE/COLLÈGE

Le projet de loi contiendrait un article général affirmant que pour assurer la continuité pédagogique entre ces deux niveaux, chaque collège et des écoles devraient déterminer conjointement des modalités de coopération et d'échanges inscrites dans le projet d'établissement et les projets d'école. Dans un premier temps, plusieurs articles développaient ensuite une expérimentation allant très loin : regroupement de collège avec des écoles de son secteur, assis sur une convention, institution d'un conseil pédagogique commun proposant au CA du collège des enseignements communs à des élèves de différents degrés, décrets dont l'un en Conseil d'État précisant les dérogations aux contenus d'enseignement et aux obligations de services des enseignants.

Cette expérimentation conduirait à des échanges de service, au non-respect de la monovalence des enseignants du second degré et à l'éclatement du système éducatif avec des établissements différenciés. Le SNES ayant dit son opposition à ce projet, défendu par les tenants de l'école du socle, le ministre a fait la proposition de supprimer ces articles.

Une seconde version, donnée le 13 novembre, ne comporte plus que le paragraphe général mais il reprend l'idée d'enseignements communs. Cette version écarte le danger de l'expérimentation mais continue à poser des problèmes majeurs ; le SNES demande qu'on laisse les équipes décider des formes éventuelles de coopération dans le respect des identités professionnelles.



# ÉTATS GÉNÉRAUX DU SECOND DEGRÉ

Plus de 300 militants venus des quatre coins de France ont fait de ce rendez-vous national, à l'appel des syndicats de la FSU (SNES, SNEP et SNUEP) et préparés depuis le début septembre dans les établissements, les départements et les académies, un moment revendicatif fort, une journée de débats, d'analyses et d'échanges fructueux.

Réunis dans le cadre exceptionnel du théâtre du Gymnase, les délégués des établissements ont exprimé dans les ateliers de la matinée leurs attentes pour le système éducatif, leurs salaires, leurs métiers et leurs conditions de travail. Déterminés à les voir traduites dans la nouvelle loi d'orientation, ils ont lancé un appel à une vaste campagne publique et auprès des élus, et rappelé avec force qu'aucune réforme ne peut ni ne doit se faire contre eux, contre leur professionnalité.

## Un ensemble revendicatif cohérent

Exprimant le sentiment de ne pas être reconnus et d'être empêchés de faire leur métier, ils ont dénoncé la rafale de réformes des années Sarkozy et de leurs injonctions contradictoires accompagnant la dégradation des conditions de travail. Les nouvelles méthodes de gestion des établissements ont mis à mal le travail collectif et la démocratie, fait perdre sens aux missions. L'abrogation par le nouveau gouvernement de la réforme de l'évaluation en réponse aux fortes mobilisations du printemps est l'exemple des ruptures que la profession attend.

Dans le même temps, la perte de pouvoir d'achat, qui plonge les débutants dans une précarité grandissante, est telle que la profession vit un décrochage par rapport à



© Thierry Nectoux

son niveau de formation. Comment s'étonner alors que nos métiers attirent si peu ? L'exigence d'une revalorisation salariale a naturellement été au cœur des revendications.

La volonté de faire réussir tous les élèves reste intacte. Pour cela, il est nécessaire de travailler la cohérence de la scolarité et des programmes pour permettre aux

équipes de travailler ensemble et de concevoir des projets communs, alors que les réformes récentes organisent l'éclatement du système au profit de la mise en concurrence et du « bricolage local ». À l'opposé, il faut favoriser la liaison école-collège par la construction de programmes mieux articulés entre eux et la possibilité de temps de concertations et de travail communs entre collègues des premier et second degrés. Puis au collège préparer aux trois voies du lycée, dans l'objectif d'y scolariser tous les élèves jusqu'au baccalauréat au caractère national préservé pour les amener à une première qualification reconnue.

## Un appel à l'action

Réclamant la remise à plat des réformes et la reconnaissance sociale et salariale de leurs métiers, les délégués ont affirmé leur détermination à s'engager dans l'action que le SNES organisera, si les décisions ministérielles ne traduisaient pas la rupture qu'ils attendent ou imposaient des pistes qu'ils refusent vigoureusement comme, par exemple, l'« École du socle », une remise en cause du principe statutaire ou la mise des personnels d'orientation sous la tutelle des Régions. ■

Roland Hubert



© Thierry Nectoux

# CONCOURS EXTERNES, CONCOURS RÉSERVÉS : LE GRAND FLOU !

La communication ministérielle est ambiguë et tarde à venir sur l'ouverture et l'organisation des concours externes et réservés.

Les statistiques 2012 du ministère recensent 29 300 non-titulaires dans le second degré dont 25 648 enseignants. Environ 10 000 seraient éligibles aux recrutements réservés. Mi-octobre, on apprend que 3 143 postes seront ouverts aux concours réservés du second degré pour la première des quatre sessions, dont 1019 au CAPES, 221 au CAPET, 60 au concours de CPE et 40 pour celui de CO-Psy. Si les postes sont prévus, il n'y a aucune répartition par discipline pour le CAPES et le CAPET. Les décrets et arrêtés précisant les dates, les modalités d'inscriptions et d'organisation de ces concours ne sont encore pas parus.

Le même flou existe pour les concours externes hors agrégation. Le projet de loi de finances de septembre prévoit une deuxième session de CAPES/T et CPE externes avec des écrits en juin 2013 et des oraux en juin 2014, nommée 2013-2 (cf. L'US n° 723). Mais fin octobre, le site du ministère ne parle plus que de concours 2014 anticipés. On peut y lire comme question : « Pour pourvoir les postes à la rentrée 2014,

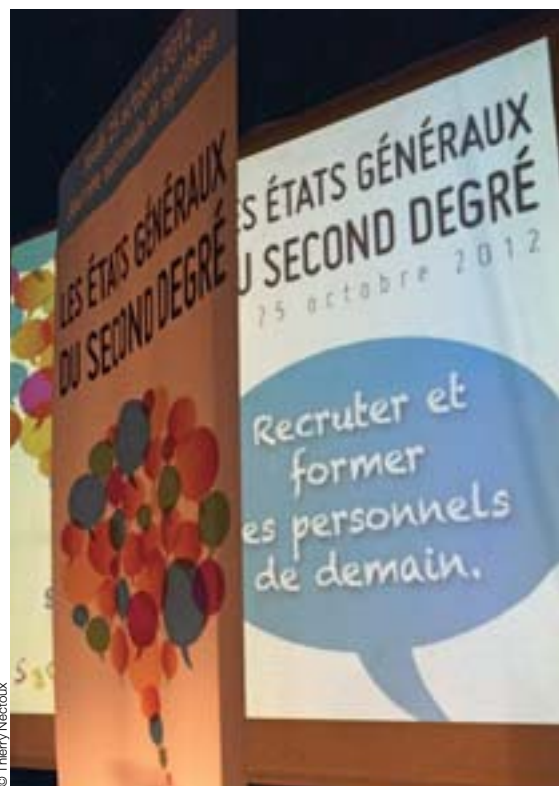
y aura-t-il l'an prochain, en plus de la session 2014, une session de concours aux dates habituelles [écrits en novembre, oraux en juin] ? ». Réponse : « Il n'y aura pas d'autre session de concours. La session 2014 sera la seule organisée en 2013 pour pourvoir les postes à la rentrée 2014 ».

## Deuxième session ?

Le ministère nous assure que cette phrase sibylline sous-entend qu'il y aura bien une deuxième session de concours en 2014 mais dont toutes les épreuves seront en 2014.

Son objectif : avoir un maximum d'inscrits aux concours 2014 anticipés. Mais à force d'imprécisions et de subtilité, ces annonces ministérielles pourraient avoir pour effet de détourner les étudiants des concours quels qu'ils soient, d'autant plus que l'information n'est pas toujours connue dans les universités. C'est pourquoi, le SNES demande au ministère de communiquer en urgence, clairement et en masse sur les concours de recrutements pour les cinq années à venir. ■

Caroline Lechevallier



## MENACES DE SUPPRESSION DE POSTES DANS LES EHPAD

À l'occasion de l'examen du budget 2013 de l'assurance maladie (PLFSS) à l'Assemblée nationale, le gouvernement a maintenu la « convergence tarifaire » dans les EHPAD (Établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes) et les USLD (Unités de soins de longue durée), en rejetant plusieurs amendements.



La Fédération hospitalière de France et l'Association des directeurs au service des personnes âgées alertent. Cette mesure aurait des effets catastrophiques : près de 8 000 emplois dans les établissements publics et privés non lucratifs seraient supprimés.

Il s'agit d'organiser un plan social dans les établissements pour personnes âgées. C'est une décision grave. Les personnes âgées verraient de fait une baisse de la qualité des prises en charge. C'est une décision grave aussi pour les personnels concernés (médecins, infirmiers, soignantes).

## Manque de personnels

Chacun sait que les établissements pour personnes âgées manquent de personnel. La Cour des comptes indiquait en 2005 que les besoins étaient couverts à moitié et aucun

rapport officiel ne parle de sureffectif dans aucun établissement. Le recours au maintien à domicile, s'il peut être une solution intéressante, n'est pas la panacée. Il implique une augmentation du nombre des personnels intervenant dans l'aide à la personne et formés, qualifiés, au statut protecteur. Il nécessite des logements adaptés correspondant aux besoins.

Ajoutée aux gels des crédits imposés à l'aide aux personnes âgées en général (domicile et établissements), à la volonté de réduire le temps d'hospitalisation, cette décision si elle est maintenue va à l'encontre des discours ministériels sur la nécessaire amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans les maisons de retraite.

Le Sénat doit revenir sur cette proposition dangereuse. ■

Marylène Cahouet

# PACTE OU VIEILLE LUNE PATRONALE ?

Retenant le « choc de compétitivité » préconisé par le rapport Gallois, le Premier ministre a présenté le 6 novembre les grandes lignes de son « Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi », qui prend le contre-pied de certains engagements de campagne du candidat Hollande.

Le pacte comporte 35 mesures – sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir –, mais sa mesure phare est un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) accordé à toutes les entreprises – quels que soient leur secteur et leur situation – sous la forme d'une réduction de l'impôt sur les sociétés. Cet allègement sera progressif : 10 milliards au titre des bénéfices de 2013 (pour un impôt payé en 2014) et 5 milliards de plus les deux années suivantes, soit un total de 20 milliards.

Le CICE, présenté comme un équivalent de la baisse des cotisations employeurs, sera calculé en proportion de la masse salariale versée aux salariés qui perçoivent entre 1 et 2,5 fois le SMIC.

## Austérité durable

Cette mesure, qui doit selon le Premier ministre créer 300 000 emplois, serait financée par une hausse de la TVA (7 milliards), l'instauration d'une fiscalité écologique (3 milliards) et une nouvelle baisse des dépenses publiques (10 milliards).

Saluée par la présidente du Medef et présentée par les médias comme un tournant de la politique économique, cette annonce fait l'objet de vives critiques, y compris dans les rangs du PS. Après le premier plan d'austérité inscrit dans le budget 2013 (équivalent à 1,5 % du PIB), en voici un second (égal à 1 % du PIB) annoncé pour la période 2014-2017, confirmant que la France s'installe, à l'instar de bien d'autres pays européens, dans une austérité durable, dans le concert de l'austérité budgétaire et des dévaluations salariales qui entraînent l'économie européenne dans une profonde récession.

Comment croire que, dans ce contexte, 300 000 emplois vont sortir du chapeau des



© Clément Martin

entreprises ? La création directe d'emplois publics avec ces fonds ne serait-elle pas une bien meilleure garantie de lutte contre le chômage ?

## Un cadeau indécant

D'autant que ce cadeau de 20 milliards est accordé sans aucune contrepartie, et que rien n'interdira de l'utiliser pour distribuer des dividendes ou investir ailleurs. Alors que le taux d'imposition effectif de l'impôt sur les sociétés est déjà très faible pour les grandes entreprises (8 % pour celles du CAC 40), fallait-il rajouter une nouvelle niche fiscale qui représente la moitié de ce qu'il rapporte (39 milliards en 2011) ?

La hausse de la fiscalité écologique s'inscrit dans l'orientation de la Commission européenne, qui prescrit de compenser la baisse de la fiscalité sur le travail par des impôts environnementaux, dont le rendement doit toutefois baisser s'ils sont efficaces ! En fait, recherchant des ressources pérennes, les États sont tentés de repeindre en vert des impôts sur la consommation. Une véritable fiscalité écologique, combinée à des politiques publiques, aurait un autre but. Quand on y ajoute la hausse de la TVA qui pèsera davantage sur les revenus modestes (voir page 13), on voit qu'on est loin de la grande révolution fiscale promise au nom de la justice sociale. ■

Daniel Rallet et Monique Daune



© Kadmy/Fotolia.com

## DÉVELOPPER LES SÉRIES TECHNOLOGIQUES INDUSTRIELLES POUR DÉVELOPPER LA COMPÉTITIVITÉ

Depuis plus d'un siècle, les formations techniques industrielles se sont développées dans les établissements scolaires pour former les cadres intermédiaires et la maîtrise dont l'industrie a besoin. Que ce soit lors de la révolution industrielle, lors de l'après-guerre et des « Trente glorieuses », lors de la révolution numérique, des jeunes diplômés ont permis aux entreprises de s'inscrire dans ces évolutions.

Aujourd'hui encore, les titulaires de BTS, ou de licences pro, industriels bénéficient d'un taux d'emploi parmi les plus élevés. Ces jeunes sont souvent passés par des baccalauréats technologiques industriels.

En mettant en danger les bacs STI, la réforme STI2D risque de mettre la formation en BTS en difficulté et en conséquence avoir des effets négatifs sur la compétitivité industrielle.

Thierry Reygades

# TVA, LE RETOUR

**Le gouvernement a fait le choix d'une hausse de la TVA pour financer en partie les mesures du pacte de compétitivité.**

**P**our financer les 20 Mds d'euros de crédit d'impôt sur les sociétés, le gouvernement prévoit de faire appel, pour moitié, à une nouvelle réduction des dépenses publiques (10 Mds) et, pour l'autre moitié, à de nouvelles hausses d'impôts (6 Mds de hausse de la TVA et 4 Mds via l'instauration d'une fiscalité écologique).

Concernant la TVA, le taux normal serait relevé de 19,6 % à 20 % et le taux intermédiaire de 7 % (qui s'applique notamment dans le bâtiment, la restauration, les transports...) remonté à 10 %, pour des gains attendus se chiffrant globalement entre 6,5 et 7 Mds.

## Abrogée et donc instituée

Pour compenser ces hausses impopulaires, tout ce qui est défini comme « vital<sup>(1)</sup> » serait en revanche moins fiscalisé avec un taux sur les produits de première nécessité passant de 5,5 % à 5 % (pour un coût de 800 millions d'euros). Après avoir abrogé la « TVA sociale » prévue par Sarkozy dès les premières semaines du quinquennat, on peut s'interroger sur le choix qui est fait d'augmenter le produit de la TVA, même si l'entrée en vigueur de la mesure est reportée à début 2014. Après les engagements de campagne, on pouvait s'attendre à d'autres choix en matière fiscale. La TVA

est en effet un impôt socialement injuste qui touche de manière disproportionnée les ménages aux revenus faibles ou modestes.

## Impacts négatifs

On peut de ce fait craindre les effets qu'aura une telle hausse de la TVA sur la consommation, et donc sur la croissance. D'autant que les consommateurs devront aussi payer les taxes écologiques qui ne manqueront pas d'être répercutées sur les prix.

Quant à la nouvelle baisse des dépenses publiques de 10 Mds d'euros qui s'ajoutera à celles déjà programmées jusqu'en 2017, elle pénalisera également les ménages – mais de manière indirecte – car elle signifie moins de services publics, moins de couverture sociale, moins d'investissements pour l'avenir.



De telles orientations risquent, au final, d'aggraver la situation en étouffant la demande et en précipitant une nouvelle récession aux conséquences sociales dramatiques. ■

**Monique Daune**

(1) Produits alimentaires de base, abonnements au gaz et à l'électricité, équipements et services pour handicapés...

# LA RENGAINE DU « RAPPROCHEMENT DE L'ÉCOLE ET DE L'ENTREPRISE »

**P**our les formations technologiques et professionnelles, le Pacte de compétitivité propose que « les entreprises soient associées à la gouvernance de l'enseignement technique et professionnel au niveau des établissements », par des représentants au CA. Le Pacte encourage vigoureusement « les accords cadre de partenariat entre l'Éducation nationale et les fédérations professionnelles ». La « proxi-

mité avec les entreprises » devrait être favorisée par des visites et des stages d'enseignants et d'élèves à tous les niveaux.

Dans le même sens, « il appartient aux entreprises de développer leur action d'apprentissage et de professionnalisation » afin de doubler le nombre des formations en alternance sur le quinquennat.

## Apprentis-sorciers

S'il est nécessaire d'impliquer les entreprises et leurs représentants dans la construction des diplômes professionnels, afin que ceux-ci soient réellement reconnus en tant que qualification en termes d'insertion professionnelle et de niveau de salaire, l'immersion des formateurs et des élèves n'est certainement pas, ne serait-ce que compte tenu de la disponibilité des entreprises, la recette magique qui permettrait une meilleure insertion professionnelle.

De même, l'apprentissage étant un contrat de travail, il ne pourrait se développer, en particulier sur les plus bas niveaux de qualification, que si l'emploi se développait à nouveau.

Sauter comme des cabris en scandant « apprentissage », « apprentissage », ne permettra certainement pas de résoudre les problèmes de formation des jeunes, en particulier ceux qui sont les plus en difficultés scolaires. ■

**Thierry Reygades**



# DÉCENTRALISATION, LA FACTURE DE LA FRACTURE

**Le projet de loi sur la décentralisation est désormais prévu pour examen en Conseil des ministres début 2013.**

**A**ux attermoissements sur le calendrier s'ajoute la confusion liée aux déclarations parfois contradictoires au sujet d'une réforme dont le but annoncé par la ministre Marylise Lebranchu est « *d'organiser le "qui fait quoi ?" pour une meilleure efficacité de l'action publique* ». Cependant, les grands principes annoncés par F. Hollande devant le Sénat le 5 octobre posent déjà de sérieux problèmes.

## Nouveaux transferts de compétences

Ainsi, face à la pression des élus, et notamment de l'ARF, le rôle de l'État est occulté, réduit à des fonctions stratégiques et – éventuellement – de contrôles. Il est question de transferts de compétences de l'État vers les collectivités, notamment celui aux Régions de la chaîne « formation professionnelle - orientation-emploi », projet auquel le SNES et la FSU s'opposent fermement.

Alors que les inégalités territoriales ne cessent de se creuser, en terme de richesses et donc de fonctionnement des services publics,

la réflexion sur ces questions est singulièrement indigente.

La péréquation est évoquée, mais jamais approfondie, et plutôt limitée à la péréquation entre collectivités. Le gel des dotations de l'État aux collectivités se poursuit dans le droit fil du choix des politiques d'austérité, encore aggravées par le pacte de compétitivité.

Il est par contre clairement envisagé de redonner aux Régions une part d'autonomie fiscale (c'est-à-dire la faculté de lever l'impôt afin d'en fixer le produit), autonomie fortement revendiquée par les Régions.

## Concurrence accrue

Or, l'autonomie fiscale favorise la concurrence entre les territoires, et accentue les inégalités entre citoyens devant l'impôt. Ces inégalités se sont aussi accentuées ces dernières années, notamment avec la hausse des impôts locaux, et les déclarations ministérielles montrent bien que la réforme fiscale d'ampleur



© Fotolia.com / Clément Poulin

nécessaire n'est pas à l'ordre du jour. Or, c'est également ainsi que le pouvoir d'achat des ménages est érodé : impôts locaux particulièrement inégalitaires et de plus en plus lourds, services publics mis à mal et dans l'incapacité de répondre aux besoins. ■ Fabienne Bellin

# GIP-GRETA : TOUJOURS DANGEREUX

**La transformation des GRETA en GIP suscite de nombreuses inquiétudes qui pourraient bientôt, dans le cadre d'une prochaine création de « GIP orientation », concerner les CO-Psy.**

**L**e projet de décret élaboré par le ministère de la Fonction publique concernant le statut des personnels améliorera peut-être la situation des personnels des GIP en terme de droit syndical, de commissions représentatives et d'hygiène et de sécurité. Des GIP existent dans tous les secteurs, souvent proposant des contrats de travail hors du cadre du droit du travail, avec notamment des niveaux de précarité inadmissibles.

Mais, transformer les GRETA en GIP, même amélioré, aurait l'inconvénient majeur de les mettre en totale autonomie vis-à-vis de l'Éducation nationale en particulier et de l'État. Ainsi, plus de liaison formation initiale-formation continue, plus de mission partagée, plus de contrôle du ministère de l'Éducation sur les GRETA. Les GRETA, en terme de structure, et les personnels auraient tout à y perdre.

## GIP et CO-Psy « bi-face »

La création de GIP orientation pourrait bien séduire les Régions qui



© Fotolia.com / Laurent Chailencin

se voient désormais confier le service public territorialisé d'orientation. Le MEN ayant décidé de supprimer le réseau des CIO de l'EN et de les transférer aux Régions, la question de leur intégration va se poser. Un GIP permettrait de réunir toutes les structures ayant en charge l'information et le conseil en orientation sur des plateformes polyvalentes. Sauf que les CIO ne sont pas que des structures d'accueil. Ils jouent un rôle de formation, de relais des procédures d'orientation et d'affectation, de suivi de certains publics, d'observatoire du district que le MEN semble prêt à

saborder. Les CO-Psy se verraient transformés en fonctionnaires « bi-face » recevant leurs missions de l'EN pour leur travail en établissement et de la Région pour le travail sur ces « guichets uniques ». On inventerait ainsi un nouveau statut de personnel dont les missions seraient définies par convention avec chaque Région.

Là aussi personnels comme usagers auraient tout à perdre. ■

Thierry Reygades et Marie-Agnès Monnier



© Clément Martin

Installé fin septembre, le Haut conseil du financement de la protection sociale a remis le 31 octobre au Premier ministre une note sur l'état des lieux. Il doit poursuivre ses travaux et élaborer avant la fin du mois d'avril un rapport sur les perspectives financières et la diversification des financements.

Élaborée en quelques semaines, la note présente une synthèse sérieuse d'études déjà disponibles. Elle souligne un équilibre financier fragile, bousculé par la crise. La récession et l'austérité réduisent les ressources et simultanément accroissent les prestations distribuées.

## Régressions continues

En augmentation constante, les dépenses de protection sociale représentent désormais 32 % du PIB. Ce constat est similaire à celui fait dans les autres pays riches en Europe. Pour comprendre le classement de ces derniers par le niveau de leurs dépenses, il est nécessaire de s'intéresser aux prestations. Ainsi, ce sont ces dernières qui expliquent que le taux de pauvreté en France (13,3 % en 2009) soit inférieur à celui de l'Allemagne (15,6 %)<sup>(1)</sup>. Au cours des 25 dernières années, la part des cotisations sociales s'est nettement

réduite tandis qu'augmentait celle des ressources fiscales.

La création de la CSG et celle des « taxes comportementales » (sur les boissons sucrées, alcoolisées, le tabac, etc.) l'expliquent pour partie. S'y ajoutent la compensation par l'État des exonérations de cotisations patronales sur les bas salaires et les prestations assurées par l'État et les collectivités locales. En agglomérant contributions sociales et fiscales dans les différents pays, la note conteste l'analyse patronale d'un « coût du travail » plombé par les prélèvements sociaux. Elle met en évidence que les exonérations de cotisations patronales sur les bas salaires profitent davantage aux activités de service non délocalisables qu'à l'industrie. Le Haut conseil doit maintenant étudier les perspectives financières à moyen et long termes, en incluant les besoins liés à la perte d'autonomie. Pour la FSU, il est inconcevable de conduire ce travail sans poser la question des garanties pour couvrir les besoins des citoyens et du pays. Le refus patronal d'augmenter les ressources de la protection sociale a conduit à d'importantes régressions au long des dernières décennies. La FSU défend des modalités de finance-

## COUPABLES D'ÊTRE MALADES ?

La journée de carence instituée par le précédent gouvernement pour les agents de la fonction publique en arrêt maladie s'applique depuis le 1/01/12. Loin de rapprocher les fonctionnaires des salariés du privé, la mesure est de fait inéquitable puisque plus de deux tiers de ces derniers bénéficient d'une prise en charge intégrale de leurs trois jours de carence par leurs employeurs via les accords d'entreprise et les conventions collectives. N'engendrant aucune économie pour le régime général de la Sécurité sociale, elle vise en réalité à baisser la masse salariale de la fonction publique sur le dos des agents, rendus « coupables » d'être malades.

Dans un courrier commun en octobre<sup>(1)</sup>, les mutuelles de la fonction publique et les principales fédérations de fonctionnaires (dont la FSU) ont appelé ensemble la ministre de la Fonction publique à abandonner cette mesure profondément injuste qui pénalise les agents à faibles revenus, les jeunes femmes et les personnels connaissant des problèmes de santé ou exerçant en zone difficile. Le SNES et la FSU poursuivent par ailleurs leurs interventions pour la suppression de cette journée de carence. **M. D.**

(1) [www.snes.edu/IMG/pdf/courrier\\_texte\\_commun\\_a\\_m\\_LEBRANCHU.pdf](http://www.snes.edu/IMG/pdf/courrier_texte_commun_a_m_LEBRANCHU.pdf).



© Pixel Embargo/Fotolia.com

ment qui permettent une redistribution des richesses bien plus juste que celle qui prévaut aujourd'hui. ■

**Anne Féray, Monique Daune**

(1) Source : comparaison France/Allemagne des systèmes de protection sociale, direction générale du trésor, août 2012.

## LE CHÈQUE VACANCES A 30 ANS

L'ANCV (Agence nationale pour les chèques vacances) a été créée en 1982 pour favoriser le départ en vacances des salariés. Créée sous forme d'EPIC où les organisations syndicales siègent au conseil d'administration, sa mission sociale et solidaire est double : développer la diffusion du chèque vacances auprès des salariés, et développer des programmes d'aides à la personne et d'aide au financement du patrimoine du tourisme social. Depuis le relèvement des barèmes il y a deux ans, l'accès des fonctionnaires à cette aide sociale est amélioré mais reste fragile. Le budget 2013 est à la baisse

alors que seuls 3 % des fonctionnaires en bénéficient aujourd'hui quand 70 % y auraient droit, en particulier fonctionnaires de l'Éducation nationale en activité ou en retraite et assistants d'éducation. Une déclaration unanime des organisations syndicales a dénoncé cette situation lors du dernier CA. L'État abonde entre 10 et 30 % l'épargne mensuelle d'au moins 4 mois faite par l'agent (tout savoir sur [www.fonctionpublique-chequesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr)). À l'occasion de cet anniversaire, l'ANCV a tenu un colloque à la bibliothèque François Mitterrand le 15 novembre. **Jean-Jacques Mornettas**

# Le logement en question



© LulufotoFotolia.com



© PP76Fotolia.com



© Ian AmthorFotolia.com

**OCCUPATIONS ET RÉQUISITIONS DE LOGEMENTS VIDES** à l'initiative du DAL, campements médiatisés le long du canal Saint-Martin, marchands de sommeil et spéculateurs immobiliers qui vivent de la misère humaine : le droit au logement est-il réellement un droit opposable ? Alors que le logement fait partie des priorités affichées par le nouveau gouvernement, un retour sur la question du logement s'impose pour en comprendre l'histoire, la problématique et les enjeux.

## Pour tous, un toit, un droit

**A**u XIX<sup>e</sup> siècle, alors que la question sociale prenait une place de plus en plus importante dans le débat public, il était commun de prescrire l'accès à la propriété du logement comme la solution de tous les maux touchant les « classes laborieuses ». Garantie de l'aisance matérielle et incitation à adopter un mode de vie « sérieux », la propriété du logement aurait hissé les prolétaires démunis vers la condition des classes moyennes prospères. Dans un long article, intitulé *La question du logement*, Friedrich Engels inversa les termes du problème : le logement n'est pas la solution de la question sociale mais une de ses manifestations les plus crues. L'horizon à adopter n'est pas celui d'un monde de petits propriétaires, mais d'un monde dans lequel l'accès au logement serait un droit que la collectivité se doit d'assurer à chacun.

### L'Abbé Pierre déjà, encore...

Dans le contexte de la crise du logement des années 1940 et 1950 dont le très grave hiver 1954 fut le point culminant, l'État français sut dans l'après-guerre suivre cette voie et prendre ses responsabilités. Impulsant des constructions massives, développant le secteur

du logement social, réglementant les loyers à partir de la loi de 1948, l'État joua un tel rôle pour vaincre la pénurie de logement que, de 1953 à 1975, sur les 8 millions d'habitations

### UNE SITUATION DE PLUS EN PLUS ALARMANTE

- ▶ 150 000 personnes sans domicile fixe en France (SDF) ; 550 000 sans domicile personnel.
- ▶ Un appel sur deux fait au centre d'hébergement d'urgence, le 115, n'obtient pas de réponse positive.
- ▶ L'espérance de vie d'un sans-logis est de 47 ans pour une moyenne nationale de 78 ans.
- ▶ 3,6 millions de personnes sont non ou très mal logées en France. 10 millions connaissent des difficultés de logement.
- ▶ 900 000 dont 400 000 en Île-de-France, c'est le nombre de logements manquants ; déficit qui s'est creusé depuis 1972.
- ▶ Il y avait en 2010, 1,8 million de logements vacants dont 330 000 en Île-de-France.

sorties de terre, 80 % bénéficièrent d'une aide publique, sous une forme ou une autre. Toutefois, cette politique n'a jamais été considérée que comme temporaire dans une bonne partie des cercles dirigeants français, historiquement liés au monde de la grande propriété immobilière. En 1972, Valéry Giscard d'Estaing, alors jeune secrétaire d'État aux Finances, impulsa un premier tournant qui visait à remettre au premier plan de la politique du logement en France les « mécanismes naturels du marché ». Le financement de la construction des nouveaux logements glissa alors des pouvoirs publics vers les banques privées. Ces dernières furent en fait amenées à jouer un rôle décisif, notamment en fournissant le crédit hypothécaire indispensable pour faire de chaque Français un futur propriétaire. Un futur propriétaire qui fut fortement incité à investir le chantier du locatif privé, à partir de 1986, lorsque le gouvernement Chirac libéralisa les mécanismes d'augmentation des loyers. Les différentes loi Borloo (2005) ou Scellier (2011) soutinrent ensuite par la défiscalisation ce secteur du locatif privé, et ce sans contreparties sociales. Sur le fond, l'État abandonna en fait de manière croissante le principe

de l'« aide à la pierre » au profit d'une « aide aux personnes » les plus en difficultés, sous la forme de l'APL (Aide personnalisée au logement). Une conception parfaitement libérale du rôle de l'État s'exprime ainsi : si l'État doit fournir aux plus démunis un strict minimum, il laisse la majorité de la population aux prises avec les mécanismes de l'offre et de la demande.

### Spéculation n'est pas raison (sociale)

Or s'il est bien un domaine dans lequel le marché « autorégulateur » démontre son échec, c'est bien celui du logement. Du fait des lourdes rigidités en terme d'emplacement pour construire, des contraintes imposées par les bassins d'emploi, des inégalités des systèmes de transport, il ne peut jamais y avoir d'adéquation entre une offre et une demande débouchant sur un logement décent et un loyer (ou une traite) modéré. Pas plus que la monnaie ou le salaire, le logement ne peut être une marchandise comme les autres. Les conséquences sociales de l'expansion du marché de l'immobilier ont généré des masses financières colossales (voir encadré « Logement et inégalité ») et des situations de « mal-logement » endémique. À ce jour, la pénurie de logement décelée dès les années 1970 n'est pas en cours de résorption alors que les logements vides sont toujours aussi nombreux.

Si le phénomène des 150 000 sans-logis attire tout particulièrement l'attention des médias, le « mal-logement » prend plusieurs aspects. Il peut prendre la figure des logements vétustes se multipliant et ressuscitant la vieille et triste figure du « marchand de sommeil ». Il se manifeste aussi sous la forme du logement imposé, d'une manière ou d'une autre, avec autrui (parents, colporteurs, ancien conjoint, etc.). Il joue un rôle négatif dans la structure des transports quotidiens dont la durée pour rejoindre notamment le lieu de travail n'a fait que croître depuis une quinzaine d'années. S'il prend parfois des

formes moins graves, le logement grève néanmoins de manière croissante les budgets, réduisant la consommation des ménages et les capacités d'épargne. Et l'accès à la propriété déplace parfois les problèmes plus qu'il ne les résout : l'endettement, les frais d'entretien du

### LE LOGEMENT AU CŒUR DES INÉGALITÉS

- ▶ En 2009, loyers et traites représentaient près de 25 % des revenus des ménages contre 12,5 à la fin des années 1980.
- ▶ En France 80 % des résidences principales relèvent du logement privé.
- ▶ 5 500 milliards d'euros, c'est la valeur de la propriété foncière et immobilière, soit la moitié du patrimoine national. 3 000 milliards sont directement issus de la spéculation foncière.
- ▶ Entre 2003 et 2006, les 20 % des ménages les plus riches sont devenus propriétaires 6 fois sur 10, les 20 % des plus pauvres le sont devenus 1 fois sur 10.

logement, l'augmentation des coûts de transports se substituent aux problèmes évoqués plus haut.

Au final il apparaît que le logement ne se réduit pas à un problème de résidence mais constitue un facteur décisif de glissement dans la précarité et dans la pauvreté. De nos jours « précarité du travail » et « précarité du logement » s'entretiennent mutuellement. Alors que la loi sur le logement voulue par le nouveau gouvernement dénote une certaine reprise en main de la question du logement par les pouvoirs publics, il est indispensable qu'une page soit tournée. L'État et les collectivités territoriales doivent prendre conscience de leurs responsabilités mais aussi de leur pouvoir d'action pour tourner la page de plusieurs décennies de démissions politiques et de discours prônant « l'individualisme possessif ».

■ Baptiste Eychart

### CE QUE VEUT LE SNES

Le SNES exige un logement décent pour tous. Cela implique :

- ▶ le respect et l'amélioration des lois DALO et SRU ;
- ▶ la construction de logements sociaux dont des logements adaptables pour les personnes en perte d'autonomie ;
- ▶ le respect des 20 % de logements sociaux par commune sous peine d'inéligibilité des élus ;
- ▶ la lutte contre la spéculation immobilière ;
- ▶ la réquisition de logements ou bureaux vacants ;
- ▶ la fin des expulsions...
- ▶ l'encadrement des loyers pour lutter contre les hausses et l'augmentation des crédits du SAMU social pour l'hébergement d'urgence, etc.



**Didier Pavageau**, secrétaire confédéral de la Confédération nationale du logement (CNL)

*L'US Mag : Au sortir de la présidence de Nicolas Sarkozy, quel état des lieux faites-vous de la situation du logement actuellement en France ?*

La charge logement pèse toujours plus lourd sur le pouvoir d'achat des Français et leur taux d'effort ne cesse d'augmenter. La politique mise en œuvre depuis 2007 a amplifié cette crise pour la rendre insupportable. Dans le secteur du logement, et plus particulièrement dans le logement social, le désengagement financier de l'État ces dernières années a accentué les inégalités avec des conséquences graves pour l'ensemble des ménages.

La situation est de plus en plus préoccupante. Aujourd'hui, plus de 3,6 millions de personnes sont mal logées ou sans abri, le nombre de logements manque cruellement, les prix des loyers et des charges augmentent, alors que le pouvoir d'achat des familles baisse. Il y a urgence, il faut agir, immédiatement.

*L'US Mag : Des premières mesures ont été prises par le nouveau gouvernement, sur l'encadrement des loyers, sur la construction de logements sociaux... comment les interprétez-vous ?*

Aujourd'hui, même si certaines mesures vont dans le bon sens et reprennent, pour une part, les propositions de la CNL, les décisions à la hauteur des besoins se font attendre. Le décret d'encadrement des loyers est inefficace tant que l'article 17 C de la loi Méhaignerie de 1989<sup>(1)</sup> n'est pas abrogé. Un gel des loyers dans tous les secteurs locatifs aurait été une vraie mesure, réellement bénéfique aux locataires.

Construire est une nécessité. Par conséquent, nous ne pouvons que nous réjouir, sauf qu'une question fondamentale se pose : quels moyens financiers seront mis à disposition ? Derrière les promesses, il faut des actes.

*L'US Mag : Plus généralement, quelles sont les mesures à court et à long terme à prendre selon la CNL pour résoudre la crise du logement actuelle ?*

Pour pousser le gouvernement à agir dès maintenant, face à l'urgence sociale, la CNL a lancé une vaste opération de mobilisation. Elle demande :

- le gel des loyers dans tous les secteurs locatifs ;
- l'arrêt immédiat des saisies, expulsions, coupures d'eau et d'énergie ;
- l'arrêt des hausses de toutes les énergies ;
- la revalorisation de 25 % des aides à la personne ;
- l'abrogation de la loi Boutin<sup>(2)</sup> ;
- la construction de 250 000 logements véritablement sociaux par an ;
- la mise en place d'un service public décentralisé du logement et de l'habitat.

Une pétition en ligne est d'ailleurs disponible sur son site internet : [www.lacnl.com](http://www.lacnl.com)

(1) L'article 17C de la loi Méhaignerie permet les augmentations lors du renouvellement de bail.

(2) La loi Boutin du 25 mars 2009 prévoit l'abaissement des plafonds de ressources de 10,3 % pour l'attribution des logements HLM, empêchant l'accès aux logements sociaux pour certains ménages et entraînant des hausses de loyers pour d'autres.

Chiffre

45 %

Le nouveau taux marginal d'imposition de 45 % prévu au PLF 2013 (au lieu de 41 % en 2012) sur la part des revenus annuels au-dessus de 150 000 € a suscité de vives réactions. Rappelons que ce taux est de 45 % en Allemagne, de 50 % en Belgique et en Autriche, de 52 % aux Pays-Bas, de 57 % en Suède et de 62 % au Danemark (chiffres 2009). Aux États-Unis, il était en moyenne entre 1932 et 1980 de plus de 80 % !

Conjoncture

Le prix de la rigueur

L'Observatoire français des conjonctures économiques pronostique pour 2013 une croissance nulle (et non de + 0,8 %), 166 000 emplois détruits, un taux de chômage de 11 % et un déficit de 3,5 %. Tenir à tout prix l'objectif des 3 % nécessiterait un plan de rigueur supplémentaire de 22 milliards (en plus des 36 milliards déjà prévus) avec pour conséquences... un recul de la croissance de - 1,2 %, 361 000 emplois détruits et 11,7 % de chômage.

Manifestation

À Londres, contre l'austérité

150 000 manifestants ont défilé de Westminster à Hyde Park le 20 octobre sur le thème de « L'austérité, ça ne marche pas ». Le Trades Union Congress (TUC) a dénoncé la politique de D. Cameron : « ce sont les plus pauvres et les plus vulnérables qu'on assomme ». Le Premier ministre s'obstine cependant et annonce que les Britanniques doivent s'attendre à de nouvelles « décisions douloureuses ».

Citation

Un navire lancé à pleine vitesse

M. Sapin a utilisé cette métaphore pour qualifier l'évolution du chômage au mois de septembre : la hausse (+ 1,6 %), la dix-septième d'affilée, est deux fois plus forte qu'en août et constitue la plus forte progression enregistrée depuis avril 2009, paroxysme de la crise. Une nouvelle fois, la hausse est particulièrement marquée chez les jeunes (+ 2,2 %) et les seniors.

BUDGET 2013

Une taxation historique ?

L'Assemblée nationale a voté le 23 octobre la première partie du projet de loi de finances pour 2013, c'est-à-dire son volet « recettes ». Celui des « dépenses » prévoit 10 milliards d'efforts.

Marqué par l'objectif affiché par le gouvernement de réduire le déficit public de 4,5 % du PIB en 2012 à 3 % en 2013, ce Projet de loi de finances (PLF) se caractérise par plus de 24 milliards d'euros de hausses d'impôts. Parmi les mesures phares adoptées par les députés figurent des dispositions qui vont dans le bon sens :

- instauration d'une nouvelle tranche (à 45 %) du barème de l'impôt sur le revenu pour les contribuables touchant plus de 150 000 euros de revenus par an (50 000 foyers seraient concernés) ;
- volonté affichée d'aligner la fiscalité du capital sur celle du travail ;
- rétablissement d'un barème plus strict pour l'ISF (impôt sur la fortune) ;
- surtaxe en 2013 et 2014 de 18 % sur les revenus du travail excédant 1 million d'euros, aboutissant à une taxation globale de 75 %.

« Pigeons »... volent !

Des infléchissements et reculs du gouvernement limitent toutefois la portée de certaines de ces mesures. Ainsi, par exemple, l'alourdissement de la taxation des plus-values en cas de cession a été revu à la baisse en réponse à la gronde des patrons de start-up qui s'étaient autoproclamés « pigeons ».

L'ISF rapportera au final 247 millions de moins en 2013 qu'en 2011 (4,321 Mds d'euros contre 4,074) : « bouclier » fiscal plafonné à 75 % des revenus (contre 85 % avant 2011) ; œuvres d'art d'une valeur supérieure à 50 000 euros non incluses dans son calcul pour ne pas encourager une fuite possible des collectionneurs français à l'étranger ; maintien de la hausse du seuil d'imposition des patrimoines décidée par Sarkozy et Fillon avant 2011 qui permet aux redevables disposant d'un patrimoine entre 800 000 et 1,3 M d'euros de continuer d'y échapper.

Si les grandes entreprises sont davantage mises à contribution avec l'alignement de la taxation des revenus du capital sur celle du travail, les ménages ne sont pas épargnés.



© Scamail / Fotolia.com

Une fiscalité toujours injuste

Le gel du barème de l'impôt sur le revenu voté en 2011 n'ayant pas été remis en cause (le barème n'est pas revu en fonction de l'inflation), de nombreux contribuables verront mécaniquement leur impôt augmenter, la revalorisation de la décote pour neutraliser l'effet pervers de cette mesure ne concernant que les contribuables situés dans les deux premières tranches (un couple avec deux enfants percevant moins de 6 439 euros par mois, par exemple).

L'avantage fiscal maximal procuré par le quotient familial a par ailleurs été abaissé de 336 euros par demi-part (de 2 336 à 2 000 euros) à partir de 67 953 euros de revenus annuels pour un couple avec un enfant. Près de 900 000 foyers aisés (soit moins de 2,5 % des foyers fiscaux) sont concernés par cette mesure qui doit rapporter près d'un demi-milliard d'euros à l'État.

Si ce budget s'attaque à certains des privilèges éhontés des plus fortunés, on est encore loin d'une réforme fiscale globale qui vise un autre partage des richesses et inclue les impôts locaux, aujourd'hui dans les limbes. L'ISF retrouve un niveau inférieur à celui d'avant la réforme de 2011. Sans véritable élargissement des assiettes et vu l'ampleur des niches fiscales et des multiples régimes dérogatoires maintenus, notre système fiscal demeure peu progressif avec un taux marginal de 45 % inférieur à celui pratiqué dans de nombreux pays européens. Les classes moyennes ne sont pas épargnées... dont les enseignants qui se voient refuser pour l'instant toute perspective de revalorisation de leurs salaires. ■

Monique Daune

# La stratégie du choc

Après le choc de la dette publique vendu avec son remède miracle, l'austérité, voici le choc de la compétitivité et sa médication : la baisse du coût du travail.

Les idéologues néolibéraux raffolent de ces « contraintes économiques » qui, érigées en évidences autoproclamées, interdisent tout débat politique en assénant qu'il n'y a qu'une politique possible.

Aujourd'hui, c'est le modèle allemand qui sert de référence : la politique de baisse du coût salarial du début des années 2000 serait à l'origine des excédents commerciaux record de l'Allemagne. Cette affirmation est contestable comme le montre le récent rapport du Haut conseil du financement de la protection sociale. Certes, la baisse atypique en Europe des salaires bruts en Allemagne de 1996 à 2008 a rapproché les niveaux de salaires allemands des niveaux français dans l'industrie, mais l'évolution des cotisations sociales n'y est pour rien. En termes de coût salarial unitaire (compte tenu des gains de productivité) les évolutions ont été quasi identiques.

En fait, la spécialisation de l'industrie allemande dans les biens d'équipement et l'automobile haut de gamme, peu sensibles à l'effet prix, mais correspondant à la demande des économies émergentes, a joué un rôle central, tout comme le boom économique des années 2000 lié à l'endettement de certains pays de l'UE, ainsi qu'une intégration réussie des pays de l'Europe centrale dans le dispositif industriel de l'Allemagne.

L'impact de l'austérité salariale sur le commerce extérieur est passé par la contraction de la demande interne qui a entraîné les importations allemandes dans le même mouvement.

## Le choix des patrons

Aujourd'hui ce modèle n'est pas généralisable en Europe, il serait même suicidaire dans le contexte austéritaire actuel. Reprenant les propositions patronales, le rapport Gallois proposait de réduire le coût

salarial via la baisse de 30 milliards des cotisations sociales et la compenser via une hausse de la fiscalité qui, en réduisant le pouvoir d'achat des ménages, enfoncerait un peu plus l'économie européenne dans la récession. Car comme tous les pays sont pressés de pratiquer ces dévaluations salariales, la demande sera tirée globalement vers le bas, sans qu'aucun pays n'en tire d'avantage particulier.

Le gouvernement a choisi d'étaler le choc dans le temps avec un crédit d'impôt équivalent à une baisse de 20 milliards des cotisations employeurs à partir de 2014. Mais pour financer ce chèque aux entreprises, il emprunte la voie la plus radicale : hausse de la TVA (la plus injuste) et nouvelle attaque des dépenses publiques comme ne cesse de le demander la rengaine libérale.

L'envers social du décor de la compétitivité, c'est réduire encore plus la part des salaires dans la valeur ajoutée et sauver celle des dividendes (curieux qu'on ne parle pas du coût du capital), c'est déréglementer encore davantage le marché du travail.

## Concurrence généralisée

C'est aussi, comme le montre l'exemple éclairant de l'Allemagne, renforcer le dualisme du salariat entre un noyau d'emplois industriels (masculins), mieux rémunérés et mieux protégés, et un salariat précarisé dans les services.

Le choc de compétitivité, c'est aussi l'état de guerre permanent entre les nations en suivant le principe : sauvez-vous en prenant des parts de marché à vos voisins !

À la stratégie du choc, il faut opposer le débat sur des alternatives : construire l'Europe sur une base coopérative et solidaire, agir pour un nouveau mode de développement au lieu de prétendre sauver ce système usé et inégalitaire qui ne survit qu'en s'attaquant aux droits des peuples. ■

Daniel Rallet

## Rapport

### Les chômeurs allemands plus exposés à la pauvreté que leurs voisins

Un individu est « en risque de pauvreté » si son revenu est inférieur à 60 % du revenu médian national (autant de revenus au-dessus qu'en dessous). Nationale Armutskonferenz constate qu'en 2010, l'Allemagne était en tête des pays européens avec 70 % des chômeurs « en risque de pauvreté », contre 45 % pour l'UE et 33,1 % en France.

## Négociations

### Le Medef pousse ses pions

Les partenaires sociaux doivent s'accorder d'ici fin 2012 sur une réforme du marché du travail donnant à la fois plus de souplesse aux entreprises et plus de protection aux salariés. Le Medef avance de premières propositions pour permettre aux entreprises de moduler travail et salaires en cas de coups durs. La CGT parle d'« artillerie lourde » et la CFDT de « régression ».

## Étude

### 14 millions de « Neets » en Europe

L'agence « Eurofound » comptabilise parmi les « Neets » ("Not in Employment, Education or Training"), 15,4 % des jeunes européens âgés de 15 à 29 ans. Elle a chiffré le coût pour les États de ces laissés pour compte : 22 milliards d'euros par an pour la France (soit 1 point de PIB), 18 milliards pour le Royaume-Uni, 33 milliards pour l'Italie et 153 milliards pour l'UE (en progression de + 28 % par rapport à 2008).

## Colloques

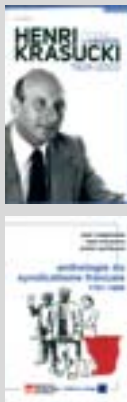
### « Nouvelles familles dans la société française »

Le CNAFAL (Associations familiales laïques) et l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens organisent, d'ici mai 2013, cinq colloques pour rendre publique la diversité des familles homoparentales, monoparentales, recomposées, migrantes, dans la France de 2012, d'un triple point de vue sociologique, juridique et psychologique.



Livre

Syndicalisme d'hier ?



Au moment où la CGT change de secrétaire général, il est intéressant de se replonger dans la biographie de Henri Krasucki (1924-2003), secrétaire de la centrale pendant ces années qui changèrent le visage du syndicalisme français, 1982-1992. Les deux septennats de François Mitterrand ont transformé la donne idéologique marquant

la victoire par KO debout du libéralisme et une perte de substance du syndicalisme. « Krasu » fut un homme de ce court xx<sup>e</sup> siècle, barbare et révolutionnaire, rythmé par les espoirs de changement social et la musique, le jazz en particulier. Juif polonais, résistant dans la MOI, déporté à Auschwitz, il était lié politiquement et sentimentalement à l'URSS. Il sera le dernier secrétaire général de la FSI, Fédération Syndicale Internationale dont le siège est à Moscou. Un itinéraire qui permet à la fois de revisiter ce siècle trop souvent laissé de côté et comprendre le passé du syndicalisme français dominé par la CGT, ses liens avec le PCF et sa prise de distance dès 1985. La chute du Mur de Berlin, événement incompréhensible pour la génération de Krasu, a changé l'architecture du monde. En complément, il faut lire cette *Anthologie du syndicalisme français (1791-1968)*, recueils de textes commentés pour savoir d'où nous venons. **Nicolas Bénéès**  
 • *Henri Krasucki, 1924-2003*, Christian Langeois, Cherche midi, 364 p. ; *Anthologie du syndicalisme français, 1791-1968*, Institut d'histoire sociale de la CGT, Jean Magniadas, René Mouriaux, André Narritsens, éditions Delga.

Chiffre

**222 millions**

de femmes dans le monde n'ont pas accès à la contraception dans le monde, et ne bénéficient d'aucune politique de prévention familiale (source : rapport annuel sur l'état de la population mondiale, du Fonds des Nations Unies pour la population, présenté le 14/11/2012).

TERRITOIRES

Trois questions à Laurent Davezies

Laurent Davezies est professeur au CNAM, titulaire de la chaire « Économie et développement des territoires », ainsi qu'à Science-Po. Spécialiste des questions d'économie régionale et urbaine, il a publié *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses* (Seuil/La République des Idées, 2008).

Quelle est la dimension territoriale de la crise ?

Dans ses effets mais aussi dans ses origines, la crise actuelle a une forte dimension territoriale. La récession de 2008-2009 a frappé fortement certains territoires et largement épargné d'autres. Ce sont les territoires qui étaient les plus en difficulté ces dernières années (et décennies) qui ont le plus souffert. En bonne prédatrice, la crise s'est attaquée aux plus faibles. En revanche, les territoires que l'on appelle aujourd'hui « métropolitains » ont été peu ou pas affectés. Dans le registre des causes territoriales de la crise, on peut penser que le décalage productif qui s'est creusé depuis 30 ans entre nos territoires et qui a été compensé par le biais de transfert de revenus publics et sociaux, a pesé lourd dans le creusement de la dette publique. Pour simplifier, on note ainsi que l'Île-de-France génère aujourd'hui 30 % du PIB français et ne bénéficie que de 22,5 % du revenu des ménages... et l'inverse pour les Régions de province. De nombreux territoires ont vu leur développement assuré sans qu'ils contribuent à la croissance. Au jeu des budgets publics et sociaux, on a ainsi assisté à d'énormes transferts redistributifs, entre une Région Île-de-France chroniquement excédentaire et des territoires du reste du pays de plus en plus déficitaires... Ce jeu est aujourd'hui brutalement remis en cause.

Quelles sont les « quatre France » ?

Ce découpage bien sûr un peu grossier vise à montrer que, face à une stabilisation ou une réduction de la dépense publique et sociale et dans un

contexte de recherche de compétitivité, les territoires « marchands dynamiques », où vit 40 % de la population du pays, seront et les moins affectés et les plus stratégiques et aptes à poursuivre les ajustements productifs.

Ce sont, en gros, nos grandes villes. 40 autres pour cent de la population résident dans des territoires « non marchands dynamiques », vivant pour beaucoup des prestations sociales, du tourisme et de la dépense publique ; ils verront leur forte dynamique des années passées s'infléchir, mais garderont des atouts dans des domaines stratégiques comme le tourisme ou par une orientation plus productive de leurs stratégies de développement (par exemple, villes du littoral méditerranéen). Les deux autres France sont celles du Nord-Est du pays et du pourtour du Bassin Parisien. L'une d'elles (« marchande en difficulté » avec 10 % de la population) a subi un choc important mais a encore peut-être un potentiel de rebond, alors que l'autre (« non marchande en difficulté ») subit une désindustrialisation sans reconversion qui la met dans une situation de forte dépendance aux revenus sociaux très inquiétante pour l'avenir.

Comment concilier le « redressement productif » et une France « territorialement équitable » ?

Pour maintenir et relancer demain la machine solidaire qui a fait la France que nous connaissons, et qui est aujourd'hui au cœur de la crise de la dette, il faut d'abord de la croissance, et c'est dans les ter-

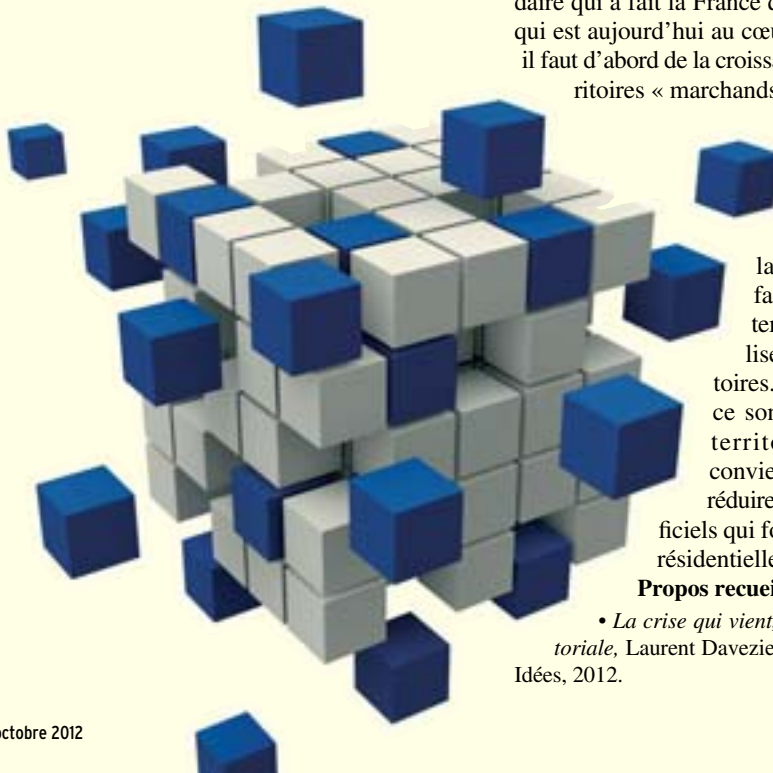
ritoires « marchands dynamiques », qui sont les plus riches, qu'on la trouvera pour l'essentiel. Il faut donc accepter que, pour maintenir et relancer

la machine à égaliser, il faille préférer relancer ces territoires, plutôt que focaliser sur l'égalité des territoires. Et puis, ce qui compte, ce sont plus les gens que les territoires. À cet égard, il conviendrait d'examiner et de réduire les nombreux freins arti-

ficiels qui font obstacle à la mobilité résidentielle des actifs. ■

Propos recueillis par Josiane Dragoni

• *La crise qui vient, la nouvelle fracture territoriale*, Laurent Davezies, Seuil/La République des Idées, 2012.



© Ag visuel - Fotolia.com

# DOSSIER

Primaire-collège

## Accompagner *la rupture*



Dossier coordonné par Nicolas Morvan ;  
réalisé par Sandrine Charrier, Valérie Héraud, Roland Hubert, Bruno Mer, Catherine Remermier

**Au cœur du débat éducatif depuis des décennies, les conditions d'entrée au collège constituent un enjeu majeur pour la réussite scolaire. La loi de « refondation de l'École » ne peut ignorer cette question et devra trouver l'équilibre entre rupture assumée entre les deux ordres d'enseignement et continuité dans les apprentissages.**

**R**ésolument ancré dans la prolongation de la scolarité obligatoire à 18 ans pour répondre aux défis de formation posés par une société en pleine mutation et de haut niveau culturel et technologique, le projet éducatif du SNES-FSU impose la cohérence et l'unité du second degré. Ni petit lycée, ni école primaire supérieure, le collège doit pouvoir jouer son rôle d'entrée en « disciplines scolaires constituées », indispensable pour la structuration de la pensée et la mise en action des savoirs enseignés.

Nouvelle première étape vers une autonomie qui se construit au fil du temps, il doit donner les moyens de franchir cette rupture qu'il serait illusoire et inefficace de vouloir occulter ou repousser.

De nombreuses expériences de travail et de réflexion communes entre premier et second degré existent depuis des décennies, en particulier dans les zones d'éducation prioritaire. Elles sont un terreau qu'il conviendrait d'utiliser au lieu d'expérimenter dans le cadre de la loi, pour des raisons plus idéologiques que pédagogiques, d'anciennes recettes qui, par ailleurs, ne sont fondées sur aucune étude sérieuse.

Ce dossier tente de faire le point sur la réalité, la nécessité de cette rupture, sur les pistes de réflexion pour la transformer en une chance pour les jeunes. ■

## L'articulation entre le CM2 et la Sixième

## Un enjeu décisif au cœur de l'actualité

Dans l'objectif de lutter contre l'échec scolaire et les sorties du système éducatif sans diplôme ou sans qualification, enjeu essentiel de la loi de « refondation de l'École », la place et l'organisation du collège sont centrales.

Lieu de la transformation parfois douloureuse de la difficulté scolaire en échec, le collège est trop souvent présenté depuis des décennies comme le maillon faible du système, sans jamais que soit prouvé en quoi sa structuration serait responsable de tous les maux dont on l'accuse.

Les statistiques sont pourtant connues : 15 à 20 % des élèves entrent en Sixième en situation d'échec repéré et, pour ces jeunes, leur scolarité dans le premier degré n'a pas réussi à les faire entrer dans les apprentissages. Pour eux, comment imaginer que prolonger ce type de scolarité, à travers « l'École du socle », serait la solution miracle ?

## Une rupture infranchissable ?

Qu'en est-il aujourd'hui de ce qui est présenté comme une rupture infranchissable pour les jeunes ? La nécessaire articulation entre le CM2 et la Sixième doit être conçue dans le respect des cultures professionnelles

légitimes des deux ordres d'enseignement et avec le souci de la cohérence du second



degré qui doit rester, dans une progressivité mieux pensée, un segment essentiel qui amène toute une génération à un diplôme et à une première qualification grâce aux trois voies du lycée. La démocratisation de « l'École » et l'accès des classes les plus défavorisées aux qualifications ne peut passer par l'idée de confiner une partie de la jeunesse à un ensemble minimum, qu'il s'appelle socle ou pas. ■

*La nécessaire articulation entre le CM2 et la Sixième doit être conçue dans le respect des cultures professionnelles légitimes*

## L'entrée en Sixième

## Une rupture pour « entrer en discipline »

La scolarité obligatoire accompagne chaque jeune de l'enfance à l'adolescence, voire pour la majorité d'entre eux jusqu'à l'âge adulte. De l'école maternelle aux années lycée, elle doit prendre en compte les importantes évolutions psychologiques, physiques et intellectuelles qui marquent la construction progressive d'un individu autonome et critique.

L'entrée au collège marque ainsi une étape qui doit permettre de « tourner une page », de donner les moyens d'une entrée différente dans l'univers culturel de la connaissance, d'une relation avec les enseignants beaucoup plus dégagée des dimensions affectives indispensables avec de jeunes enfants, mais qui peuvent se révéler bloquantes à l'entrée dans l'adolescence. Pour la grande majorité des nouveaux collégiens, la découverte de la structuration des savoirs par des disciplines scolaires identifiées est facteur de progrès et d'accès à une autonomie de réflexion et de pensée.

Différer cette « entrée en discipline » constituerait un frein pour tous les élèves, qu'ils soient en difficulté ou non, à la maîtrise des apprentissages du second degré qui doivent plus particulièrement développer les capaci-

tés d'abstraction, de restitution, d'explicitation ainsi que l'esprit critique, la rigueur intellectuelle et l'accès à l'autonomie, en favorisant, en particulier, la rencontre avec les œuvres humaines.

Ces objectifs imposent des organisations et des équilibres disciplinaires différents au fil des années et des âges, mais toujours avec le souci d'un ancrage fort dans la culture tant au niveau de ses différents modes d'expression qu'au niveau de sa construction et de son histoire.

## Organiser et structurer la pensée

Toutes les disciplines scolaires apportent, par leurs spécificités dans la façon d'aborder les grandes questions humaines et de les rendre intelligibles, mais aussi par leur capacité à organiser et structurer la pensée, une contribution irremplaçable et pertinente.

Elles contribuent aussi à la mise en place d'un langage spécialisé qui fait sens et reste indispensable à la maîtrise des concepts et à la capacité à opérer les détours essentiels par rapport aux nécessités immédiates de l'action. Le collège est bien le temps de cette structuration progressive qui permet la découverte du cadre conceptuel le plus à même de traiter une question et assure l'exploration de tous les domaines disciplinaires constitutifs de la culture commune, horizon de la formation initiale, tout en permettant le croisement de ces regards disciplinaires.

## En finir avec les disciplines ?

C'est pourquoi, sans refuser la notion de cycles dans l'organisation des parcours scolaires, il importe de savoir quelle cohérence ils portent. Un cycle CM2-Sixième, voire

## Des chiffres et des livres

650 689

Nombre d'élèves rentrant en Sixième en septembre 2012.

88,4 %

des élèves de CM2 maîtrisent les compétences de base en français. (source : l'état de l'école 2012)

90 %

des élèves de CM2 maîtrisent les compétences de base en mathématiques. (source : l'état de l'école 2012)

10 %

des élèves entrant en Sixième ont une année de retard. (source : MEN)

65,7 %

des élèves en retard en CM2 maîtrisent les compétences de base en français. (source : l'état de l'école 2012)

71 %

des élèves en retard en CM2 maîtrisent les compétences de base en mathématiques. (source : l'état de l'école 2012)

CM1-CM2-Sixième, serait problématique tant sur le plan matériel (absence d'unité de lieu par exemple) que sur le plan éducatif (le problème du passage d'un maître unique à une équipe pluriprofessionnelle ne serait pas réglé par la simple réduction du nombre d'enseignants intervenant).

Une telle solution, prônée au nom d'une continuité dont on ne sait pas vraiment jusqu'où elle devrait se poursuivre en terme de

structures, voire de statut des personnels, masque, en fait, la volonté d'en finir avec les disciplines scolaires et la formation de haut niveau des enseignants du second degré dans leur discipline de recrutement. L'enjeu est donc moins d'assurer une transition plus harmonieuse entre le premier et le second degré que d'imposer un véritable changement de paradigme pour le second degré sur des bases qu'aucune étude n'a validées. ■

## Guider la transition

# Le rôle des équipes pluriprofessionnelles

**Pour favoriser la transition CM2-Sixième dans sa globalité, les CPE, les CO-Psy, les enseignants, avec les infirmiers, les médecins et les psychologues scolaires du premier degré ont un rôle déterminant.**

**N**ouvelle étape de développement psychologique et social, le passage en Sixième inquiète mais aussi invite à grandir, à accéder progressivement à l'autonomie. Certains enfants, déjà en difficulté, ont du mal à faire face à ces nouvelles exigences. Les équipes pluriprofessionnelles de suivi du second degré et les infirmiers, médecins et psychologues scolaires du premier degré, s'efforcent de favoriser cette transition et de prendre en compte l'enfant dans sa globalité en lien avec sa famille.

### Préparer l'entrée au collège

L'accueil « en immersion » des élèves de CM2 dans le collège les familiarise avec leur nouvelle vie scolaire dans tous ces aspects. À la rentrée, des prises en charge spécifiques des classes de Sixième sont organisées ainsi que pour les familles. La rupture, bien réelle, est néanmoins ressentie comme une étape valorisante pour l'enfant. Une attention particulière est donnée à la prise en charge des enfants faisant l'objet de projets particuliers, mais aussi des plus fragiles.

Dans le respect du secret professionnel, les conseillers d'orientation-psychologues et les psychologues scolaires échangent sur ces situations, qu'elles relèvent ou non du champ du handicap ou de l'enseignement adapté pour une continuité du suivi et l'apport d'un éclairage spécifique aux équipes pédagogiques.

### Tout au long de l'année

Très spontanément, les élèves de Sixième sollicitent beaucoup les équipes de vie scolaire

qui les encadrent au quotidien. L'amélioration du cadre de vie collectif est un enjeu majeur pour accompagner cette transition.

Des entretiens individuels, la réalisation de bilans ou d'activités d'expression collective, dans les classes, permettent aux équipes pluriprofessionnelles de suivre l'adaptation collective et individuelle des élèves.

Par le regard croisé et expert des personnels qui composent ces équipes (CPE, CO-Psy, médecins, infirmiers, assistants sociaux) peuvent s'élaborer, en lien avec les enseignants, des solutions éducatives concertées et cohérentes. Mais toute la question, pour répondre effectivement aux besoins et améliorer les conditions d'études et de vie scolaire est bien celle de la reconnaissance de ces équipes et de leur disponibilité. ■

## Favoriser la transition



© Clément Martin

## La liaison primaire secondaire en Europe

Si l'on s'attache à la question de l'articulation primaire - secondaire, on peut observer les systèmes éducatifs européens, à travers plusieurs entrées.

On peut d'abord tenter de voir si la notion de socle (fixation d'un objectif de compétences et de connaissances minimum pour tous en fin de scolarité obligatoire) existe ailleurs. Il apparaît que cette notion française est apparue dans les débats qui ont conduit à la réforme Haby de 1975.

On peut également étudier cette question à l'aune des compétences : ces dernières ayant été forgées et développées par les institutions internationales, et notamment européennes (OCDE, Union européenne), l'approche par compétences a tendance à se développer fortement en Europe.

On peut enfin comparer les pays en essayant de voir s'il y a une continuité curriculaire, voire physique, dans les mêmes locaux, entre l'école primaire et le secondaire inférieur.

### Différents cas de figure

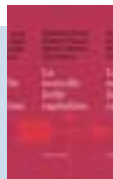
Dans un certain nombre de pays, on constate qu'il n'y a pas de nette distinction entre le secondaire inférieur et l'école primaire. Ce qui correspond à notre collège est intégré au primaire, dans le cadre de la scolarité obligatoire. C'est le cas du Danemark, de la Suède, de la Norvège et de la Finlande. Les résultats très divers de ces pays scandinaves dans les évaluations internationales (le Danemark a des résultats comparables à ceux de la France) montrent d'ailleurs que ce critère n'est pas un critère de réussite.

Dans une deuxième catégorie de pays, on note l'existence d'un collège, distinct du primaire et du lycée, mais la question de son positionnement dans le système éducatif fait débat : doit-il, et si oui de quelle façon, s'intégrer au primaire ? C'est le cas des pays latins : l'Espagne, le Portugal, la France... Enfin, un certain nombre de pays orientent traditionnellement très tôt, dès la fin du primaire, dans un secondaire qui est donc totalement distinct du primaire, et souvent diversifié : c'est le cas de l'Allemagne, même si les situations sont diverses d'un Land à l'autre. Le paysage éducatif en Europe est donc très divers.



La déscolarisation, sous la direction de D. Glassman et F. Cœuvrard propose des articles intéressants sur la rupture CM2-Sixième. Celui de S. Bonnery est particulièrement éclairant.

• La Dispute, édition 2011



La nouvelle école capitaliste de C. Laval, F. Vergne, P. Clément et G. Dreux, étudie notamment la nouvelle norme de l'école : compétence et employabilité.

• La Découverte



Cette revue de l'AFAE traite de la notion d'école du socle d'un point de vue pédagogique, sociologique et historique.



Ce livre de B. Rey questionne la notion de compétence transversale et va jusqu'à remettre en cause son existence.

• ESF éditeur

## L'approche par compétences : une fausse solution pour accompagner la rupture

## L'histoire des compétences

Très polysémique, la notion de « compétences » a d'abord été utilisée dans le cadre de la formation professionnelle (capacité à effectuer une tâche particulière), puis dans le domaine du travail et de l'entreprise (adaptabilité d'un individu, engagement, aptitude à gérer une situation inédite). Introduite dans l'éducation dans les années 80 avec le sens

de « capacité », « potentiel » à agir efficacement dans un contexte précis, elle s'est développée dès 89 dans le premier degré avec une liste de compétences publiées à la fin de chaque cycle, avant de figurer en tant qu'objectifs dans « la charte des programmes » de 1992.

En 2000, le Conseil européen de Lisbonne a assigné à l'UE de construire une « économie

de la connaissance » pour former « un capital humain » et développer son « employabilité ». Le Conseil européen définit alors huit compétences-clés dont s'inspire la Loi Fillon dès 2005 pour la mise en œuvre du socle commun et du Livret Personnel de Compétences (LPC).

## Loin d'une vision utilitariste des savoirs

Pour le SNES, une compétence est une capacité d'action pour répondre efficacement à un problème auquel on n'a jamais été confronté. Elle nécessite la mobilisation de savoirs construits dans des situations pédagogiques différentes pour identifier un problème, le formaliser, développer une démarche d'analyse et disposer d'une palette de réponses possibles. On est loin de la vision utilitariste des savoirs, qui ne viserait qu'à former un élève employable, adaptable et flexible, et conduirait à une organisation du système éducatif par les seules compétences. ■

**Une compétence nécessite la mobilisation des savoirs construits dans des situations pédagogiques différentes**



© Daniel Maunoury

## Les compétences transversales en question

Considérant que la structuration disciplinaire du collège conduirait à un savoir cloisonné et encyclopédique et ne permettrait pas à tous les élèves d'entrer dans les apprentissages, les tenants de « l'école du socle » tentent d'imposer un enseignement fondé sur les compétences transversales censées former l'esprit de l'élève et lui servir dans sa vie personnelle et professionnelle : les programmes seraient ainsi déclinés à partir de compétences constitutives d'un « socle commun », les savoirs enseignés étant au service de leur construction. Or, les compétences « transversales » (ou

générales) sont remises en cause par la recherche et ont même été supprimées au Québec en septembre 2010 :

- elles indiquent un type d'action, mais pas les objets sur lesquels porte cette action (savoir émettre une hypothèse par exemple) ;
- on ne sait pas comment les faire acquérir. Des chercheurs, comme Bernard Rey, confirment qu'il n'existe pas de démarches mentales qui pourraient s'appliquer à des contenus différents. La notion de transfert est par exemple qualifiée par Philippe Meirieu « d'objet énigmatique ».

## Mettre en cohérence les programmes

Afin de permettre la mise en cohérence des savoirs, qui est essentielle, la clé pour aider les élèves à trouver sens est à chercher plutôt du côté de la mise en cohérence des programmes, de l'école primaire au lycée, de manière « verticale », mais aussi « horizontale » : programmes davantage problématisés, construits en écho pour permettre aux disciplines de se « répondre », et permettant des approches interdisciplinaires grâce à des objets d'études communs, identifiés dans les programmes eux-mêmes. ■

## Le LPC et ses tribulations

Imposé par la loi Fillon de 2005, le Livret Personnel de Compétences (LPC) a connu de très nombreuses versions avant d'être généralisé en 2010. Le tout premier, qui devait être présenté au CSE de juillet 2007, est resté dans les cartons, mais a donné naissance à deux versions expérimentées en parallèle en 2007-08 et dont les résultats n'ont jamais été communiqués.

Nouvelle version fortement modifiée l'année suivante, nouvelle expérimentation dont les résultats n'ont pas non plus été publiés. Contesté de plus en plus largement au-delà des seuls enseignants, pour son caractère inadapté, « inutilement complexe » et « bureaucratique », le LPC a été massivement rejeté par la profession. Quelle que soit la version et malgré toutes les simplifications suc-

cessives qui lui ont été apportées, il s'est toujours révélé inexploitable pour de multiples raisons et d'abord parce qu'il ne fait sens pour personne, ni pour les enseignants chargés de le renseigner ni pour les familles, ni pour les élèves, tant les différents items n'ont rien d'explicités – et n'attestent donc rien de commun. Un article, publié dans *Éducation & formations* (n° 79, déc. 2010) conclut même : que « lorsque la mesure des résultats des élèves n'est opérée qu'au travers des attestations, l'équité n'est pas assurée ». Pour l'année 2012-2013, la dernière « simplification », qui n'en n'est pas réellement une puisqu'elle ne concerne que ce qui est transmis aux familles et marginalement les procédures de validation, change-t-elle la donne ? Rien n'est moins sûr ! ■



© Daniel Maunoury

**Le LPC : un outil inexploitable**



## Au mythe de la continuité, il faut répondre par l'accompagnement

**Stéphane Bonnéry** est maître de conférence en sciences de l'éducation à l'université de Paris 8. Ses recherches s'inscrivent dans une sociologie de l'éducation, articulée à la sociologie des classes sociales. *L'US* l'a interrogé sur la liaison école-collège, sur laquelle il a travaillé.

**L'US : Le débat sur la question de la rupture entre le CM2 et la Sixième est important actuellement. À quel niveau situez-vous cette rupture ?**

**Stéphane Bonnéry :** Les discours sur la rupture CM2-Sixième ne reposent pas sur rien, mais tels qu'ils sont formulés, ils n'abordent pas les questions qui, d'après ce que je constate dans mes recherches, posent le plus problème. Ainsi, il y a une focalisation sur l'organisationnel (l'emploi du temps, le règlement intérieur...), et les enjeux intellectuels de l'entrée au collège sont trop souvent mis au second plan. Cela opacifie les raisons pour lesquelles les élèves passent huit heures par jour au collège : rentrer dans les apprentissages. Il y a certes un travail sur les acquis en début de Sixième, dans certaines disciplines (en français et en mathématiques notamment), mais dans une perspective, pour l'enseignant, de situer le niveau de la classe, plutôt que pour faire comprendre à l'élève qu'il aura besoin d'un certain nombre de notions pour bien réussir au collège.

**L'US : Pourquoi certaines difficultés se révèlent-elles avec acuité au collège ?**

**S. B. :** Si les difficultés se révèlent en Sixième, cela ne signifie pas qu'elles n'existaient pas auparavant. Il y a en effet des déficits d'apprentissage qui peuvent rester relativement invisibles à l'école élémentaire. Le fait d'avoir un enseignant unique peut en effet leurrer l'élève qui a des difficultés à rentrer dans la logique d'une discipline intellectuelle, alors même qu'une heure et demie plus tard, lui sera enseignée, avec le même enseignant, une autre discipline où cela se passe mieux : en effet, la relation pédagogique est maintenue sur de l'affectif, du relationnel, mais ne porte plus sur les apprentissages. Pour s'en rendre compte, il faut écouter ce que disent les élèves : à l'école, et contrairement au collège, les élèves disent de leurs enseignants qu'ils sont « gentils ». Mais il y a un risque à maintenir les élèves dans l'erreur quand on fait passer les verdicts aigre-doux dans un miel de surface, quand on est « gentil » avec eux pour de mauvaises raisons. D'autant plus qu'au collège, les élèves qui se heurteront au mur de l'échec auront tendance à rejeter la faute sur l'enseignant, alors qualifié de « méchant ».

**L'US : Au-delà de la relation spécifique nouée entre l'élève et l'enseignant, certaines méthodes pédagogiques ne sont-elles pas à remettre en cause ?**

**S. B. :** Les enseignants du primaire ont été mis dans des situations impossibles à résoudre : ils doivent enseigner des disciplines supplémentaires (histoire des arts, langues vivantes...) avec trois heures d'école en moins. Il y a donc des activités qu'on fait moins : ainsi, on parle, on évoque ce qu'on découvre, mais on rédige trop peu. Par

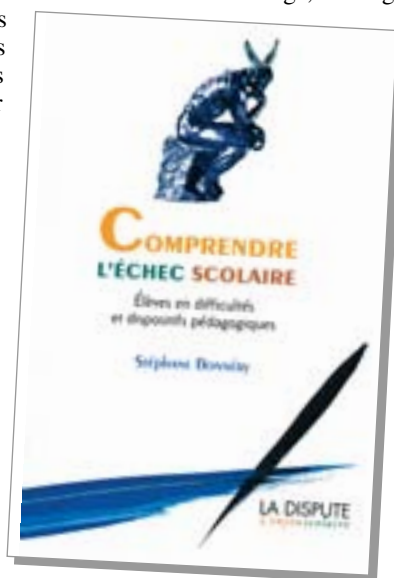
ailleurs, on fait faire beaucoup d'activités aux élèves, notamment dans des phases de découvertes, mais il faut repenser la façon dont cette phase du travail scolaire permet de cadrer la signification des savoirs qu'on est en train d'identifier. Car la deuxième phase, où on identifie le savoir, et à partir de laquelle on va travailler sur des transferts de situations dans d'autres applications, est celle sur laquelle on passe souvent moins de temps, alors même que c'est ce qu'on va évaluer. Il faut préciser que ces analyses, valables au primaires, se vérifient de plus en plus au collège, qui de ce point de vue se primarise. Mais au collège, avec un enseignant spécialiste et un programme plus chargé, les exigences sont plus grandes. Les chances de « réussir »

dans une discipline dans laquelle on participe sans comprendre s'amenuisent donc rapidement, d'autant que se pose de façon cruciale la question de l'évaluation. Au primaire, pour avoir analysé beaucoup d'évaluations, une part importante du barème relève de la restitution : il s'agit de redire ce qu'on a dit ensemble. Au collège, on est vite sur des enjeux de transfert. Un élève qui ne s'est pas approprié les savoirs, mais a retenu quelques mots, s'enfoncé vite dans l'échec.

**L'US : Le socle commun est souvent envisagé comme un moyen d'atténuer cette rupture, qui chez certains élèves se révèle au collège. Qu'en pensez-vous ?**

**S. B. :** Ceux qui veulent inscrire le collège dans la continuité du primaire n'envisagent pas que les élèves iront au lycée, et se placent dans l'hypothèse d'une fin de scolarité en fin de collège. Il me semble que la réponse apportée par le socle commun est un renoncement à faire aller tout le

monde au lycée. Il y a donc une hypocrisie derrière le socle commun, à renoncer à affronter les difficultés. Plutôt que de continuer à faire du primaire au collège, il faudrait travailler sur le passage des seuils. Ceci étant dit, il ne s'agit pas non plus de faire dès l'élémentaire ce qu'on fait en collège. Il y a une espèce de mimétisme réciproque premier/second degré qu'il faudrait questionner. À faire trop tôt comme si les élèves étaient autonomes comme ils devraient l'être au collège, on n'installe pas chez eux les habitudes de travail et de réflexion. Et inversement, quand on veut faire perdurer le primaire dans le collège, on infantilise les élèves avec le risque de les enfermer dans des attitudes intellectuelles de conformité et non d'appropriation des savoirs. D'autant plus qu'en tant que sociologue, force est de constater que les élèves les plus pénalisés par ce mimétisme sont ceux qui n'ont pas de connivence avec les attendus scolaires. Parler, pour ces élèves, de continuité primaire-collège revient implicitement à penser qu'ils ne sont pas capables de rentrer dans des savoirs ambitieux, et qu'ils ne seront pas capables d'aller au lycée. Au mythe de la continuité, il faut répondre par l'accompagnement à surmonter les difficultés inévitables. ■



Sur le terrain

# Toulon : expérimenter la liaison

Un certain nombre de dispositifs de liaison école-collège se mettent en place, de façon expérimentale, sur le terrain. Pour avoir une vision précise et approfondie de ce qui peut se faire, *L'Université Syndicaliste* a demandé à M. Patrice Lemoine, IEN à Toulon, et à Mme Frédérique Cauchi-Bianchi, IA-IPR de lettres, initiateurs d'une expérimentation, de témoigner de leur travail.

Nos expériences et nos observations ont montré que si l'on se place du point de vue de l'élève, la continuité des apprentissages rencontre des limites qui relèvent d'abord de la méconnaissance et de la variabilité des attentes. Chacun des deux systèmes – école et collège – semble mal mesurer la part de l'implicite de ses propres codes, et leurs conséquences, en termes de résultats comme en termes de rapport à l'école et au savoir. Nous avons voulu développer un projet qui permette de mobiliser les deux degrés pour que la connaissance soit partagée et que les

acteurs de terrain soient eux-mêmes les concepteurs des évolutions à entreprendre pour la continuité école-collège, dans une logique de développement professionnel, et en élaborant scientifiquement et conjointement, avec les universitaires et les praticiens impliqués, les conceptions et les outils adaptés. Il s'agissait donc clairement de reconnaître et de promouvoir la dimension de concepteur du métier d'enseignant dans une société de la connaissance.

### Faciliter les initiatives des deux degrés

Nous avons alors proposé d'expérimenter un réseau qui rassemble 32 écoles et 4 collèges d'un même territoire – sans modifier les structures et les statuts – pour identifier ensemble les problèmes que nous souhaitons résoudre ensemble. Validé par le recteur de l'académie de Nice, ce projet bénéficie de l'accompagnement du DRDIE et du chercheur Romuald Normand, de l'Institut Français de l'Éducation. Installé en septembre 2011, un conseil de réseau permet une réflexion régulière entre directeurs et chefs d'établissement, accompagnés par les deux inspecteurs initiateurs de ce projet. Son but : faciliter les initiatives des deux degrés, au cœur d'une vision élargie et enrichie par les observations mutuelles et les apports de la recherche, dans le respect des spécificités.

La première année d'expérimentation a mis en lumière que le sujet semble disparaître derrière l'élève et qu'il est peut-être le grand oublié de nos organisations. Plusieurs équipes ont com-

mencé à réfléchir et à transformer les principes et les formes d'accueil, d'écoute et d'enseignement des élèves, pour améliorer la reconnaissance du sujet dans l'éducation et les apprentissages. D'autres actions en cours concernent la compréhension des enjeux et des codes de l'entrée dans la culture : par la mythologie, car il s'agit de prendre appui sur les œuvres fondatrices, pour mieux cultiver chez l'élève le goût de l'échange ; par la didactique de l'oral, car il s'agit de transmettre une langue maîtrisée sans laquelle il n'est pas de communication au-delà de l'univers familial, ni de poursuite d'études et de liberté professionnelle ; par la littérature et les sciences, afin d'apprendre aux élèves pourquoi et comment entrer dans la culture, sans quoi seuls ceux qui disposent des codes peuvent y avoir accès. Les travaux de ces équipes sont enrichis de formations et d'accompagnement de terrain ; certains bénéficient de l'appui d'universitaires tels que D. Favre, M. Delage et B.-M. Barth.

L'expérimentation entre dans sa deuxième année. Il est donc trop tôt pour présenter un bilan précis. Mais les personnels soulignent l'intérêt de travailler ensemble pour mieux connaître et impulser des idées, des savoirs et des pratiques. Les portes s'ouvrent dans la confiance, du fait d'un travail centré sur les questions de contenus et de manière de faire, dépassant ainsi en partie les limites des structures et des statuts. ■

F. Cauchi-Bianchi, IA-IPR,  
P. Lemoine, IEN



© Clément Martin

**Donner les codes de l'entrée dans la culture**

### École/collège

# Continuum ou continuité ?

La scolarité des élèves est constituée d'étapes successives qui marquent autant de ruptures. Mais pour près d'un élève sur cinq, qui n'ont pu tirer profit de leur scolarité primaire pour se préparer à une nouvelle étape dans les apprentissages, les difficultés à l'entrée au collège s'y révèlent de manière plus aiguë. D'aucuns instrumentalisent ces difficultés pour dénoncer la rupture, pour promouvoir l'école du socle se traduisant par des réformes de structure qui visent la fusion de l'école et du collège avec un cycle et un conseil pédagogique communs CM2-Sixième, des échanges de service entre professeurs des écoles et enseignants du second degré, bivalence voire polyvalence de ces derniers.

Le SNES conteste une telle primarisation du collège qui remettrait en cause la structuration disciplinaire du second degré, le statut des enseignants et différerait l'entrée des élèves dans les enseignements de second degré.

Plutôt qu'un continuum structurel, c'est la continuité pédagogique qu'il convient de renforcer, en s'inspirant notamment de ce que les collèges qui accueillent un nombre important d'élèves fragiles ont inventé pour développer les dispositifs de liaison CM2-Sixième pour améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge des élèves, et permettre une meilleure connaissance réciproque des contenus et pratiques sous forme de stages communs et de concertations des personnels. ■



© Clément Martin

# Accompagner la rupture

Pour mieux cerner les attentes des professeurs du second degré, mais aussi celles des professeurs des écoles, *L'US* a demandé à Roland Hubert, cosecrétaire général du SNES-FSU, et à Sébastien Sihr, secrétaire général du SNUIPP-FSU, le syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC, de débattre autour de la question de la rupture primaire-secondaire.



© Thierry Nectoux

Roland Hubert,  
cosecrétaire général  
du SNES-FSU



© DR

Sébastien Sihr,  
secrétaire général  
du SNUIPP-FSU

## **La question de la rupture CM2/Sixième est une question ancienne. Comment chacune de vos organisations syndicales l'aborde-t-elle ?**

**Roland Hubert** : Derrière cette question se cache l'ancien débat de l'« école fondamentale » devenue « école moyenne » dans une terminologie plus récente. Elle ne peut cependant pas être évacuée, la rupture étant vécue parfois douloureusement. Le SNES y entre à partir de deux principes forts :

– l'unité du second degré : la moitié des élèves sont en Seconde à 16 ans ; nous combattons donc l'idée d'école du socle ;

– le respect des spécificités des ordres d'enseignement et de leurs cultures professionnelles légitimes.

Selon nous, cette rupture est une étape nécessaire, parfois difficile, qui peut être bénéfique à tous si on donne aux élèves les moyens et les outils de la dépasser.

**Sébastien Sihr** : Il faut effectivement remettre ce débat à sa place. La rupture école-collège n'est pas la source de tous les maux de notre système éducatif. Bon nombre de difficultés sont en germe dès les premières années de la scolarité et s'enkystent au collège. D'où la nécessité de faire évoluer en priorité le primaire sans pour autant oublier le collège. Pour autant, comme l'entrée à l'école maternelle, puis le passage à l'école élémentaire, l'entrée en Sixième constitue une nouvelle étape pour les élèves. Certains la franchissent sans encombre, mais d'autres sont plus fragilisés voire même submergés. C'est bien là le problème. Il ne s'agit pas de faire table rase du présent en provoquant une révolution structurelle. Demain, primariser le collège ou « secondariser » l'école, cela n'a pas beaucoup de sens. Il faut mettre en œuvre de vraies continuités pédagogiques et éducatives pour les élèves en encourageant des collaborations professionnelles entre enseignants.

## **Comment, depuis vos points de vue spécifiques, analysez-vous l'impact de cette rupture sur l'échec scolaire ?**

**Roland Hubert** : Les enquêtes menées sous forme d'entretiens avec les élèves montrent que, si ces derniers ont le sentiment de « grandir » en arrivant au collège, leur problème essentiel réside dans leur impression d'un manque de coordination entre les attentes des uns et des autres.

Globalement, pour les élèves qui ne sont pas en difficulté à la sortie du CM2, cette rupture ne devient source de difficulté scolaire que lorsqu'ils n'arrivent pas à trouver sens à ce qu'ils font ou qu'ils ne trouvent pas l'appui nécessaire dans l'équipe pédagogique pour exprimer leur mal-être.

La question est différente pour ceux qui arrivent en difficulté déjà importante. Mais, on peut avoir du mal à imaginer qu'une « porosité » plus grande entre les deux niveaux soit de nature à résoudre ces diffi-

cultés. De ce point de vue d'ailleurs, il n'est pas envisageable que les professeurs des écoles deviennent les spécialistes de la difficulté scolaire dans le second degré.

**Sébastien Sihr** : Nous ne revendiquons pas ce titre d'ailleurs. Ce qui nous préoccupe, c'est le « bien-être » et le « bien apprendre » des élèves. Si les parcours scolaires comportent des rituels nécessaires, tous les élèves ne sont pas armés de la même manière pour y faire face. Or, arriver au collège, c'est entrer dans un nouveau monde scolaire qui a ses propres codes et son organisation spécifique. Certains ne sont pas toujours prêts, d'autres ont des acquis fragiles... Pour ceux-là, cela devient alors difficile de se repérer dans les changements de salle, de gérer son emploi du temps, de s'organiser dans son travail, de suivre les enseignements... À l'échelle d'un enfant, ce n'est pas rien.

## **Comment selon vous améliorer cette transition ?**

**Roland Hubert** : De nombreuses expériences existent, notamment dans l'éducation prioritaire, dont il serait nécessaire de faire le bilan.

Il faudrait aussi sans doute que chacun acquière une meilleure connaissance des cultures professionnelles d'autrui, en réfléchissant sur des problématiques pédagogiques communes.

En revanche, les enseignants du second degré sont peu demandeurs d'échanges de service, ne se sentant pas capables en général d'enseigner dans le premier degré, et ayant fait le choix, très ancré dans notre culture professionnelle, de la monovalence disciplinaire. Ceci dit, nous pouvons mener ensemble des projets communs. Nous ne refusons pas des formes de co-interventions qui ne remettent pas en cause les statuts des personnels.

**Sébastien Sihr** : Effectivement, l'ambition est bien d'instaurer de la souplesse, de l'inventivité et non de la déréglementation dans l'organisation du travail des enseignants. Rien ne se fera par l'incantation ou l'imposition à travailler ensemble. Il faut que cela vienne du terrain. Comme tu l'évoques, des expériences fructueuses existent. Ici, un projet sciences, là, un projet « vivre ensemble » croisant plusieurs domaines d'enseignement, ailleurs, un défi lecture ou un rallye math... Cela donne lieu à des décloisonnements, des projets communs, à des interventions croisées. Nos collègues sont très imaginatifs. Tout cela mériterait d'être mieux connu et soutenu, notamment en dégagant des temps institutionnels communs entre enseignants. L'évaluation des élèves, les programmations, la relation aux familles..., il y a de quoi travailler sur des objets professionnels afin de construire des repères communs aux élèves. N'oublions pas aussi la mise en cohérence des programmes et des formations communes. ■

# Une simplification marginale qui ne résout rien

Le ministère avait annoncé une simplification du Livret Personnel de Compétences pour cette année scolaire. Présentée au CSE pour information seulement, la simplification ne touche que l'attestation et non le livret lui-même qui est pourtant l'objet d'une large contestation.

Suite à la *Lettre à tous les personnels* du nouveau ministre, les recteurs ont été destinataires d'une note de service (n° 2012-154 du 24-9-2012) annonçant « des modalités concrètes d'allègement du livret personnel de compétences » et modifiant les procédures de validation.

Le Conseil supérieur de l'Éducation a bien été informé – mais pas consulté ! – fin octobre de la version modifiée du livret. Seule la première page, qui correspond à l'attestation finale, est remaniée. L'architecture des compétences et des domaines, l'ensemble des items restent inchangés.

Les familles seront destinataires de la seule attestation. Pour les élèves qui n'ont pas de « difficultés particulières » – et non pour les seuls élèves « en difficulté » – il n'est plus demandé de renseigner les domaines et les items, mais de valider les sept compétences du socle.

Mais les équipes pédagogiques devront renseigner le LPC au niveau des domaines chaque fois « *qu'il s'avère que l'acquisition d'une compétence est discutée* ». La question de la pertinence de nombre d'items et de la possibilité d'en évaluer certains reste donc entière.



## Logique du LPC inchangée

Pour le SNES, cet « allègement » de surface ne simplifie aucunement la validation du LPC et ne résout rien car il ne modifie pas le fondement même du livret. S'il est nécessaire de rendre plus explicite l'évaluation des élèves, un LPC même « simplifié » ainsi n'est pas une réponse satisfaisante. Il doit être supprimé (tout comme la note de vie scolaire). Une remise à plat du DNB est nécessaire, tant au niveau du contenu que de la nature de certaines épreuves. La nouvelle loi d'orientation pour l'École doit permettre d'avancer sur cette question. ■

**Bruno Mer**, college@snes.edu  
**Sandrine Charrier**, contenus@snes.edu

## FONDS SOCIAUX

# Aides sociales aux élèves : inversion de tendance à accentuer



Bourses et fonds sociaux connaissent depuis des années une situation préoccupante. Lors d'une audience en juillet, le SNES avait alerté le cabinet. Le projet de loi de finances 2013 semble inverser la tendance, mais de façon trop limitée.

En 2012, les crédits d'action sociale avaient subi une contraction alarmante : - 6,8 % pour les bourses, alors que le nombre de boursiers a fortement progressé en 2011-12 (de 23,4 % à 24,2 % des collégiens et lycéens) ; - 4,4 % pour les fonds sociaux (collèges, lycées, cantines). Pour le Sénat, se manifestait ainsi une « *politique délibérée de limitation des dépenses sociales* ». Les fonds sociaux ont même chuté de 60,8 % entre 2001 et 2011 et quantité d'établissements ont été incapables d'apporter les aides d'urgence, notamment de cantine, nécessaires à un nombre croissant de familles.

Dans le Projet de Loi de Finances 2013, le financement des bourses progressera de 15 % pour passer à 539 millions d'euros, ce qui marque une inversion de tendance positive mais qui devra être poursuivie pour répondre aux besoins dans un contexte particulièrement difficile. En revanche, les fonds sociaux sont maintenus à leur niveau actuel. C'est nettement insuffisant : le nombre de bénéficiaires a déjà chuté de 53 % entre 2006 et 2010 alors que les besoins augmentent. S'il reste des reliquats dans certains établissements, comme l'a affirmé le cabinet, le SNES demande qu'une étude précise soit conduite et que les modalités d'attribution soient améliorées en conséquence. ■

**Bruno Mer**, colleges@snes.edu  
**Valérie Siphimalani**, lycees@snes.edu

# Les maux de la réforme

La rentrée 2012 voit la mise en place de la « nouvelle » classe de Terminale des voies générale et technologique, parachevant ainsi la réforme du lycée imposée par L. Chatel et poursuivie sans remise en cause fondamentale par le nouveau ministre. Ce refus de voir les dégâts entraînés par la réforme du lycée est grave, car le bilan n'est pas glorieux. La désorganisation est une des conséquences les plus frappantes de la réforme. Le renvoi au local de la gestion d'une part importante de l'horaire-élève, l'accompagnement personnalisé (AP) émiétté entre de nombreux enseignants, la dissolution du groupe-classe via les groupes à géométrie variable (AP, langues vivantes, enseignements d'exploration), désorganisent les établissements, mais aussi l'offre de formation, en renforçant les inégalités et la concurrence entre les lycées.

## Caporalisation et dissolution des règles

La forte déréglementation qui en découle est renforcée d'une part par la montée en puissance du « management local » (pressions croissantes des chefs d'établissement devenus « leaders locaux », et jouant le clientélisme pour gérer la pénurie, instauration de hiérarchies entre disciplines et entre collègues quand il s'agit de négocier la part locale des horaires), et d'autre part par les attaques tous azimuts contre les ser-

vices (remise en cause de l'heure de première chaire, imposition de majorations de services pour « effectifs faibles », cours réguliers payés en HSE, etc.). La réforme du lycée a ainsi produit un mélange de caporalisation et de dissolution des règles.

C'est de ce fait la souffrance ressentie par les personnels qui achève de caractériser la réforme du lycée. Souffrance parce que les conditions de travail se dégradent (classes surchargées, emplois du temps baroques et épuisants, majoration des services, épreuves du bac renvoyées au local en langues vivantes, etc.). Souffrance parce que le métier est attaqué au cœur, pour les enseignants dont la discipline est malmenée, voire profondément dénaturée, ou pour ceux qui passent un temps croissant à faire autre chose qu'enseigner leur discipline ou qui n'ont plus le temps de bien faire leur travail (horaires amputés, programmes absurdes, redéfinition du champ disciplinaire, disparition d'options telles que les enseignements artistiques, etc.).

Le précédent ministre a refusé de voir le bilan négatif d'une réforme qui à ce jour ne semble aucunement améliorer la scolarité des élèves. Vincent Peillon ne semble pas pressé de lancer la réflexion sur une autre réforme. Pire, le ministère semble continuer à voir dans le lycée un gisement d'économies budgétaires supplémentaires. Il y a urgence à changer de cap ! ■

Romain Gény et Valérie Sipahimalani

## VERS UNE REFORTE DES ÉPREUVES DE PHILOSOPHIE EN SÉRIES TECHNOLOGIQUES ?

L'IG et la DGESCO consultent actuellement syndicats et associations professionnelles sur la question de la refonte des épreuves de philosophie en séries technologiques. L'enquête en cours menée par le groupe philo du SNES montre que la profession est partagée et fait apparaître deux tendances fortes : l'attachement profond aux épreuves actuelles et, paradoxalement, l'urgente nécessité de ne pas laisser les choses en l'état. Nous vous invitons à prendre part au débat sur [www.snes.edu/Philosophie-epreuve-du.html](http://www.snes.edu/Philosophie-epreuve-du.html) - Contacter le groupe philo : [philosophie@snes.edu](mailto:philosophie@snes.edu)

## LANGUES VIVANTES AU BACCALAURÉAT

# Une situation intenable

Le SNES est à l'initiative d'un courrier intersyndical au ministre pour demander des épreuves terminales et cadrées nationalement, assurant l'égalité sur tout le territoire et n'imposant pas une surcharge de travail aux personnels. Seuls le SE-UNSA et le SGEN-CFDT ont refusé de le signer<sup>(1)</sup>. Le SNES a aussi été reçu en audience au ministère<sup>(2)</sup>.

Le témoignage de Catherine Turpin, enseignante dans l'académie d'Orléans-Tours est emblématique de la situation des LV et des problèmes de fond qui se posent.

### Comment les enseignants de langues vivantes vivent-ils la réforme du lycée ?

Lors de la dernière réunion organisée par les IPR, les enseignants – sur lesquels les réformes tombent à la pelle depuis quelques années : CECRL, groupes de compétences, et maintenant élaboration de docu-

ments de compréhension orale – ont fait part de leur exaspération. Avant Noël, il nous faudra fournir huit documents d'1 minute 30 – pas une seconde de plus ! – supposant, par ailleurs, la maîtrise des TICE ! Quand on aura fait passer ce contrôle continu, il faudra penser au prochain, en expression orale. Puis on essaiera d'intercaler un bac blanc. Pensez à la pagaille engendrée par tous ces contrôles continus ! En outre, les deux heures hebdomadaires dévolues à la compréhension et à l'expression, tant à l'oral qu'à l'écrit ne suffisent pas pour préparer les élèves au bac. Certains proviseurs préconisent que les professeurs donnent « un peu de leur temps libre » sur les vacances de Toussaint et Pâques !

### Outre ces conditions inacceptables, la nature même de cette épreuve en contrôle continu ne pose-t-elle pas problème ?

Cette épreuve ne va pas dans le sens du maintien d'un baccalauréat national et terminal puisqu'il est maintenant possible d'évaluer ses propres élèves en cours d'année.

De plus, son contenu est à la fois évasif et compliqué : l'élève rattache ce qu'il a étudié en classe à une notion et une problématique mais on n'exige de lui ni introduction ni plan, ni conclusion. On attend simplement de lui qu'il s'exprime. Avec une grille d'évaluation qui nous oblige à mettre 4, 8, 12 ou 20 en LV1 et 2, 6, 10, 16 ou 20 en LV2. De qui se moque-t-on le plus ? Des élèves ou des profs ? ■

Sandrine Charrier

(1) Voir le texte : [www.snes.edu/Epreuves-LV-lettre-intersyndicale.html](http://www.snes.edu/Epreuves-LV-lettre-intersyndicale.html)

(2) Voir le compte rendu : [www.snes.fr/Compte-rendu-de-l-audience-au-24021.html](http://www.snes.fr/Compte-rendu-de-l-audience-au-24021.html)



## LE TUTORAT EN QUESTION

# Un tuteur ne s'improvise pas

Ce dispositif d'accompagnement des élèves a été mis en œuvre dans le cadre de la réforme du lycée.

La circulaire du 29/01/2010 précise : « le tuteur aide le lycéen dans l'élaboration de son parcours de formation et d'orientation, assure un suivi tout au long de ce parcours, guide l'élève vers les ressources disponibles, aide l'élève à s'informer sur les poursuites d'études... ».

Les missions des tuteurs empiètent donc largement sur celles des conseillers d'orientation psychologues dont les postes ont été massivement supprimés.

« Le tutorat est assuré sur la base du volontariat par des enseignants, dont les documentalistes, ou des CPE » avec une indemnité spécifique (cf. article ci-dessous). Si les personnels ne s'y sont pas précipités, l'idée a fait peu à peu son chemin dans quelques établissements, au prétexte qu'il faut bien aider les élèves. Mais si la circulaire précise que « les enseignants volontaires seront spécifiquement formés par les académies à cette prise en charge », les témoignages recueillis prouvent le contraire : aucune formation, aucune transparence dans la mise en œuvre.

## Simplisme et économie

Être tuteur, conduire des entretiens individuels, jouer des rôles pour lesquels on n'a été ni recruté ni formé ne s'improvise pas. Si l'information et le conseil sur le parcours de formation sont principalement de la compétence du conseiller d'orientation, le suivi individuel n'est-il pas, entre autre, celle des CPE ? Constaté qu'au lycée, de plus en plus d'élèves ont besoin d'une relation personnalisée pour surmonter leurs difficultés devrait amener à recruter plus de personnels de vie scolaire et à diminuer les effectifs par classe pour permettre aux ensei-



© Thierry Nectoux

gnants de mieux assurer le suivi pédagogique. Les restrictions budgétaires actuelles mettent à mal les équipes pluriprofessionnelles et conduisent à une dénaturation de nos missions. Ainsi, les assistants sociaux ont de plus en plus d'établissements en charge, les CPE et les infirmières de plus en plus d'élèves et le placement des CO-Psy sous la double tutelle État/Région ne pourra qu'accroître les dysfonctionnements.

## Un véritable suivi

Au SNES, nous demandons des équipes renforcées travaillant en complémentarité, des personnels formés et qualifiés, le respect des missions et l'arrêt de l'empilement des dispositifs. Un CPE pour 250 élèves est une des conditions pour que tous les élèves qui en ont besoin soient suivis et non « tuteurs » au petit bonheur la chance des bonnes volontés. ■

Pascale Balestrat

## INDEMNITÉ POUR FONCTIONS D'INTÉRÊT COLLECTIF (IFIC)

# Non à l'individualisation des rémunérations

Créé il y a deux ans, ce dispositif indemnitaire prévoit, pour rémunérer les fonctions de référent culture, de tutorat des élèves dans les classes de lycée, de référent pour les usages pédagogiques numériques et enfin de préfet des études (établissements CLAIR), une somme déléguée par les recteurs au niveau de l'établissement. Si le taux annuel de base est fixé par les textes à 400 euros par agent, il peut atteindre le plafond de 2 400 euros. Mais, selon les fonctions concernées, un mécanisme de modulation, décidée dans les académies permettant de donner des marges d'autonomie pour les établissements scolaires doit, selon

l'idéologie libérale, reconnaître ainsi l'investissement des enseignants concernés. Si le décret prévoit que « le chef d'établissement, après avis du conseil pédagogique, présente en conseil d'administration les modalités de mise en œuvre concrète des activités concernées et les principes généraux de rémunération », il faut éviter toute discussion en CA (et même toute information) sur la rémunération individuelle ou la façon de servir des agents.

## Plutôt des décharges

Il convient d'éviter de même tout dérapage au sein du conseil pédagogique. Cette instance

consultative n'a pas à intervenir dans la rémunération des collègues.

Le SNES réaffirme son refus du développement de l'indemnitaire en lieu et place d'une revalorisation de nos carrières. Il demande des décharges de service pour permettre aux personnels d'assurer des missions complémentaires (TICE, référent culture...) et continue de refuser le glissement des missions (orientation, vie scolaire). Dans l'état actuel des textes, il exige que les montants individuels soient égaux pour une même mission, excluant toute modulation sur la base de la performance. ■

Erick Staëlen

# Mission impossible

Allier un statut d'étudiant et celui d'AED devient, au fil des années, de plus en plus compliqué.

**C**hef d'établissement non conciliant pour l'emploi du temps, crédit d'heures formation non accordé... Si l'on voulait décourager les étudiants d'être AED, on ne s'y prendrait pas autrement ! Pourtant les textes précisent que « *le dispositif des assistants d'éducation est destiné à bénéficier en priorité aux étudiants boursiers* », alors que font les chefs d'établissement ? Les textes mentionnent également que « *le crédit d'heures a pour objectif de mieux concilier la poursuite d'études supérieures ou une formation professionnelle et l'exercice des fonctions d'assistant d'éducation* », mais s'il est refusé par les chefs d'établissement...

Aujourd'hui, un AED à temps plein qui suit une formation ou des études et qui bénéficie du crédit d'heures travaille en moyenne 36 heures par semaine. Qui peut croire sincèrement que ce sont des conditions favorables pour réussir des études, une formation ou un concours ? Alors maintenant ça suffit ! Quelle vision avons-nous de ce statut ?

## Des priorités

Le SNES ne cesse de rappeler que les postes d'AED doivent être en priorité attribués à des étudiants. La proximité en âge et le support d'identification positive que cela implique pour les élèves est notre vision de cette fonction. Cela implique en effet quelques contraintes dans l'organisation du service (aménagement de l'emploi du temps en fonction des contraintes universitaires...), mais qui sont vite effacées par le bénéfice d'avoir des étudiants au sein des vies scolaires, pour le suivi du travail des élèves par exemple. Il faut également rapidement diminuer le temps de service des AED pour un salaire à temps plein, afin qu'ils puissent suivre leurs études ou formations dans de bonnes conditions et décharger à 50 % ceux qui préparent les concours de l'Éducation nationale pour leur permettre de les réussir. Voilà des mesures concrètes qui pourraient permettre d'en finir avec les échecs des AED qui suivent des études ou une formation, dans l'intérêt de la réussite de tous mais également de l'Éducation nationale. Car les AED d'aujourd'hui sont peut-être les futurs enseignants, CPE et CO-Psy de demain ! ■

Aude Lemoussu



© Clément Martin

## ERRATUM

### Plaquette AED : *Connaître et défendre ses droits*

**P. 32 :** « Être AED et après ? Accéder à la fonction publique »

Pour les concours internes, la durée exigée des services publics accomplis en qualité d'agent non titulaire des établissements publics est de trois ans (à la date de publication des résultats d'admissibilité) pour les concours de l'enseignement et de CPE, de quatre années pour les concours administratifs de l'Éducation nationale. Si votre temps de travail est inférieur à 50 % alors cela ne compte que pour la moitié d'une année.

## MUTATIONS 2013 : C'EST PARTI !

### Le SNES et ses élus : une information claire

Ouverture des serveurs : du jeudi 15 novembre au mardi 4 décembre (12 heures)

#### TOUT SUR LE MOUVEMENT 2013

**P**our bien préparer sa première affectation, sa mutation, sa réintégration : les conseils des commissaires paritaires, élus nationaux du SNES.

**Supplément spécial « Mutations 2013 » (avec cette US n° 724) :**

- les enjeux du mouvement 2013 ;
- le calendrier, les contacts et coordonnées indispensables ;
- le tableau des barèmes, le traitement des différentes situations par l'administration ;
- les fiches syndicales de suivi individuel...

**Sur le site [www.snes.edu](http://www.snes.edu)**

- les publications en ligne ;
- les barres inter et intra des années antérieures ;
- le calcul de votre barème ;
- le forum de discussion ;
- les « questions-réponses »...

**Dans les sections académiques du SNES**

- les cartes des barres interacadémiques et intra-académiques 2012 ;
- les permanences et réunions mutations ;
- les rendez-vous individualisés...



Pour suivre l'actualité : consultez régulièrement le site [www.snes.edu](http://www.snes.edu) et les sites des sections académiques

# Adultes non enseignants des éta



© Thierry Nectoux

**DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES**, on rejoue tous les jours la scène de l'éducation. Si certains acteurs sont un peu plus sous les projecteurs, d'autres sont un peu plus dans l'ombre... Mais si un seul manque, la pièce ne peut se jouer ! Avec les enseignants, ces adultes qui composent les personnels de l'établissement ont toute leur place au sein des équipes pluriprofessionnelles. Paroles d'acteurs.



**Agnès et Sylvie, agents**

« Notre travail nous demande d'être polyvalentes, je suis actuellement sur un poste d'entretien et de loge, mais j'ai travaillé en cuisine, pour la préparation du froid (entrée, dessert), en enfin en laverie ; je ressens de la pénibilité dans mon travail, accompagnée parfois d'un manque de reconnaissance, car il y a toujours cette connotation péjorative (on fait le ménage) ; mais il y a pourtant dans notre métier un vrai rôle éducatif, par notre présence au quotidien, notre souci du service, on aide, on nettoie, on surveille, on renseigne... Nous, les agents, sommes des personnels à part entière de l'établissement, je sais que je fais partie d'une bonne équipe, je ne suis pas là pour les professeurs, je suis au service de la collectivité, du service public !  
- Grâce à l'entretien quotidien, il n'y a aucune dégradation et nous sommes fières de ce que nous faisons, car nous contribuons à faire tourner la machine ! »

Le fonctionnement d'un établissement scolaire ne repose pas, loin s'en faut, uniquement sur les enseignants ou les personnels de direction. Le système éducatif a besoin de l'apport de différents personnels pour mener à bien sa mission, et au sein d'un collège ou d'un lycée, ils sont très nombreux à remplir leur tâche, parfois de façon « invisible », ou en tout cas, loin des projecteurs médiatiques... Pourtant, leur rôle est pri-

mordial, leurs missions sont complémentaires à celles des enseignants. La présence de personnels qualifiés, aux missions diverses et définies, pour composer la « communauté éducative » est l'une des spécificités de nos établissements. Avec les enseignants et personnels d'éducation ou d'orientation, dont personne n'ignore l'existence à défaut de connaître les différentes facettes de leurs métiers,



**Mélanie, AED**

« Être surveillante, c'est pour moi entrer dans l'Éducation nationale : je fais des études pour être professeur des écoles, et je veux travailler dans le scolaire. C'est pour moi plus formateur que d'être vendeuse. Je trouve que nous avons un rôle très important au sein de l'établissement, au niveau des élèves, un rôle de confident que n'ont pas les profs : les AED sont jeunes, ils n'ont pas le statut du prof, alors les jeunes se confient, c'est très important. Nous, on transmet, on renseigne le CPE ou l'AS, sans pour autant donner le sentiment à l'élève qu'on l'a trahi, ce qui n'est pas simple. En revanche, on ne peut pas dire qu'on ait le sentiment de faire partie de l'équipe à part entière ! Les liens ne se font pas toujours entre personnels enseignants ou d'encadrement et surveillants, c'est regrettable. Un exemple, la note de vie scolaire : c'est incompréhensible qu'on ne nous demande jamais notre avis... Ce métier, on l'apprend sur le tas, on se forme entre pairs (il n'y a pas, de la part de l'institution, de formation digne de ce nom !), et on ne peut pas dire qu'on soit bien payé ! Pourtant, on s'y donne à fond parce qu'on sait qu'on joue un véritable rôle éducatif auprès des jeunes... »

# blissements

travaillent des personnels, dont les missions sont parfois méconnues ou jugées subalternes.

## Professionalité et complémentarité

Pourtant, personnels sociaux et de santé, personnels techniciens ou ouvriers, personnels administratifs, exercent des missions essentielles au fonctionnement du service public d'éducation et contribuent à l'encadrement scolaire et éducatif, et à la réussite des élèves. Chacun a une mission spécifique : traitement des dossiers scolaires des élèves, des dossiers administratifs des professeurs, organisation et fonctionnement du service de restauration, entretien des bâtiments et des espaces verts, fonctionnement des laboratoires de sciences, accueil à la loge, commande et réparation de matériels à usage pédagogique, distribution du courrier, etc. : ils sont indispensables à l'organisation du travail scolaire et à la vie quotidienne de la communauté scolaire. Au contact permanent des élèves et des professeurs, ils en sont les interlocuteurs dans des situations nombreuses et variées. Leur relation aux



### Sordin, cuisinier

« Mon travail, c'est d'être responsable d'une cuisine. Il y a au collège 460 demi-pensionnaires, ce qui fait environ 440 repas à préparer. On a une équipe de deux en cuisine, et on travaille de 6 h 30 à 15 heures. Je ne m'occupe pas que de la préparation. On fait aussi tout un travail de commande, de produits frais notamment, de gestion des stocks, de recherche pour faire des menus à thème : on essaye d'en faire deux par trimestre. J'ai aussi tout un travail sur l'hygiène à faire, ainsi que l'équipe à encadrer.

Il y a aussi dans mon métier tout un travail éducatif : je me bats pour apprendre à bien manger, de façon équilibrée, aux enfants. On a d'ailleurs, de ce point de vue, des normes importantes à respecter. Par ailleurs, on organise des petits-déjeuners en Sixième, on fait découvrir aux élèves de nouveaux produits alimentaires, qu'ils ne mangent pas nécessairement chez eux. Enfin, des élèves viennent, dans le cadre des TIG, travailler à la cuisine. C'est un travail constructif, éducatif, qui leur permet de regarder autrement et de mieux respecter le travail des agents en cuisine : ils voient qu'on est vraiment là pour eux. »



### Michèle, infirmière scolaire

« L'infirmière est un interlocuteur de proximité : au lycée, elle est toujours présente, et à l'âge où tout explose pour nos élèves, le rôle d'écoute et de confidentialité est essentiel. Mon travail ne se limite pas à cela, il faut trouver une réponse médicale aux urgences, et prendre en charge les jeunes qui souffrent de pathologies ou de handicaps chroniques. J'assure l'articulation entre les jeunes, leur famille et l'institution, et ce rôle spécifique, seules les infirmières peuvent le tenir. Ce n'est pas facile de s'imposer au sein d'équipes pluriprofessionnelles, mais c'est une source de richesse énorme !

Aujourd'hui, l'infirmière fait partie de l'Éducation nationale, elle développe des actions de prévention et d'éducation à la santé auprès des jeunes. Certains jeunes vivent des situations psychologiques et familiales très dures, le travail avec l'assistante sociale de l'établissement est important. Si les infirmières venaient à quitter l'EN, leurs missions seraient dévoyées, et elles ne seraient plus au quotidien auprès des jeunes. Il faut donc conforter notre rôle. »

élèves est d'autant plus précieuse qu'elle est dégagée des enjeux scolaires.

Ils participent ainsi au maintien de relations respectueuses envers le bien commun et entre les individus. Ils ont par exemple à connaître certaines situations de crise et à y agir (conduites à risque, formes de violences).

## Un travail collectif essentiel, à impulser, à animer

Rencontrer ponctuellement ou travailler sur la durée avec les autres est profitable à chacun et à tous, par exemple (mais pas seulement) dans le cadre du projet d'établissement. Un échange sur les problèmes rencontrés par les uns et les autres, une mise en synergie d'un certain nombre de pratiques et d'activités, favorisent un climat de relations sociales plus serein et permettent d'affronter plus efficacement certaines situations difficiles (violences, dégradations, incivilités).

Les conditions d'exercice des métiers de tous sont telles que le travail collectif est rendu très difficile. Pourtant nous aurions tous beaucoup à gagner à inventer les modalités et travailler les objets du travail col-

lectif : participation aux moments banalisés, à des stages d'établissement intercatégoriels, intervention dans les projets pédagogiques... Pour cela, il faut à la fois du temps et le respect de la professionnalité de chacun. ■



La FSU, fédération de syndicats nationaux, regroupe les syndicats des personnels de la fonction publique, et entre autres, de l'Éducation nationale ; ainsi, outre les syndicats enseignants, d'autres syndiquent les personnels des établissements scolaires (Snasub : syndicat national de l'administration scolaire et universitaire et des bibliothèques ; Snics : Syndicat National Unitaire des Infirmier(e)s Conseiller(e)s de Santé ; Snuas-FP : Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique ; SnuACTE : Syndicat national unitaire des Agents des Collectivités Territoriales et de l'État), ce qui permet, au sein d'un même établissement, de faire converger des revendications fédérales.

### Cathy, adjointe administrative, secrétaire à l'intendance

« Je gère la demi-pension, ainsi que les Contrats uniques d'insertion (CUI) : il s'agit de gérer leur dossier administratif, de l'embauche à l'arrêt des contrats. L'ajout de cette dernière mission montre d'ailleurs que les adjoints administratifs ont de plus en plus de tâches à réaliser, sans que les moyens suivent nécessairement. La gestion de la demi-pension, c'est un peu un travail invisible. Elle est pourtant au cœur du fonctionnement du collège : une demi-pension qui dysfonctionne, c'est nécessairement un collège en difficulté.

L'encaissement de la demi-pension, tout comme celui des voyages scolaires, montre d'ailleurs la difficulté d'assumer notre mission, notamment lors des impayés : c'est ainsi moi qui m'occupe des courriers de relance : le simple avis, la relance amiable, et l'avis avant poursuite. La période de crise que l'on connaît actuellement entraîne d'ailleurs parfois des crispations et des tensions avec les familles.

Outre l'alourdissement de la charge de travail, la question de la rémunération est capitale : 1 350 euros après dix ans de carrière, c'est difficile, surtout quand on vit en Île-de-France. »

**FIDÈLES À NOTRE LIGNE ÉDITORIALE** nous vous proposons de partir à la découverte d'un logiciel - Scribus - qui peut vous rendre beaucoup de services, notre sélection de sites et un ouvrage qui a retenu notre attention. Bonne lecture.

# Mes aventures avec Scribus 1.4.1.

**M**ais qui est donc Scribus ? Un nouveau jeu vidéo aux fonctionnalités jamais expérimentées ? Un service d'écrivain public ? Une compagnie de voyages proposant des séjours en Égypte ? Pas du tout ! Il s'agit d'un logiciel d'édition équivalent à Publisher, mais gratuit, facile d'accès et offrant des fonctionnalités professionnelles.

Plus précisément, Scribus est un logiciel de PAO libre de droits, permettant de réaliser aussi bien un journal d'établissement, qu'une plaquette de présentation, un recueil de textes d'élèves, une revue ou encore un livre. De téléchargement aisé et assez simple à utiliser même s'il n'est pas forcément intuitif, Scribus fonctionne avec un système de cadres de textes ou d'images, ou de formes géométriques, sous forme de blocs pouvant être superposés, empilés, etc. Il dispose de toutes les fonctionnalités courantes d'un logiciel d'édition : il offre la possibilité par exemple de réaliser des feuilles de styles. Les feuilles de styles, qui existent aussi dans des logiciels de traitement de texte, permettent d'automatiser la mise en page d'un document, en appliquant une hiérarchie des titres et des tailles et polices de texte toujours identiques. Cet outil extrêmement précieux harmonise les présentations et automatise les tâches répétitives. Il est également possible d'importer directement dans Scribus un document déjà saisi dans un logiciel de traitement de texte. L'insertion des images s'effectue très facilement,



© Flickr.com / Haggal

avec la possibilité, heureusement, d'adapter le format de l'image à l'emplacement dont on dispose. Les repères magnétiques permettant d'aligner les cadres de textes sur les bords sont également très utiles et permettent d'éviter bien des tâtonnements...

Il est possible de transformer certains cadres d'images en cadres de texte, appliquant ainsi des contours et des formes pouvant donner un aspect ludique à vos publications. Enfin, une fois votre document terminé, vous pouvez le convertir très facilement au format PDF pour que tous vos petits camarades qui n'ont pas encore eu la bonne idée de le télécharger et de l'utiliser puissent quand même consulter vos œuvres ! Bref, il s'agit d'un vrai logiciel professionnel, aux multiples possibilités, et présentant l'avantage, nous n'insisterons jamais assez sur ce point, d'être gratuit ! Un bémol cependant : ayant réalisé la mise en page de la publica-

tion académique de votre syndicat préféré grâce à ce logiciel, je me suis trouvée bien dépourvue lorsqu'il m'a fallu insérer un tableau dans mon texte... Des heures d'expérimentations hasardeuses m'ont permis d'y parvenir, mais ce n'était vraiment pas gagné ! Par ailleurs, Scribus est très gourmand en terme de capacité de mémoire nécessaire à votre ordinateur, et « rame » régulièrement.

Je vais bientôt essayer de mettre mes élèves au travail sur ce logiciel, pour réaliser le journal du collège, mais il m'est difficile de savoir pour l'instant ce que ça va donner avec le matériel pas forcément de la première fraîcheur dont on dispose... La suite au prochain épisode ! De nombreuses informations dans le dossier « Créer un journal scolaire » : <http://docsdocs.free.fr/spip.php?breve679>. Matériel nécessaire et téléchargement : [www.commentcamarche.net/download/telecharger-34055082-scribus](http://www.commentcamarche.net/download/telecharger-34055082-scribus) ■

## NOTRE SÉLECTION DE SITES

► Les itinéraires de citoyenneté : <http://itinerairesdecitoyennete.org> proposent des ressources pédagogiques pour élèves et enseignants (essentiellement primaire/collège) dans des domaines « citoyens » : les droits de l'Homme, la mémoire des traités négrières ou des génocides, le développement durable, la prévention des discriminations... Il s'y ajoute une iconographie assez riche (et la possibilité d'imprimer des posters), ainsi qu'un accès aux textes de référence utiles.

► L'exposition « Sur les chemins de la Grande Guerre » : <http://expositionvirtuelle.memoire1418.org> pose un regard sur des éléments originaux de la Première Guerre mondiale : les migrations de travailleurs, l'exode des civils, ou encore le tourisme mémoriel qui se développe après le conflit. Des documents variés sont disponibles dans les dossiers pédagogiques, ainsi qu'un très pratique index des lieux cités.

► Une merveille de site qui dévoile les mystères de la typographie : [www.garamond.culture.fr](http://www.garamond.culture.fr). En évoquant en particulier la figure de Claude Garamont, inventeur de la police Garamond, ce site est une remarquable mine d'informations sur la typographie du xv<sup>e</sup> siècle à nos jours, avec plus de 500 ressources iconographiques. À consulter absolument...

► La liste des sites créés à l'occasion de commémorations nationales est sur [www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/action-culturelle/celebrations-nationales/sites-internet](http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/action-culturelle/celebrations-nationales/sites-internet). On y trouvera des liens pêle-mêle vers des parcours numériques consacrés à Le Nôtre, George Sand, la Louisiane française ou encore les autochtones Lumière, site très riche : [www.autochromes.culture.fr](http://www.autochromes.culture.fr).

► Le « Mappy » de l'Antiquité : créé par des professeurs de l'université de Stanford (et donc en anglais), un site permet de calculer les temps de trajet dans le monde méditerranéen, au temps de l'Empire Romain. Son nom : Orbis : <http://orbis.stanford.edu>, puis cliquer sur « maps »).



## DANS LE LABYRINTHE : ÉVALUER L'INFORMATION SUR INTERNET

Alexandre Serres rappelle qu'une recherche d'information efficace passe par l'évaluation des résultats proposés, opération complexe qui dépend de chaque usager, de ses objectifs et de ses connaissances antérieures. La manière dont les usagers identifient, évaluent et valident une source, un auteur ou un document, engage

et traduit leur rapport général au monde, à la société, aux institutions, à la technologie.

Après avoir présenté les pratiques réelles des internautes, et particulièrement des lycéens et étudiants, l'auteur dégage les notions essentielles pour l'évaluation des sources documentaires : autorité, crédibilité, qualité de l'information et pertinence(s).

Ce livre, véritable état des lieux des pratiques documentaires actuelles, remet les questions centrales de la documentation au cœur des usages de la « Génération Google », propose des outils pour penser l'éducation à l'information.

Page réalisée par Rémi Boule, Élodie Cutrona, Anne-Sophie Domenc, Jean-Pierre Hennuyer, Yohan Odivart : Adapt-SNES, 46, avenue d'Ivry, 75641 Paris Cedex 13.

Articles soumis à la licence Creative Commons : <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/fr>

Tous les articles multimédias parus dans L'US, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)

Vos remarques et propositions sont les bienvenues sur [usmag@adapt.snes.edu](mailto:usmag@adapt.snes.edu)... et suivez-nous sur [Twitter@Adapt\\_Editions](https://twitter.com/Adapt_Editions) !

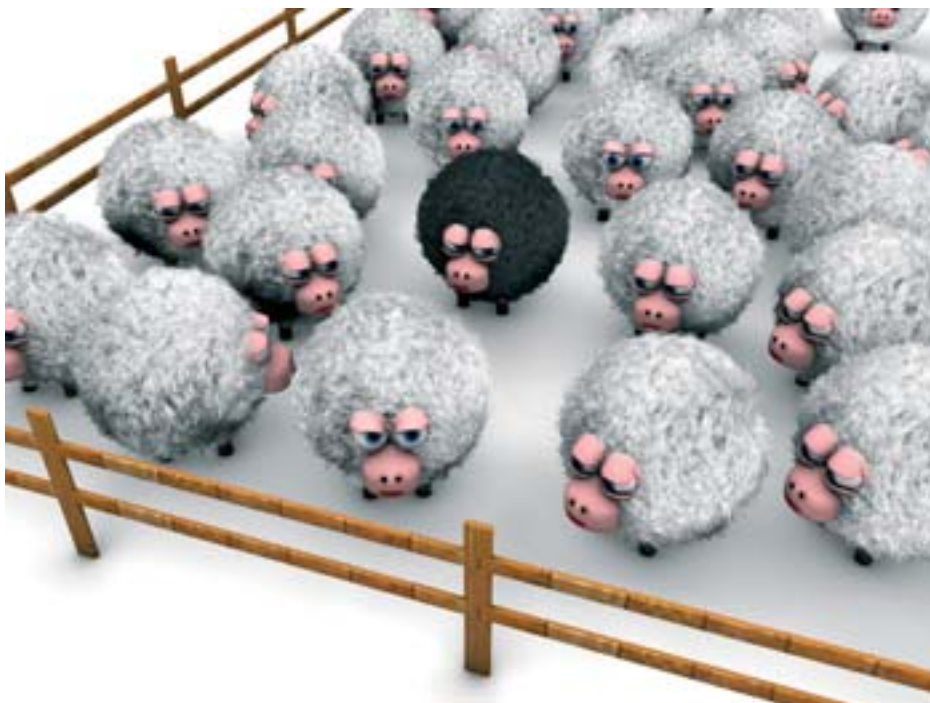
**RACISME ORDINAIRE ANTI-ROMS**

# Bouc émissaire : à qui la faute ?

**A**près la population d'un quartier de Marseille attaquant et incendiant un campement de Roms le 27 septembre dernier, des habitants d'Hellemmes à côté de Lille qui manifeste le 27 octobre et s'en prend violemment (presque physiquement) au maire de la ville coupable selon elle d'accepter et d'aménager un campement de Roms sur sa commune. Dans les deux cas c'est à la fois le fruit de cinq années de politique xénophobe et de déclarations actuelles concernant les populations roms, qui ont sonné comme des incitations à de tels actes relevant du racisme ordinaire de la part de populations à qui on fait croire que leurs problèmes viennent de plus faibles et plus pauvres qu'eux.

## Reculades gouvernementales

Le candidat Hollande avait promis que des solutions de relogement viables seraient proposées aux populations roms. Il n'en a rien été et les camps ont été démantelés sans aucune autre solution pour ces populations déjà très démunies et victimes d'un racisme d'État dans les pays d'où elles sont originaires (Roumanie surtout, mais aussi Hongrie et Bulgarie), et mises à la rue pour la deuxième, troisième voire quatrième fois par le gouvernement socialiste en France. Il existe bien une circulaire interministérielle sur les emplois qu'ils peuvent occuper mais elle est très, très limitée, même si l'étau a été desserré.



© Aldo Granaiello/Fotolia.com

## Des solutions humaines existent

Face à une situation critique pour les populations roms, la France mais plus généralement l'Union européenne doivent trouver des solutions pérennes pour leur installation, en rappelant que contrairement aux idées reçues il s'agit à 95 % de sédentaires. La scolarisation des enfants par exemple doit aider les Roms à se fixer si on ne les expulse pas tous les quatre matins. ■ **François Sauterey**

## MARIAGE POUR TOUS

# Une société véritablement égalitaire !

**L**e projet de loi ouvrant le mariage à tous a été présenté en Conseil des ministres le 7 novembre. Le SNES et la FSU portent cette revendication d'égalité depuis déjà longtemps. Contre ce projet, les opposants, politiques et reli-

gieux, se déchaînent. À court d'arguments, ils véhiculent les clichés les plus sordides : décadence, polygamie, fin de la « famille », etc. Rappelons quelques évidences. Il ne s'agit pas de priver de droit des couples, mais d'étendre ces droits à ceux qui en sont privés.

## Une avancée démocratique

Dans une société laïque, les préceptes religieux de quelques-uns ne sauraient s'imposer à la société. Sinon, nous en serions encore à l'interdiction du divorce. N'oublions pas non plus qu'une instruction du Vatican de 1992, toujours en vigueur, veut interdire aux homosexuels d'enseigner... Rappelons aussi que les arguments développés par la droite et certains représentants religieux contre le projet ne tiennent pas. Avec de tels arguments, il aurait été impossible d'ouvrir le droit de vote aux femmes en 1944, ou d'abolir la peine de mort en 1981... Le mariage pour tous est ainsi une avancée démocratique. ■

**Olivier Lelarge**

## L'EXTRADITION D'AURORE MARTIN

Par sa décision de remise à l'État espagnol d'une citoyenne française, qui a eu le tort d'exprimer en réunion ses opinions politiques, le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, a choisi d'ouvrir une brèche inédite et très dangereuse du point de vue des droits et libertés. Celle-ci relève purement et simplement d'une législation d'exception. Car ce qui est reproché à Aurore Martin n'est pas considéré comme un acte illégal puisque l'organisation politique à laquelle elle appartient est autorisée en France, mais interdite en Espagne. La FSU demande au gouvernement d'œuvrer pour qu'Aurore Marin retrouve sa liberté : il est inacceptable qu'un citoyen français soit jugé pour un délit non reconnu en France.



© Queen/Fotolia.com

## À LIRE

## Notre sélection



## ► PORTRAITS

Manuel Chaves Nogales (1897-1944), journaliste réputé de cette Espagne des années 1920-1930 et Républicain convaincu, est mort en exil comme il se

doit. Un écrivain hors norme qui connaît la tradition de la littérature espagnole qu'il bouscule par les techniques du journalisme. Il résume des vies à une succession de petites annonces. Ces *Histoires prodigieuses* sont autant de contes réalistes qui parlent de notre humaine condition, de celui qui n'a pas eu d'enfance à la crédulité d'une petite fille, de la vie au travail qui tue la vie tout court, de ces portraits de femmes subissant les événements et, plus que tout, la mise en cause des valeurs de cette société catholique, capitaliste et imbécile. Il faut lire *Une bonne blague* pour s'en persuader. Un auteur à (re)découvrir. **N. B.**

• *Histoires prodigieuses et biographies exemplaires de quelques personnages modestes et anonymes*, M. C. Nogales, traduit par Catherine Vasseur, Quai Voltaire.

## LA MUSICALITÉ DE LA NÉGATION

## Histoire(s) du temps



Écrire une histoire des « protest songs » n'est-ce pas dangereux ? Cette musique « engagée » existe-t-elle encore ? Le libéralisme n'a-t-il pas tué dans l'œuf toute possibilité de contestation ? Une musique de la contestation n'est-ce pas un oxymore ? Pour répondre, Dorian Lynskey passe en revue 33 chansons plus ou moins connues – je parle du succès public –, en référence aux 33 tours, de *Strange Fruit* chantée par Billie

Holiday (1939) à *American Idiot* de Green Day (2004) en passant par Fela Kuti, Bob Dylan ou Nina Simone, sans parler de Public Enemy. Une sorte de tour d'horizon de notre mémoire protestataire. Il arrive quand même rarement que paroles et musique en synergie – l'éthique et l'esthétique en quelque sorte – bouleversent l'auditeur ou l'auditrice pour lui faire prendre conscience de la réalité du monde. Ouvrir ce recueil par *Strange fruit*, écrit par Lewis Allan, membre du Parti Communiste Américain mais aussi auteur de comédies musicales, ces « fruits étranges » ce sont les pendus Noirs aux arbres de ce Sud des États-Unis, c'est montrer que cette alliance est possible lorsqu'elle est transcendée par le génie de la chanteuse. Ces 33 arrêts permettent de faire référence au groupe ou au soliste comme de rappeler le contexte. Il fait entendre, presque au sens propre, « le murmure du temps » qui passe par la nécessité de lutter contre la marchandise, contre la répétition à l'identique. La création est nécessaire à la pro-



testation. La révolution du fond ne va pas sans celle de la forme. Les chansons, art mineur nous dit-on, transportent une partie de notre culture, en même temps que nos souvenirs. Paradoxalement, un livre essentiel dont il faut retenir une des leçons : « *Mettre de la politique dans la musique est toujours un acte de foi, un pari contre la réalité parce qu'il y a toujours des dizaines de raisons de renoncer. Il revient aux musiciens de s'acharner. Qu'ils réussissent ou non dépend de nous* ». ■

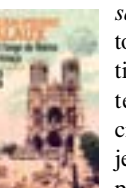
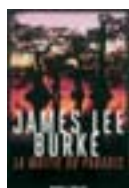
Nicolas Bénéès

• *33 révolutions par minute, une histoire de la contestation en 33 chansons*, volume un et deux, Davis Lynskey, RivagesRouge, 352 p. et 366 p.

## Le coin du polar

James Lee Burke est l'un des grands écrivains vivants. Qu'il se serve du polar révèle la force de cette branche de la littérature mondiale. Son univers est noir, comme le monde qui nous entoure. Son succès conduit à traduire ses romans « de jeunesse ». *La moitié du Paradis* – c'est pire que l'enfer dit l'exergue et on ne peut que partager cette réalité – est son premier roman et date de 1965. Le contexte a totalement changé comme l'architecture du monde, le style n'est pas aussi affirmé qu'il l'est devenu mais on trouve déjà ce pessimisme total qui tourne autour de l'adage « le pire est toujours sûr ». Intéressant de comparer le jeune romancier à celui qu'il est devenu. Déjà, il raconte la Louisiane et la Nouvelle-Orléans en particulier.

Jim Thompson (1906-1977) est un autre adepte du « noir c'est noir, l'espoir est mort », le rêve américain n'est qu'une illusion grossière : « *Nous tous*, écrit-il dans cette prière de fin de *L'assassin qui est en moi, qui avons commencé la partie de cartes avec une mauvaise donne, qui espérons tant et avons obtenu si peu, qui voulions si bien faire et avons tant déçu. Nous tous* ». Un auteur clé longtemps sous-estimé.



Des États-Unis au Brésil, le même rêve, s'en sortir mais dans quel état ? La corruption n'est-elle l'apanage que des grandes villes ? Bien sûr que non. Patricia Melo dans *Le voleur de cadavres* nous transporte au Pantanal. Il rencontre la chance diabolique, un avion s'écrase avec de la cocaïne qu'il s'approprie et après il sombre dans les petits arrangements. Une fable sur le Brésil, ses hommes et femmes politiques, les accommodements avec l'éthique. Don Wislow a déjà une longue carrière derrière lui. Son succès est récent. Dans *Cool*, il prend pour base Laguna Beach en 2005, 1967, 1976, retour à 2005 pour finir à Baja au Mexique la même année. Des « héros » déjà rencontrés dans *Savages*, Ben, Chon et Ophelia qui, ici, trempent dans le trafic de drogues. Une sorte d'atavisme. Leurs parents y avaient aussi participé... Une écriture un peu plate, des dialogues qui se veulent fulgurants, une intrigue un peu faible. Mais *Cool* est totalement dans l'air de notre temps. Passons du côté du froid. La Norvège comme il faut la voir. Un pays triste et mélancolique. *Noël*

*sanglant* est surtout une présentation de l'inspecteur Lykke – la cinquantaine, une jeune épouse, une petite fille – et de

son équipe. Du coup, l'intrigue passe au deuxième plan. Une intrigue déjà connue, déjà exploitée. Kjetil Try nous fait « poireauter » pendant une grande partie pour se décider à conclure rapidement. C'est dommage parce que la description de la vie quotidienne vaut la lecture.

Avez-vous déjà visité la Cathédrale de Reims ? Non, ce roman, *Et l'ange de Reims grimaça*, est pour vous. Pas un vrai polar ni policier, plutôt une mise en situation du monument pour le rendre vivant. De ce point de vue c'est une réussite. Pour le reste, les personnages font trop « série télé », sans consistance. L'intrigue est réduite à sa plus simple expression. ■ **N. B.**

• *La moitié du Paradis*, James Lee Burke, traduit par Olivier Deparis, Rivages/Thriller ; *L'assassin qui est en moi*, Jim Thompson, première traduction intégrale par Jean-Paul Gratiat, Rivages/Noir ; *Le voleur de cadavres*, Patricia Melo, actes noirs/Actes Sud ; *Cool*, Don Wislow, traduit par Freddy Michalski, Seuil ; *Noël sanglant*, Kjetil Try, traduit par Alex Fouillet, Folio/Policier ; *Et l'ange de Reims grimaça*, Jean-Pierre Alaux, 10/18 Grands détectives.

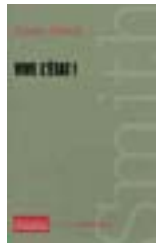
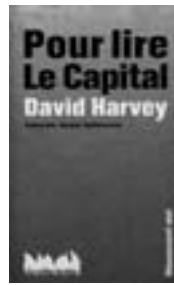
QUAND UN GÉOGRAPHE SE PENCHE SUR LE CAPITAL...

# Marx, mode d'emploi

David Harvey, géographe « social », a su dans ses recherches s'inspirer de la méthode et des concepts de Marx pour construire une géoéconomie. Professeur à l'Université de New York, il a, avec ses étudiants, inauguré une lecture de Marx. *Pour lire le Capital* est une synthèse de ce travail qui couvre plusieurs années. Il s'attaque au Livre I, le seul que Marx ait publié de son vivant. La compréhension de ce texte touffu, qui mêle plusieurs niveaux d'abstraction, n'est pas évidente. L'enseignement actuel de l'économie multiplie les obstacles. Le libéralisme mathématisé oublie les « classiques ». D'Adam Smith on ne retient que « la main invisible du marché » qui se trouve... chez Bentham. Smith reconnaît à l'État un rôle pour lutter contre les inégalités les plus flagrantes. Il faut lire l'opuscule intitulé *Vive l'État*, présenté par Christian Chavagneux, pour s'en rendre compte. Tandis que Ricardo ne laisse des traces que pour sa théorie des avantages comparatifs. Marx, comme le rappelle Harvey, part directement de ces théoriciens qui ont comme objet l'économie politique – la macroéconomie – pour les critiquer. Leur apport est essentiel. Ils cherchent à comprendre le fonctionnement du système capitaliste. À partir de leurs découvertes et contradictoirement à elles, l'auteur du *Capital* et dans « *Le Capital* » va opérer une véritable révolution intellectuelle. La théorie de la valeur est issue, dialectiquement, de tous les théoriciens qui l'ont

précédé, les économistes comme les philosophes à commencer par Hegel. Harvey, avec un art consommé de la logique, tisse un fil d'Ariane pour sortir de ce labyrinthe, pour permettre de « lire » Marx, de le prendre en compte.

Il s'essaie à une grande objectivité. Il n'impose pas d'être marxiste. Simplement de considérer Marx comme un grand penseur. Dans les périodes de crise, il a tendance à revenir en force – c'est le théoricien des crises –, tout en laissant dans l'ombre sa condamnation du capitalisme, comme un mode de production reposant sur l'exploitation des salariés. David Harvey veut lui redonner toute sa place. De manière plus contestable, il s'essaie, à son tour, à la critique, se servant des thèses de Rosa Luxembourg. Ces développements ne sont pas suffisamment argumentés mais donnent envie de lire ses autres ouvrages. Son objectif premier n'en est pas remis en cause, amener de nouveaux lecteurs au *Capital*, un des textes fondateurs de notre temps. ■



**Nicolas Bénéès**  
 • *Pour lire le Capital*, David Harvey, traduction Nicolas Vieillescazes, La Ville Brûle, 396 p. ; *Vive l'État*, Adam Smith, Alternatives Économiques/Les Petits Matins, 94 p.

► LYCÉE : INÉGALE DIGNITÉ

Ugo Palheta, enseignant chercheur, dresse, dans cette étude de sociologie, un bilan assez sévère sur la place qu'occupe l'enseignement professionnel dans le système éducatif. Vécu comme un « instrument d'adaptation à l'échec », l'enseignement professionnel ne constitue, selon lui, qu'un pis-aller et qu'une orientation par défaut le plus souvent : il arrive comme processus d'achèvement d'un parcours scolaire chaotique, marqué par l'échec, le redoublement et les classes de relégation, il matérialise le concept de « destin scolaire » fortement marqué socialement, et ancre davantage encore la ségrégation sociale au sein du système éducatif. Empreint de « divisions dans la division », l'enseignement professionnel reproduit à l'interne, selon que l'élève occupe un statut d'apprenti ou de lycéen, selon le diplôme qu'il prépare, la filière qu'il a choisie et, surtout, s'il est, ou non, issu de l'immigration, les ségrégations et discriminations à l'œuvre dans la société. Un livre qui donne à réfléchir sur le statut des trois voies, et l'évolution nécessaire de notre conception du futur lycée.



**Véronique Ponvert**

• *La domination scolaire... est-elle une fatalité ?* Ugo Palheta, PUF

UNE MICRO-SOCIÉTÉ

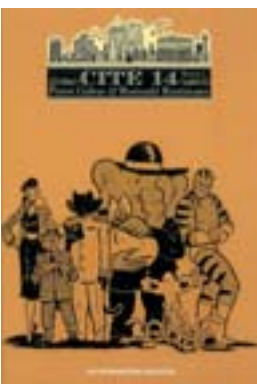
Cédric Villani a obtenu en 2010 la Médaille Fields, sorte de Prix Nobel pour un mathématicien. Communicant et vulgarisateur, il défend sans relâche l'École française de Mathématique. *Théorème vivant* est une chasse au trésor, une quête du Graal. Il y relate les étapes de la démonstration d'un théorème qui a de nombreuses et importantes applications en physique, notamment celle des gaz et des plasmas. Il se dégage de toutes ces pages une poésie infinie, aussi graphique que littéraire. À ne pas réserver aux seuls mathématiciens...



**Sylvie Chardon**

• *Théorème vivant*, Cédric Villani, Grasset

## Le coin de la BD : *Cité 14*, un polar animalier addictif



*Cité 14* de Pierre Gabus et Romuald Reutimann est une série feuilletonnesque à la fois futuriste et rétro. Dans une ville tentaculaire fortement inspirée du New York des années 30, des hommes à tête d'animaux côtoient des extraterrestres, des êtres humains ordinaires, voire même des super-héros. On suit les aventures d'un éléphant en chapeau melon et complet noir rebaptisé Michel Elizondo par l'inspecteur de l'immigration qui l'enregistre à son arrivée dans la mystérieuse cité 14. Dans cette ville multiculturelle, aux prises avec la corruption et le grand banditisme, le super-héros Tigerman est à la solde des puissants. La presse indépendante est le dernier rempart contre cet univers mafieux digne des films

noirs américains. Reporter au *Telegraph*, le castor Mac Keagh, va se retrouver rapidement en tandem avec Michel. Tous deux vont devoir affronter Bollard, le chef de la pègre, un cerf qui échange au début de la série la tête d'un syndicaliste contre une valise de billets ! Chemin faisant ils croiseront également le commandant Bigoodee, alias Voltère, le super-héros positif, Krapal le crapaud, à la tête des têtards crapuleux, ou encore Vanita, la caniche sexy mais esseulée. Dans *Cité 14*, le fantastique côtoie le réalisme social d'un monde qui brasse les cultures et les civilisations à travers un melting-pot de

bande dessinée. Les thèmes de l'immigration, du racisme et de la récession sont revisités dans un univers à la fois loufoque et séduisant. La volonté des auteurs est manifestement de dérouter le lecteur avec des personnages à double fond saisis dans leurs paradoxes. La qualité du scénario de Pierre Gabus va de pair avec la richesse d'un graphisme tout en finesse et en sobriété. L'aspect rétro est obtenu par le choix du noir et blanc et par l'utilisation de la trame de gris. Romuald Reutimann, le dessinateur, excelle dans la restitution des ambiances comme dans les scènes d'action.

La saison 1 de *Cité 14* est sortie en intégrale au mois d'octobre. Initialement conçue comme un mensuel, cette série a été diffusée en 2008 chez Paquet en petits fascicules au prix attractif de 1 euro. Ce fut un succès d'estime, mais un échec commercial. Trois ans après, le projet renaît aux Humanoïdes Associés. La saison 2 est actuellement en cours de parution. Voilà pour le feuilleton d'une série de bande dessinée indépendante, primée au dernier festival d'Angoulême, qui mérite grandement d'être découverte. ■



**Stéphanie Marco**

• *Cité 14*, Saison 1, de P. Gabus et R. Reutimann, Les Humanoïdes Associés, 300 p.

AU-DELÀ DES COLLINES, UN FILM DE CRISTIAN MUNGIU (ROUMANIE)

# Le Bien et le Mal entremêlés

En 2007, Cristian Mungiu recevait la Palme d'Or à Cannes pour *4 mois, 3 semaines, 2 jours*. En 2012, *Au-delà des collines* se voit couronné d'une double récompense. Un prix d'interprétation pour ses deux actrices et le Prix du scénario.

Alina revient en Roumanie pour ramener avec elle Voichita en Allemagne où elle vit désormais. Les deux jeunes filles ont grandi ensemble dans le même orphelinat et sont très liées. Mais Voichita appartient dorénavant à une communauté religieuse liée à l'Église orthodoxe et a pris la décision de vouer sa vie à Dieu. Au cours des quelques jours qu'Alina passera dans les murs du couvent, elle tentera de convaincre celle qu'elle considère comme sa sœur, de renoncer à sa décision et de la suivre dans sa nouvelle vie. Son insistance et son attachement à Voichita ne pouvant être que le fait du démon, la communauté décide d'avoir recours aux prières de Saint Bazil, d'immobiliser Alina en la ligotant sur une croix et en la soumettant au jeûne.

Au-delà des deux personnages, le réalisateur observe au plus près de la vie d'une communauté de l'Église orthodoxe roumaine : son système hiérarchique, sa dépendance aux règles et aux interdits, sa forme d'amour qui peut rapprocher, avec la conviction de servir une bonne cause pervertissant les concepts du Bien et du Mal.

*Au-delà des collines* est une œuvre magnifique, austère et dépouillée. L'atmosphère grise, les paysages neigeux, la photographie lumineuse, l'interprétation sobre et forte, font de ce film où les événements saillants se fondent au quotidien, un moment de cinéma singulier et envoûtant. ■

Francis Dubois



## CINÉMA

Revenir, partir, rester ?



Arash, professeur d'université, est resté absent de son pays, l'Iran, pendant 22 ans. Il revient pour donner une série de cours à des étudiants de Chiraz, ville dont il est originaire. Alors qu'il gardait des siens l'image d'une famille respectable, il est saisi dans un tourbillon d'intrigues familiales et financières douteuses. Souvenirs d'enfance et retour sur les années de guerre Iran-Irak le tourmentent et le mettent au pied du mur. Devra-t-il, au terme de sa mission, rester dans son pays ou le quitter définitivement ? Un film grave et léger sur ce pays déchiré. ■

F. D.

• *Une famille respectable*, film de Massoud Bakhschi (Iran).

## DVD

Leçon de jazz moderne



Antoine Hervé se penche, cette fois, sur LE pianiste de notre temps dont l'influence touche l'ensemble du monde pianistique. Il explique la technique exceptionnelle de ce créateur et improvisateur hors normes, transcendant la musique baroque, le jazz dans toutes ses dimensions, les musiques du monde pour le placer au carrefour de toutes les modernités. En guise d'exemples, Antoine Hervé improvise sur quelques compositions du maître. ■

N. B.

• *Keith Jarrett - pianiste sans frontières*, Antoine Hervé - La Leçon de Jazz, RV Productions/Harmonia Mundi.

## MUSIQUES

• MUSIQUE CLASSIQUE

Disques oubliés, le son retrouvé

La musique classique n'échappe pas aux errements de l'industrie culturelle : starification, rôle majeur dévolu à la publicité, recherche effrénée de la rentabilité immédiate et rotation excessive des artistes et des disques désormais promus au rang de produits culturels... Face à cette tendance lourde, un jeune label indépendant français, *Forgotten Records* se propose de mettre à la disposition des mélomanes des enregistrements désormais tombés dans le domaine public et devenus inaccessibles. Il nous permet de constituer, à un prix très raisonnable, une véritable mémoire des interprétations d'une œuvre. On est ainsi surpris et heureux de pouvoir écouter successivement les suites pour violoncelles de Bach dans les mythiques interprétations de Janos Starker ou Annlies Schmidt De Neveu, enfin disponibles, et celle plus récente et influencée par le mouvement d'interprétation baroque de Jean Guihen Queyras, puis de les confronter aux enregistrements bien plus connus de Casals, Fournier et Navarra. L'interprétation se fait alors variation, pour le plus grand plaisir du mélomane. Quel bonheur de pouvoir enfin écouter Jacqueline Eymar au piano jouant le *Quintette en fa mineur* et le *Prélude, choral et fugue* de César Franck... Redécouverte de tout un territoire perdu de l'interprétation,



enfin sauvé des sables de l'oubli grâce à *Forgotten Records*.

Ce travail d'édition titanesque, sans souci du temps passé, réalisé par Alain Deguernel, ancien professeur d'espagnol en classes préparatoires et désormais « facteur de disques », est entièrement artisanal. Plus de 500 disques ont été édités, et l'auditeur ne manque pas d'être surpris par la qualité du transfert du son du vinyle au disque compact, et de la restauration opérée. Le son est ample, chaud, profondément vivant, démentant les propos de la cantatrice Elizabeth Schwarzkopf, qui se lamentait de ne pas reconnaître sa voix sur certains de ses disques compacts. La presse spécialisée a déjà récompensé de nombreux CD édités par *Forgotten Records*. ■

Nicolas Morvan

• Informations et commandes : sur le site, ergonomique et très complet : [www.forgottenrecords.com](http://www.forgottenrecords.com)

• CHANSON



L'espoir têtù...

Serge Utgé-Royo propose un album de 18 chansons nouvelles, et une série de concerts qui sont autant de messages d'espoir pour obtenir la fin des régressions et injustices de ces dernières années, pour qu'il n'y ait pas de renoncement sous les pressions conjuguées des puissances financières et de leurs soutiens politiques. Avec ses mots, conjuguant poésie, bonheur de vivre, révoltes, générosité et confiance en l'humain, ce grand artiste porte avec constance les aspirations à plus de démocratie, de liberté, de justice sociale. Réflexion et émotion se conjuguent pour que les grandes utopies sociales continuent d'exister. Il est mis en musique par lui-même et le grand pianiste Léo Nissim, accompagné

par ses musiciens habituels, Jean-My Truong (batterie), Jack Thysen (basses) auxquels se sont associés pour cet album Miwa Rosso (violoncelle), Myriam Serfass (harpe), David Venitucci (accordéon), les voix de Natacha Ezdra, Valérie Barrier. De nouvelles occasions d'entendre cet auteur qui rejoint les très grands – ses inspirateurs, Georges Brassens et Léo Ferré – tant par la qualité que par le nombre de ses textes. Ses interprétations associent une voix chaude et profonde et une manière si particulière d'évoquer avec le sourire et souvent un brin d'humour les moments graves de notre quotidien, les aspirations à vivre heureux. ■

Philippe Laville

• Vingtième Théâtre. À l'Européen, les 18 et 19/11 ; Conflans (78) le 9/12 pour une Fête des Droits de l'Homme, rés. : 06 76 98 91 02, [ldhconflans@ldh-france.org](mailto:ldhconflans@ldh-france.org) ; en tournée : [www.utgeroyo.com](http://www.utgeroyo.com). Il coopérera le 3/12, à une soirée spécifique *Le festival de Montcuq à Paris* au Vingtième Théâtre, rés. à tarif réduit pour les syndiqués auprès d'Édito Musiques : 01 43 52 20 40 / 06 12 25 52 85.

• POP MUSIC

Les ancêtres

Le 5 octobre 1962, le monde de la musique – mais il ne le savait pas encore – basculait sur ses bases. *The Beatles* enregistraient leur premier 45 tours, *Love Me Do*. Pour ce cinquantenaire, Christophe Butruille, né pourtant en 1968, raconte l'histoire d'une passion toujours vivante. John, Paul, George et Ringo redeviennent nos contemporains à travers l'Histoire et des histoires intergénérationnelles. La *beatlemania* n'est

pas morte. ■

Nicolas Bénéès



• *Les Beatles, 50 ans de légende*, C. Butruille, éditions Bréal.

## Un théâtre politique

*On parle parfois de vous comme d'un électron libre, certains vous considèrent comme un metteur en scène un peu sulfureux parce que vous insistez sur le désir, la violence, l'érotisme.*

Électron libre, cela me convient bien ! J'ai commencé par faire de la philosophie puis je suis venu au théâtre pour changer le monde, c'est une vraie démarche. Pour autant je n'ai pas eu le courage ni l'envie d'aller jusqu'à exercer le pouvoir. Je n'ai pas voulu être directeur de théâtre. Quand on ne l'est pas, on est un peu à la marge et cela me convient. Sulfureux, les bras m'en tombent ! Le désir ? Le théâtre ne parle que de cela, que ce soit chez Shakespeare ou Racine. Au théâtre il y a le corps mais il y a aussi la mort, l'exploitation, la tristesse, l'amour. En fait, ce que je n'aime pas au théâtre, c'est quand l'humain n'est pas présent, quand il n'y a pas de paradoxe, pas de mystère. Pour moi le théâtre est un art dangereux qui doit exposer quelque chose.

*Vous passez de Shakespeare à Marivaux et à Feydeau.*

*Que disent ces choix ?*

Leurs textes parlent de la même chose : les rapports entre les individus sont empêchés par le fonctionnement social. Je travaille en ce moment sur *Roméo et Juliette* et c'est de cet empêchement qu'il est question. Quand je travaillais trois petites pièces de Feydeau, j'avais appelé le spectacle *Feu l'amour* ! Je me disais que c'était d'une violence terrible. Il ne faut pas oublier que Feydeau a été toute sa vie déchiré entre l'image sociale qu'il était obligé de donner – célèbre, riche et marié – et son homosexualité. Il est d'ailleurs mort fou. Quand un « monstre » dénonce à l'ensemble du corps social sa monstruosité, c'est le creuset du théâtre.

*Pourquoi vous intéressez-vous aussi au théâtre pour enfants ?*

Dans mon *Barbe-Bleue*, contrairement à Perrault, il n'y a pas le mal d'un côté et le bien de l'autre ; la « petite » aime le monstre, donc un monstre peut être aimable, il n'en est pas moins un monstre. Cela devient une fable qui permet aux enfants d'entendre leur cruauté mais aussi d'en jouer. Il ne s'agit pas de montrer une enfance proprette. Je fais appel chez les enfants à des sentiments profonds mais dangereux, c'est pourquoi il me faut être plus attentif qu'avec les adultes. Je veux conserver la beauté du texte mais celui-ci peut être difficile. Il faut donc

que les gestes et l'interprétation des acteurs éclairent le sens. Cette année je vais monter *Peau d'Âne*, c'était le premier conte que je voulais monter mais je m'étais dégonflé à cause du thème, l'inceste. Je me disais pourtant que l'inceste n'est pas réalisé dans *Peau d'Âne* alors que *Barbe-Bleue* a tué ses femmes. Comme il y a plus de chance que des jeunes spectateurs aient été confrontés à l'inceste qu'à un serial-killer, je me suis dit qu'il fallait être encore plus prudent !

*Vos mises en scène peuvent-elles poser problème à des enseignants ?*

J'y fais très attention. *Le songe d'une nuit d'été* a été vu par des classes. C'est une pièce sur le désir où un homme aime un homme, une femme aime un animal, etc. Les élèves pensaient que j'avais inventé la scène d'amour entre Bottom et Titania ! Dans cette scène il y avait un phallus en mousse dans les mains d'un acteur qui était un clown. Il le dressait et avait peur de son propre phallus. La salle riait, mais les profs étaient inquiets et pourtant j'avais évité la nudité qui peut troubler les élèves. C'est assez cocasse car on sait qu'à la télévision ou en quelques clics sur leur ordinateur ils voient des scènes très hard ! Mais là, c'est dans le cadre de l'école et pour eux cela change les choses. Les enseignants sont obligés de faire attention, d'autant plus qu'il y a une régression pour des raisons religieuses.

*Vous avez travaillé assez longtemps avec des théâtres comme les Géméaux à Sceaux, l'Apostrophe à Cergy-Pontoise ou la MC 93. Est-ce de propos délibéré ?*

J'ai une double passion : inventer des formes nouvelles pour une œuvre mais aussi mettre cette œuvre face à des publics inattendus. Je me suis attaché à des maisons qui ont cette même envie, qui font un travail militant pour aller chercher des spectateurs qui n'auraient pas l'idée d'aller au théâtre. C'est ma façon d'être politique au théâtre plus que les sujets qui ne sont pas directement politiques. Je m'ennuie quand je joue dans un théâtre où le public est acquis d'avance. ■

Propos recueillis par Micheline Rousselet et Francis Dubois

(Propos complets sur le site [www.snes.edu](http://www.snes.edu))



© Benoît Linder

LE MERLAN : scène nationale de Marseille

## Et si l'art permettait de changer notre quotidien



**A** lors que les images et les paroles politico-médiatiques dessinent à nouveau et sans cesse les mêmes stéréotypes de Marseille, ville de la violence, des bandes et de la drogue, la scène nationale du Merlan a entrepris depuis plusieurs années un travail artistique multiforme et ambitieux pour créer des liens profonds entre les habitants et la

culture dans les quartiers populaires du nord de la ville. Sa directrice, Nathalie Marteau, affiche sa volonté : relier le Merlan à son territoire. Marseille est « un véritable laboratoire à ciel ouvert, révélateur des grandes questions qui traversent la pensée et la " fabrication " de la ville aujourd'hui : éclatement, segmentation du territoire, inégalité des revenus, disparité sociale, mobilité... » (Charles Pennequin, *La ville est un trou*, POL, 2007). La programmation proposée pour 2012 et 2013 (année « Capitale européenne de la culture ») se fait dans et hors les murs du théâtre. Elle mêle le spectacle vivant, les

balades artistiques urbaines, les expérimentations, le cinéma... Le but est de créer des rencontres pour « écouter la ville » avec les artistes. Outre les propositions artistiques très riches, le Merlan développe les Actions Vécues En Commun (AVEC), des actions « hors plateau » traversant la programmation, destinées à associer à la création spectateurs, artistes, partenaires sociaux et éducatifs. C'est ainsi que « La Grande Brigade Magique » a été créée. Des ateliers d'initiation ont démarré afin que les habitants « envahissent », par leurs interventions artistiques, « Marseille capitale européenne de la culture ». À ce projet, sont associés des élèves de lycées généraux, techniques et professionnels ainsi que des étudiants de métiers du spectacle et de design graphique. Loin des clichés, mais en prise avec le réel de la ville, la scène nationale du Merlan fait le pari « d'ouvrir les fenêtres et de penser en direct » car elle sait qu'il y a de la vie, de la création et des talents dans les quartiers. « Pensons. Ouvrons les fenêtres. Nous voulons vivre ! » ■

Stéphane Rio

• Renseignements : [www.merlan.org](http://www.merlan.org)

### Utilisez-vous Réduc'SNES et l'actualité culturelle sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu) ?

Savez-vous que plus de 150 théâtres et festivals, dans diverses régions, certains depuis près de 30 ans, permettent aux syndiqués de bénéficier d'un tarif réduit sur présentation de la carte SNES ? La seule contrainte est de réserver à l'avance. N'hésitez pas à en bénéficier car c'est aussi un moyen d'accroître le nombre de lieux culturels partenaires. Tous ces lieux, de nombreux spectacles et initiatives culturelles sont présentés sur le site du SNES, où on peut découvrir plus de 1 000 articles dans les onze rubriques qui complètent les pages culture de cette *US Mag* sur [www.snes.edu/Culture.html](http://www.snes.edu/Culture.html)... Outre le théâtre, des mises à jour hebdomadaires concernent notamment l'actualité cinématographique, musicale, des expositions, rencontres et débats... En novembre, à découvrir particulièrement plusieurs grands festivals de cinéma, les Théâtrales Charles Dullin, festival de la création contemporaine en Val-de-Marne...  
[Philippe.Laville@snes.edu](mailto:Philippe.Laville@snes.edu)

Films conseillés, CD jazz, le coin du polar :

CRITIQUES SUR LE SITE [WWW.SNES.EDU](http://WWW.SNES.EDU)

# « Laisser un véritable espace aux élèves pour qu'ils existent »

Un collège, une classe de Quatrième, deux enseignantes : Alice, professeure de lettres, et Isabelle, professeure d'arts plastiques. Le temps d'une année scolaire, Clara Bouffartigue a filmé le cœur du métier enseignant et ce qui, finalement, constitue le sens même de l'École : le savoir et sa transmission, la construction des apprentissages, la relation pédagogique qui se noue autour d'une discipline et de contenus entre une classe et un enseignant. *Tempête sous un crâne* est un film enthousiasmant, un documentaire à voir et faire voir pour comprendre et faire connaître nos métiers, et lutter contre les préjugés et les visions tronquées. Un film qui fait du bien !

**L'US :** Tu présentes *Tempête sous un crâne* comme un film documentaire sur la transmission. Pourquoi t'être intéressée spécifiquement à la transmission scolaire, encore plus en collège ?

En 2006, j'ai vu dans un festival un film où un chorégraphe travaillait à faire danser des enfants autistes. Je suis sortie de là en me disant que la question de la transmission serait mon prochain sujet. Venant moi-même d'une famille d'enseignant, ayant vécu dans un bahut, puisque ma mère était devenue chef d'établissement, le collège s'est presque naturellement imposé.

Ensuite il a fallu pour moi dégrossir, travailler pour trouver ce qui est essentiel dans cette question de la transmission, c'est-à-dire l'acte d'enseigner.

Il y a eu enfin le hasard de mon amitié avec Alice, que je connais depuis que j'ai 17 ans et que j'ai vue devenir prof.

**L'US :** Il y a donc Alice, professeure de lettres et Isabelle, professeure d'arts plastiques. As-tu choisi les cours que tu as filmés ?

J'ai fait ce choix avec Alice et Isabelle.

J'ai eu trois critères pour choisir les cours : le premier était tout ce qui pouvait permettre d'incarner au mieux leur pédagogie, ce que j'avais pu en observer, ce qu'elles m'en avaient dit. Le deuxième, ce qui pouvait permettre d'établir un lien entre les élèves et le monde, c'est-à-dire un lien entre le savoir qu'elles leur transmettent et leur univers à eux.

Enseigner la poésie de Rimbaud, un gamin de 17 ans aussi érudit, latiniste, qui maîtrisait le cadre de la poésie classique et qui grâce à cela pouvait transgresser les règles, s'émanciper et devenir libre : pour moi, c'est une leçon de vie. Le troisième



« Il y a ce souci permanent de créer un pont entre les élèves et le monde »

critère était ce qui permettait d'établir un lien entre les langages qu'elles enseignaient et celui que moi j'utilise. Elles ont en commun d'enseigner des langages différents (l'une la langue française, l'autre l'image) et moi je travaille avec les deux. D'où par exemple, le poème *Le buffet* de Rimbaud associé à l'image des chaises vides, qui permet de personnifier le collège et l'école.

**L'US :** Comment qualifierais-tu, y compris dans leurs différences, la pédagogie que développent Alice et Isabelle ?

Ce qui m'a beaucoup frappé, c'est la manière dont elles s'attachent, l'une et

l'autre et chacune à sa manière, à laisser un véritable espace aux élèves pour qu'ils existent, pour que pointe en eux, à travers la carapace de l'adolescent, la personne qui est en train de se construire sans pour autant s'attarder sur les individus. Je veux dire faire la place à la personne sans oublier le groupe. J'ai été frappée par la juste distance qu'elles ont, à la fois à la personne, à l'adolescent, au groupe. Il y a aussi la confiance presque inconditionnelle qu'elles ont en leurs capacités. Tout cela demande beaucoup de patience, de générosité et de ne pas trop être misanthrope... Enfin, il y a ce souci permanent de créer un pont entre les élèves et le monde. Comment faire pour qu'ils soient capables de recevoir ce savoir qui est indispensable et y trouver du sens ? Que ça devienne – j'hésite à utiliser le terme – utile. Pas utile au sens utile dans le monde du travail. Non. On enseigne à l'école ce qui est utile pour se construire. Et cela implique plein de choses qui sont inutiles dans le monde du travail, en tout cas au premier abord.

**L'US :** On voit aussi d'autres personnels que les enseignantes. Le film donne l'impression d'un collège qui fonctionne où chacun fait son métier en recherchant de la cohérence. Est-ce une impression déformée ?

Alice et Isabelle peuvent faire les cours qu'elles font parce qu'il y a des équipes autour. Le prof est seul dans sa classe mais il travaille avec l'équipe enseignante, mais aussi avec l'équipe éducative et l'équipe administrative. Quand il y a un projet d'établissement cohérent et une équipe soudée autour de ce projet, je pense que ça fonctionne. J'ai voulu le filmer. J'ai eu la chance de tomber sur cet établissement qui,



à la période où je m'y suis trouvée, fonctionnait de cette manière-là. C'est vrai que j'ai construit le film de telle manière qu'à chaque fois que vous voyez une scène qui ne se passe pas dans la salle de classe c'est toujours pour montrer cette interaction, comment l'équipe éducative et administrative permet ce qui se passe dans la classe ou au contraire l'empêche.

**L'US :** *Comment as-tu fait pour tourner dans l'espace contraint d'une salle de classe et réussir à faire oublier à la fois ta présence et celle de la caméra ?*

Il faut du temps. Le chef d'établissement m'avait donné un conseil précieux : si vous voulez vous faire oublier, il faut que vous fassiez partie du groupe classe avant qu'il soit soudé à partir des vacances de Toussaint. Faire partie du groupe ne voulait

pas dire le modifier ; c'était là toute la complexité. Du coup, j'ai refusé toute relation avec les élèves.

Je me suis assise au fond de la classe avec les élèves. Puis j'ai amené un appareil photo compact pour faire des essais de cadrage tranquillement depuis ma place. Il y a eu un effet de surprise la première fois que je me suis levée et que je me suis retrouvée devant le tableau mais ils se sont habitués progressivement. Ensuite, j'ai ramené un caméscope qui me permettait de faire des essais de découpage. Finalement, je pense que le plus impressionnant pour eux est de m'avoir vue me lever et d'avoir dû accepter que quelqu'un qui n'est pas leur prof circule en permanence dans la classe. C'est seulement avant les vacances de Noël que je leur ai dit que j'allais revenir pour tourner, toujours seule, avec une caméra

**« On enseigne à l'école ce qui est utile pour se construire. Et cela implique plein de choses qui sont inutiles dans le monde du travail [...] »**

bien plus grosse, qu'on cacherait des micros au plafond mais que finalement ça n'allait rien changer. Pendant un ou deux jours, certains ont exagéré leur comportement mais sur la durée c'est passé.

Et puis, il faut de la confiance entre le réalisateur et ses personnages. Par exemple, au début du tournage, je suis toujours loin, j'essaye d'être discrète, je bouge peu et, à la fin, je peux suivre Alice avec la caméra dans son cou, moi collée à elle.

**L'US :** *Ton premier public, notamment lors des projections-débats organisées avec le SNES, a été un public d'enseignants. As-tu été surprise de leurs réactions face à ce miroir que tu leur tends ? De mon point de vue ton film a un effet « thérapeutique », il redonne fierté et envie de continuer.*

Je dirais que, dans l'ensemble, le film a été reçu ainsi et cela me fait plaisir car c'était vraiment mon intention. Le documentaire peut avoir une force incroyable à travers le regard de l'auteur qui agit comme un miroir sur les personnes filmées et sur toutes les personnes qui peuvent s'y identifier. Il peut permettre que s'épanouisse en elles quelque chose qui est là mais qu'elles ne voient plus. Ça, c'est thérapeutique. À force de ne plus savoir ce qu'on attend de vous, à force d'entendre les critiques dans tous les sens et de porter les responsabilités, pour ne pas dire les culpabilités, de tout ce qui dysfonctionne, je ne vois pas très bien comment vous pourriez avoir sur votre métier un regard positif. Je pense qu'il y a beaucoup de profs qui sont arrivés à ce métier-là parce qu'ils avaient le goût de transmettre et un réel plaisir. En remettant cela au centre, on retrouve de la force et du cœur à l'ouvrage. Après, ce n'est qu'un film. Il pose aussi en creux une question : combien de temps vont tenir ces professeures ? Je pense que cette question, elles se la posent aussi... À la toute fin du film, Alice raconte qu'un élève l'a appelée maman mais qu'il l'a fait dans un tel silence... Ce silence-là, moi, il me fait froid dans le dos. Ce besoin fondamental que représente l'école pour une société, pour sa jeunesse, pour tout le monde, ce besoin n'est plus entendu et on n'y répond plus. Voilà pour moi la signification de ce mot « silence » à la fin du film. D'où aussi le générique silencieux. ■

**Propos recueillis par Guillaume Delmas**

## Royaume-Uni

## No to austerity

Des dizaines de milliers de Britanniques ont manifesté samedi 20 octobre dans les grandes villes (Londres, Glasgow, Belfast) contre la politique d'austérité du gouvernement. À Londres, environ 100 000 personnes (enseignants, infirmières, étudiants, chômeurs, etc.) ont défilé. Les responsables des syndicats des services publics et des cheminots ont demandé à la confédération (TUC) de préparer une grève de 24 heures. Le SNES a envoyé un message de soutien aux syndicats britanniques enseignants en lutte. Dimanche 21, s'est tenue une conférence intitulée : Action européenne contre l'austérité. Un atelier sur les dégâts de ces politiques en matière d'éducation a permis de donner la parole à des syndicalistes enseignants de Grèce, de Grande-Bretagne et de France. La journée d'action du 14 novembre, d'abord à l'appel du Portugal, de l'Espagne, de la Grèce puis à l'appel de la CES, a été présentée comme une étape déterminante de la mobilisation européenne contre les politiques de rigueur.

## Buenos Aires

## Conférence IE enseignement supérieur

Le SNES a participé à la 8<sup>e</sup> Conférence sur l'enseignement supérieur et la recherche qui a réuni 125 participants venant de 40 pays et de 55 syndicats. Les thèmes abordés permettaient de rendre compte de situations spécifiques à certains pays, de débattre de questions communes et de faire des propositions qui seront adressées à la direction de l'Internationale de l'Éducation. Le SNES a particulièrement insisté sur la nécessité d'un enseignement supérieur gratuit, accessible à tous, tout en recherchant des sources de financements par une meilleure organisation des taxations. En marge de la conférence, le SNES a participé à une table ronde des syndicats européens face à la crise.

## Péninsule ibérique

## Grève générale

En Espagne l'explosion du chômage, les coupes budgétaires et la dégradation des services publics justifient l'appel à la grève générale pour le 14 novembre par les Commissions ouvrières (CCOO) et l'Union générale du travail (UGT) qui dénoncent ainsi les effets de la politique d'austérité appliquée par le gouvernement conservateur. L'Éducation sera partie prenante de cette mobilisation car elle paie un

**CONGRÈS CSEE** Avec pour thème général la promotion de l'enseignement public en période d'austérité, le congrès du CSEE (Comité syndical européen de l'éducation), région Europe de l'Internationale de l'Éducation, va réunir à Budapest du 26 au 28 novembre près de 300 délégués.

# L'école face à l'Europe austéritaire

Un véritable défi linguistique pour les militantes et militants qui auront la possibilité de s'exprimer au cours des débats sur les motions proposées, dans six langues : français, anglais, allemand, espagnol, russe et hongrois ! Un défi également par rapport à l'élaboration des mandats et propositions alternatives aux plans d'austérité, et à la construction des mobilisations nécessaires à la défense et à la promotion d'un enseignement public gratuit et de qualité avec des personnels qualifiés et revalorisés.

## Enjeux pour la jeunesse

Comment ne pas réaffirmer le rôle primordial de l'éducation et de la formation dans un contexte économique et social inédit où l'austérité réaffirmée partout en Europe plombe l'avenir de millions de jeunes, déjà durement frappés par le chômage dans les pays de l'Europe du Sud ? Investir dans l'éducation ne peut rester à l'état de slogan et ce que vont exiger les organisations membres du CSEE, ce sont des initiatives fortes pour la croissance et l'emploi, que nécessitent des investissements accrus dans l'éducation et la formation afin de stimuler l'économie européenne. Deux motions-phare feront l'objet de débats, une relative à la profession enseignante, l'autre sur les alternatives à porter face à la crise économique et financière. Seront également soumises au vote des motions sur l'éducation de la petite enfance, la direction des établissements scolaires, le stress des personnels enseignants et de l'éducation en général, sans oublier l'enseignement et la formation professionnelle.



## Enjeux pour l'avenir de la profession

Hasard du calendrier, ce congrès se tiendra au moment même où la Commission européenne produira « une communication » sur la profession enseignante en Europe, dont le projet de texte n'a pas encore été communiqué au CSEE ! Nul doute que ce Congrès saura dire haut et fort les revendications sur des sujets qui concernent tous les enseignants et personnels de l'éducation en Europe : salaires, conditions de travail, précarisation croissante. Des mandats pour des systèmes éducatifs de qualité accessibles à tous et pour tous en tant que droit humain et bien public. Pour redonner aux jeunes partout en Europe l'avenir et la confiance dont ils ont tant besoin. ■ Odile Cordelier



© Clément Martin

**FACE AUX RÉPRESSIONS** dont sont victimes des militants syndicaux dans certains pays, le SNES-FSU met en œuvre une solidarité active, par des messages de soutien bien sûr, mais aussi en participant à des manifestations, à des procès, à des conférences de presse, en lien avec les organisations syndicales internationales auxquelles il est affilié.

# Libertés, solidarités

## BAHREÏN

### Atteintes aux libertés

Arrêté sur la base de fausses accusations liées aux mouvements pour la démocratie de la place de la Perle, le président du syndicat des enseignants du Bahreïn, Mahdi Abu Dheeb est détenu depuis le 11 avril 2011. Il a subi des sévices en prison et n'a pas pu avoir accès à des soins médicaux. La Cour d'appel suprême lui a refusé à trois reprises la libération sous caution, le 11 décembre 2011, le 19 février et le 2 avril 2012, et sa détention met sérieusement sa vie en danger.

La répression des protestations par les autorités se traduit par des arrestations arbitraires, poursuites militaires, tortures, suspensions, réductions de salaire et enquêtes. En septembre 2011, la Cour nationale de sécurité a condamné M. Dheeb, ainsi que Jalila Al-Salman, vice-présidente du syndicat, à respectivement dix et trois ans de prison, pour des accusations infondées, à savoir « *l'incitation d'autrui à commettre des crimes, des appels à la haine et au renversement du régime en place, la détention de tracts, la dissémination d'histoires et d'informations fabriquées, l'abandon volontaire du travail et l'incitation d'autrui à faire de même, et la participation à des rassemblements illégaux* ». Aucune de ces accusations n'a été prouvée. L'audience d'appel du 21 octobre a encore aggravé la situation de nos camarades avec un verdict scandaleux condamnant Mahdi à cinq ans d'emprisonnement et Jalila à six mois. L'IE (Internationale de l'Éducation) avec ses affiliés (dont le SNES) coordonne depuis l'année dernière les interventions tant au plan judiciaire qu'au plan politique. Elle lance avec LabourStart une nouvelle campagne en ligne pour obtenir la libération des deux camarades : [www.labourstartcampaigns.net](http://www.labourstartcampaigns.net). Le SNES va interpellé à nouveau le ministre des Affaires étrangères afin que Mahdi soit libéré sous caution, conformément au droit international en matière de droits humains et que toutes les charges contre lui et Jalila soient abandonnées. ■

## TUNISIE

### 5 octobre 2012, journée mondiale des enseignants

Le SNES-FSU et l'Internationale de l'Éducation étaient présents aux côtés des syndicats de l'enseignement de base (SGEB), du secondaire (SGES) et du supérieur (SNESup) pour défendre le droit de grève menacé dans le projet de Constitution. Des élus d'Ennahdha contestent l'inscription du terme « grève » dans la Constitution si le concept n'est pas spécifié au préalable ! ■

## TURQUIE

### Les syndicalistes ne sont pas des terroristes !

2012 est une année noire pour les droits humains et syndicaux en Turquie. En effet, ce sont plusieurs vagues d'arrestations qui se sont succédées ces derniers mois : en février quinze militantes de KESK (dont plusieurs militantes d'EGITIM-SEN, syndicat de l'Éducation) étaient arrêtées et neuf d'entre elles emprisonnées, et fin juin 25 militants étaient à leur tour arrêtés, dont



le secrétaire général d'EGITIM-SEN, Mehmet Bozgeyik, toujours détenu actuellement.

Le SNES-FSU a pris une part active dans des pressions de nature diverse : le ministre L. Fabius a assuré avoir mis les services diplomatiques en alerte sur place, et sur le plan syndical de nouvelles délégations internationales (Confédération syndicale internationale, Internationale de services publics, Internationale de l'éducation, Comité syndical européen de l'éducation) sont à l'étude à l'occasion des procès prévus en décembre. ■

## RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

### Répression contre les militants du SYECO

Un mémorandum, contenant les principales revendications des enseignants, a été transmis au Premier ministre le mardi 2 octobre (augmentation de salaire de tous les enseignants et fonctionnaires de l'Éducation nationale conformément à l'accord de Mbudi, ainsi que régularisation de tous les impayés de juillet, août et septembre). Un sit-in a mobilisé une centaine de camarades devant la primature. Les enseignants ont été brutalisés et trois dirigeants syndicaux ont été bastonnés et placés en détention administrative pendant une heure par la police nationale. Cinq journalistes ont subi le même sort. Le SYECO a dénoncé ces faits violant les droits des enseignants et a alerté la presse écrite et audiovisuelle. Les camarades victimes des violences policières sont : Jean-Pierre Kimbuya, secrétaire général du SYECO, Séraphin Manda, secrétaire général adjoint et Jean Makengo, chargé contentieux. Quinze jours après, ces dirigeants étaient toujours marqués par les violences subies. ■

lourd tribut en salaire, en emplois et en qualité de service public à l'économie financiarisée que les institutions européennes promeuvent aux dépens des peuples. Au Portugal, l'appauvrissement généralisé provoqué notamment par l'effet des baisses de salaire imposées par la troïka (Union européenne, Banque centrale européenne et FMI) en échange des prêts consentis à ce pays, conduit les deux principales confédérations à se joindre au mouvement du 14 novembre en appelant elles aussi à la grève générale. C'est aussi le jour qu'a choisi la CES pour une journée d'action dénonçant les mesures d'austérité prises dans toute l'Europe.

## Roumanie

### Visite d'étude de la FSLI

Trente-huit responsables régionaux de la FSLI de Roumanie ont effectué une visite d'étude à Paris, du 1<sup>er</sup> au 7 octobre. Nos collègues ont visité un collège du 18<sup>e</sup> arrondissement, un lycée polyvalent à Clichy-sous-Bois, et une école primaire du 13<sup>e</sup> arrondissement. Plusieurs séquences se sont déroulées dans les locaux du SNES : présentation du système éducatif français et des questions auxquelles les personnels sont confrontés, intervention de M. Quéré, directeur de la DEPP sur les outils de l'évaluation, mise en perspective par Roland Hubert des positions du SNES, notamment sur le Livret de compétences, activités du SNES en direction des jeunes enseignants par Caroline Lechevallier. Un séminaire de conclusion de ce projet européen, dont le SNES est partenaire, se tiendra à Bucarest au mois de février prochain.

## Grèce

### Résistance

Des formes multiples de résistance aux politiques d'austérité imposées au peuple grec se développent. Une nouvelle vague de coupes budgétaires concoctées par la Troïka (UE, FMI et BCE) va toucher les salaires et les retraites, les services sociaux et la santé. Manifestation à Athènes lors de la venue d'Angela Merkel le 3 octobre. Grève générale le 18 octobre et d'ores et déjà appel



à la grève le 14 novembre prochain à l'appel de deux confédérations syndicales, ADEDY (syndicat des fonctionnaires publics) et GSEE (secteur privé). Pour OLME, syndicat du second degré, même l'éducation est sous la coupe de la Troïka !

Avec la participation de Jean-Hervé Cohen, Roger Ferrari, Dominique Giannotti, Florian Lascroux, Henri Nouri et Jean-Marie Maillard

# VOTE FÉDÉRAL : DES ENJEUX MAJEURS

**Le vote individuel sur l'orientation nationale et le rapport d'activité constitue un moment important de la vie démocratique de la FSU. Il comporte des enjeux importants dans un contexte nouveau. Les syndiqués du SNES doivent y participer massivement, s'exprimer sur l'activité de la fédération ces trois dernières années et sur son orientation pour les trois prochaines années.**

Le SNES tire sa force du syndicalisme de métier qu'il pratique et du contact étroit qu'il entretient avec la profession, notamment au niveau de l'établissement. Il ne prétend pas, à lui seul, peser sur tous les dossiers, à tous les niveaux où se prennent des décisions essentielles pour ses adhérents : Éducation nationale, fonction publique (salaires par exemple), interprofessionnel (retraites et protection sociale par exemple). C'est tout le sens de son engagement dans la FSU qu'il a contribué à créer.

Le contexte a changé avec la défaite de Nicolas Sarkozy, qui était pour le SNES et la FSU la condition nécessaire pour espérer une prise en compte des aspirations des personnels et une amélioration du système éducatif. Pour autant le SNES et la FSU doivent continuer, avec les personnels, à se faire entendre pour peser sur les choix du nouveau gouvernement, en particulier en ce qui concerne le second degré. Négocier, peser, mobiliser quand cela est nécessaire, doit rester l'orientation de la FSU. Et cela aussi dans tout le domaine de la politique économique et sociale.

## Créer de nouvelles dynamiques

Si le poids de la FSU est important dans les secteurs dans lesquels elle est fortement implantée (la fonction publique et plus particulièrement la fonction publique de l'État, mais surtout dans l'Éducation nationale), elle est confrontée à la difficulté de porter les intérêts des personnels qu'elle représente dans nombre de domaines qui touchent direc-



tement la vie de ses agents (retraites, protection sociale, santé...), questions traitées, pour une part importante, dans le cadre interprofessionnel dont la FSU est écartée, n'étant pas une confédération et n'ayant pas l'intention d'en devenir une de plus.

La FSU doit donc réfléchir à son avenir et contribuer activement à créer des nouvelles dynamiques unitaires dans le cadre de collaborations permanentes à tous les niveaux

avec une ou plusieurs organisations syndicales, et s'inscrire dans une démarche de construction d'un nouvel outil syndical unitaire et puissant.

Sur toutes ces questions le SNES portera dans le prochain congrès de la FSU les propositions élaborées lors de ses deux derniers congrès.

## Rester une fédération de syndicats

Mais l'enjeu est aussi la conception même de la fédération. Pour le SNES, elle doit rester une fédération de syndicats nationaux dont la pleine maîtrise des décisions qui les concernent doit être respectée, conformément aux principes qui avaient fait consensus à sa création en 1993.

C'est ainsi que la fédération restera en phase avec les personnels. Faire autrement conduirait à des dynamiques d'éclatement comme celles que nous avons connues il y a vingt ans et à un déclin du syndicalisme dans notre secteur. Le fédéralisme, c'est-à-dire le dépassement d'une simple intersyndicale, c'est pour nous la volonté, par le débat, de réduire les désaccords, de construire des mandats communs et des actions communes, en particulier sur les sujets transversaux qui concernent plusieurs syndicats de la fédération. Le fonctionnement des instances de décision dans notre fédération doit être respectueux de cette conception fondatrice de la FSU. ■

Daniel Robin

## DEUX FENÊTRES ALTERNATIVES PROPOSÉES

Sur deux questions sont proposées dans le rapport d'activité des « fenêtres alternatives ». Toutes les deux concernent, en fait, des problèmes importants de fonctionnement et de vie de la fédération.

► **La première porte sur le protocole concernant les non-titulaires** pour lequel la FSU avait obtenu des avancées significatives. Malgré ces avancées, lors d'un bureau national (BDFN), la signature par la FSU de ce protocole a été rejetée car la majorité nécessaire de 70 % n'a pas été atteinte, alors même que le nombre de voix pour cette signature (au-delà de 50 %) était supérieur au nombre de voix rejetant la signature. C'est cette décision et les conditions dans lesquelles elle a été prise qui conduisent à deux rédactions alternatives.

► **La seconde porte sur l'analyse des élections professionnelles** qui, de par la modalité de vote (vote électronique) et la date trop précoce dans l'année scolaire ne permettant pas d'établir des listes électorales rigoureuses, ont conduit à une abstention bien plus importante qu'aux élections précédentes. Les élections ayant lieu ministère par ministère, ce sont les syndicats nationaux de chaque ministère qui ont mené la campagne en particulier fédérale pour ces élections, permettant à la FSU et à ses syndicats, dans l'Éducation nationale, de maintenir sa représentativité.

**Le SNES a donc défendu dans les instances de la fédération les positions qu'exprime le rapport d'activité dans son ensemble et en particulier les fenêtres (Fonction publique et service public fenêtre A, Vie fédérale et syndicalisme fenêtre B).**





# 7<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL DE LA FSU : 11-15 FÉVRIER 2013

Poitiers accueillera du 11 au 15 février 2013 le 7<sup>e</sup> congrès national de la FSU. Il sera l'aboutissement de débats et de votes préparatoires dans les 23 syndicats de la FSU et dans les congrès départementaux.

## L'affaire de tous

Du 8 au 29 novembre, on vote dans chaque section SNES d'établissement : tous les syndiqués sont concernés.

La FSU se veut l'affaire de tous les syndiqués. Elle est l'une des rares organisations syndicales à garantir le droit d'expression pluraliste et le vote des adhérent(e)s dans la phase préparatoire aux congrès fédéraux. Le vote est individuel à bulletin secret. Il porte sur l'orientation nationale et le rapport national d'activité.

## OÙ TROUVER LES DOCUMENTS ?

**Pour organiser les votes :**

► *Courrier de S1* n° 3.

**Listes nationales et déclarations d'orientation :**

► rapport national d'activité : supplément à la revue *Pour* n° 163 d'octobre 2012.

**Rapports préparatoires (thèmes de congrès) :**

► supplément à la revue *Pour* n° 164 de novembre 2012.

Tous ces documents sont téléchargeables sur le site du SNES : [www.snes.edu](http://www.snes.edu) ou de la FSU : [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)

Dans quelques départements s'ajoutent des votes à caractère départemental. Pour les syndiqué(e)s du SNES, le vote est organisé par la section d'établissement (S1) ou pour certaines situations par le S2/S3 (vote par correspondance des retraités, isolés, etc.).

## Quels votes ? Pour quoi ?

Chaque syndiqué(e) vote sur :

– l'orientation fédérale nationale : expression d'un choix d'orientation entre cinq listes ; son résultat sert à déterminer pour trois ans la composition des instances fédérales (y compris le congrès) et celle de la délégation du SNES dans ces instances ;

– le rapport d'activité : expression d'une appréciation globale sur l'activité fédérale des trois années écoulées et sur deux questions spécifiques (« fenêtres ») qui font davantage débat. Chacun(e) doit exprimer sa préférence pour l'une des deux rédactions proposées (fenêtre A ou B).

## Un congrès préparatoire dans chaque département

Ces congrès se tiendront à une date fixée localement dans la période du 14 décembre 2012 au 1<sup>er</sup> février 2013. Chacun est composé de délégué(e)s désigné(e)s par les syndicats nationaux et de délégué(e)s désigné(e)s par

les courants de pensée, sur la base des résultats du vote d'orientation.

Tout(e) syndiqué(e) du SNES peut être délégué(e) au congrès fédéral départemental. Chaque congrès départemental débat des rapports préparatoires (*voir les quatre thèmes ci-dessous*), d'éventuels amendements et propositions.

Il désigne les délégué(e)s du département au congrès fédéral national.

## Programmer dès maintenant un débat en S1 SNES

Les délégué(e)s SNES dans les congrès départementaux FSU seront porteurs des mandats du SNES et de la parole des adhérents du SNES.

Il est donc indispensable de prévoir dès novembre de réunir le S1 pour débattre

collectivement des votes à exprimer et des thèmes : plate-forme revendicative fédérale, place et rôle du syndicalisme, avenir de la FSU, et pour proposer un(e) ou plusieurs délégué(e)s pour le congrès FSU départemental dans la délégation départementale SNES.

Pour cela, prendre contact avec le S2. Il est aussi possible d'être délégué(e) dans le cadre d'un courant de pensée.

Les revendications, la conception et l'avenir de la FSU, le rôle du syndicalisme, nous sommes tous et toutes concerné(e)s !

Faisons en sorte que les syndiqué(e)s et plus largement les personnels s'approprient ces débats, prennent la parole, expriment leurs points de vue, pour que la FSU soit vraiment l'affaire de toutes et tous. ■

Jacques Lacroix



## LES QUATRE THÈMES DU CONGRÈS

**THÈME 1. Éducation, formation, culture et recherche.**

**THÈME 2. Services publics, un enjeu d'actualité, les agents de la fonction publique, des établissements publics, les salariés des services publics.**

**THÈME 3. En France, en Europe et dans le monde, pour des alternatives économiques, sociales et écologiques, pour les droits et les libertés.**

**THÈME 4. État du syndicalisme et avenir de la FSU, pour une FSU plus efficace, le syndicalisme international de la FSU, des avancées à poursuivre.**

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

## LOCATIONS

Paris 5<sup>e</sup>, loue F2 tt confort, 375 €/sem. ; 1 100 €/mois, tt compris. Tél. 06 72 62 74 06.

À deux pas Bassin de la Villette, gares E/N, coll. loue F3, 80 m<sup>2</sup>, remis à neuf, cuis. amér., tt éq., douche ital., cave 4 m<sup>2</sup>, sécur. Tél. 06 84 11 76 78 / 06 77 98 46 00.

(38) Chamrousse, pt chalet de 10 pl., pl. sud, très près pistes, prix réduit. Tél. 04 75 59 59 66.

Avoriaz, apt 4/5 p., tt conf., TV, à partir de 300 € tt compris. Tél. 02 32 39 50 45 / 06 87 48 24 26.

(73) Les Saïsiés, ski, coll. loue 2 p. ds station. Tél. 04 70 05 14 13.

Wissous pr. Antony, à louer apt neuf, 3 p. 59 m<sup>2</sup>, 2 park. RER, bus. 1050 €. Tél. 01 45 46 42 80.

(31) Près Luchon, à louer chalet (5 p.), randos, ski. Tél. 06 89 16 06 11.

Belledonne, séjour famille, chalet 12 pers., Noël, février. Tél. 06 82 40 19 18.

Les 2-Alpes, T2, 30 m<sup>2</sup>, tt confort, 4/5 personnes, balcon, pied pistes, ttes saisons. Tél. 04 78 73 24 30 / 06 13 48 22 63.

(73) Pralognan, Vanoise, loue pied pistes apt tt cft 4/5p. LL, LV, 2 balc. Noël, févr., Pâques. Tél. 06 19 11 43 29.

(80) Amiens, appartement. Tél. 06 52 85 01 40.

Venise, part. loue appts tt conf., 2 à 6 pers. Tél. 04 73 33 55 95.

Budapest, bel apt F2, 43 m<sup>2</sup>, 2 pces tt cft, mblé entièrement neuf, cuis. tt éq. Au cre de Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). HS : 70 €/j ; BS : 50 €/j. Tél. 06 43 60 95 52.

## IMMOBILIER

Vds F4 70m<sup>2</sup>, proche Madrid Aéroport, pied métro, refait à neuf, meublé, cuisine tt équipée, 147 000 €. Tél. 06 71 00 65 75.

## DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000 €. Neufs, prix exportateur... livr. et SAV ds toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne. Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, www.bion-piano.com

## LOISIRS

Coll. province recommande son prof de piano class + chant qui déménage sur Paris. Ses cours sont agréables et on progresse beaucoup. Tél. 06 50 34 10 91

Séjours culturels Andalousie  
[www.estanciasandalusies.com](http://www.estanciasandalusies.com)



ADAPT • Éditions  
un service du SNES

N'hésitez pas à commander en ligne sur  
[www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)  
rapide, facile, sûr  
(paiement par carte sécurisé)  
et le port est gratuit !

## François Magendie

### Bouillant créateur de la physiologie expérimentale au XIX<sup>e</sup> siècle

Magendie (1783-1855), l'un des plus grands médecins français du XIX<sup>e</sup> siècle, s'opposa avec fougue au vitalisme qui dominait la biologie de son époque et fut ensuite considéré comme le véritable créateur de la recherche expérimentale en physiologie.

Rejetant tous les systèmes élaborés a priori, il ne s'attachait qu'à la collecte des faits révélés par des expériences menées sur des animaux vivants : les vivisections qu'il réalisa provoquèrent d'ailleurs de vives polémiques. Sa découverte majeure, validée après une longue polémique avec le physiologiste anglais Charles Bell, fut la démonstration du rôle sensitif des racines postérieures des nerfs rachidiens et du rôle moteur des racines antérieures. Grâce aux expériences menées en amphithéâtre devant ses auditeurs, il montra que les grandes fonctions communes à tous les vertébrés (circulation, respiration, digestion) comportaient nombre de phénomènes explicables par des lois physiques : c'est ce qu'il nomma très hardiment « *les phénomènes physiques de la vie* ».

Cet ouvrage retrace l'itinéraire de ce savant oublié qui fut pendant vingt ans professeur au Collège de France. L'auteur, Paul Mazliak, y décrit les étapes de la constitution de la physiologie expérimentale en ponctuant son propos d'extraits d'articles ou d'ouvrages non republiés depuis le XIX<sup>e</sup> siècle.

• Paul Mazliak, Coédition Adapt-SNES / Hermann, 200 p., 22 €



## Une histoire de la lumière La spectroscopie



D'abord utilisée pour comprendre la composition de la lumière, la spectroscopie va s'inviter dans de multiples disciplines pour percer les secrets de l'infiniment grand et de l'infiniment petit... De quoi est faite la lumière ? D'où viennent les couleurs de l'arc-en-ciel ?

De tout temps, les phénomènes lumineux de l'atmosphère ont suscité intérêt et fascination. C'est notamment sous l'impulsion des travaux de Newton, à partir du XVII<sup>e</sup> siècle,

que les premières études d'analyse et de décomposition de la lumière voient le jour, grâce à l'utilisation du prisme puis à celle du spectroscope, sans cesse perfectionné depuis.

Cet ouvrage nous invite à découvrir la singulière histoire de la spectroscopie, outil d'investigation toujours privilégié dans de nombreuses disciplines scientifiques, pour tout à la fois sonder l'intérieur des atomes, analyser les composés chimiques, déterminer la vitesse et la composition des astres, définir les unités d'espace et de temps et... percer bien des secrets de l'Univers.

• Stéphane Legars, Coédition Vuibert / Adapt, 160 p., 18 €

## Professeur. Comment faire ? Conseils pour mieux vivre son métier

Sans prétendre remplacer la nécessaire formation des enseignants, cet ouvrage donne les repères nécessaires pour que chaque professeur puisse, sans céder à l'improvisation ou à la panique, inventer ses manières d'enseigner, en collège ou en lycée, en faisant progresser ses élèves

• Françoise Le Duigou, Coédition Adapt-SNES / Éditions de l'Atelier, 128 pages, 2011, 12 € franco de port



## BON DE COMMANDE

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Adresse électronique : ..... @ .....

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

### MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ?  OUI  NON

À envoyer aux **Éditions ADAPT** : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13  
avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit)  
ou à commander sur le site [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)


Publicité

Découvrir, rencontrer, partager  
**Les couleurs du monde**  
avec ARVEL Voyages

<p><b>Sénégal</b> 9 JOURS Pause Découverte Départ Toussaint</p> <p><b>1630€</b> TTC /pers.</p>	<p><b>Mexique</b> 15 JOURS Circuit Découverte Du 30/11 au 14/12</p> <p>A partir de <b>1740€</b> TTC /pers.</p>	<p><b>New York</b> 8 JOURS Ville de culture Spécial Révision</p> <p><b>2140€</b> TTC /pers.</p>
--	--	---

**ARVEL VOYAGES** 04 72 44 95 50  
[www.arvel-voyages.com](http://www.arvel-voyages.com)

ACCÉDEZ VITE  
AUX CHÈQUES-VACANCES



**Le saviez vous ?**  
Vous êtes de plus en plus nombreux à avoir accès aux Chèques-Vacances !  
Renseignez-vous vite !

Professionnels de l'éducation, profitez d'une épargne bonifiée de 10 et 30%.

Pour toute information ou demande de formulaire :

- sur le site Internet : [www.fonctionpublique-chequesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr)
- par téléphone : **N°Azur 0 811 65 65 25**



SÉJOURS  
& TRANSPORTS



HÉBERGEMENT



RESTAURATION



CULTURE  
& DÉCOUVERTE



LOISIRS  
& DÉTENTE

Utilisable toute l'année pour vos week-ends, vos vacances et vos loisirs, partout en France et pour des séjours vers les pays membres de l'Union européenne chez nos 170 000 partenaires du tourisme et des loisirs.



ancv  
CHÈQUE-VACANCES

